This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

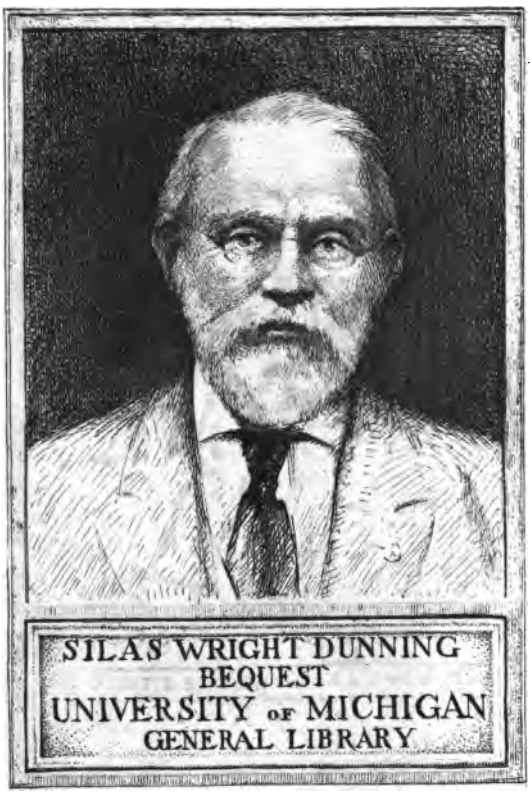
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

1858-1859.

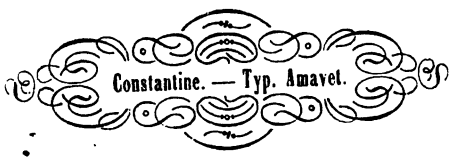
Constantine. — Typ. Amavet.

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

1858-1859

CONSTANTINE
BASTIDE & AMAVET, Libraires-Éditeurs
RUE DU PALAIS

ALGER
BASTIDE, Libraire-Éditeur
PLACE DU GOUVERNEMENT

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE,
11, Rue des Poitevins.

CHALLAMEL, ÉDITEUR-COMM.
30, Rue des Boulangers.

MDCCCLX

DT
298
.C7
S68
v.4

G.L.
Dunning
T24-118405

PRÉFACE

Après sept années d'existence, la Société Archéologique de la province de Constantine offre aux personnes qui aiment l'Algérie, le tribut de ses nouveaux efforts. Le quatrième Annuaire, dont l'impression a éprouvé quelques retards, contient à la suite des mémoires historiques du général Creuly et du capitaine Moll, plus de deux cent soixante inscriptions latines inédites, avec une série de planches représentant des cartes, des monuments et des ruines.

Des faits nouveaux ressortent des investigations qui ont été faites dans ces derniers temps : 1° la reconnaissance des itinéraires anciens de la subdivision de Batna et du cercle de Tébessa; 2° l'exposé de la constitution politique de Theveste sous la puissance romaine et, plus tard, sous la domination byzantine; 3° la mention de quelques-uns des plus intéressants monuments de Cirta; 4° enfin, la découverte de plusieurs noms de localités à l'aide des documents lapidaires.

Ces faits sont autant de matériaux qui serviront plus tard à reconstituer l'histoire et la géographie de

la province qui fut la plus peuplée, la plus riche et la plus belliqueuse de l'Afrique, la Numidie. Quoique chacun de nous ait contribué à cette œuvre dans la mesure de ses loisirs, nous ne nous dissimulons pas qu'il reste beaucoup à faire. Une foule de ruines importantes ont été seulement entrevues au pas de course. Mais, quand on songera aux difficultés que présentent les explorations dans ce pays, au peu de ressources dont notre société dispose, et surtout aux exigences des fonctions que la plupart d'entre nous exerçent, on nous tiendra compte peut-être des résultats obtenus.

Par une heureuse coïncidence, nos publications si généralement soutenues par le conseil municipal de Constantine, marchent de front avec la formation du musée le plus curieux de l'Algérie, au point de vue de l'épigraphie.

LISTE ALPHABÉTIQUE

des Membres titulaires.

(1858 — 1859.)

MM. Astrié, inspecteur primaire du département.

Belcour, sous-lieutenant, adjoint au bureau arabe de Guelma.

Breton, colonel du génie, directeur des fortifications à Alger.

Brosselard (Ch.), sous-préfet de Tlemcen, membre correspondant du comité des travaux historiques.

Challamel, artiste peintre à Paris.

Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine, membre non résidant du comité des travaux historiques.

Cordonnier, adjoint au maire de Constantine.

Faudon, juge de paix à Constantine.

Féraud, interprète militaire.

Ferrié (l'abbé), curé de Bréa.

Gadot, pharmacien.

Ginsburg, missionnaire évangélique.

Gillotte, défenseur à Constantine.

Haramboure, procureur impérial à Constantine.

Joffre, maire du Kroub.

Lambert, secrétaire de la municipalité.

Lamouroux, conseiller de préfecture.

Lannoy (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

MM. LAUREAU, inspecteur des bâtiments civils à Guelma.
LEBIEZ, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
LICHTLIN, conservateur des eaux et forêts de la province de Constantine.
LIMBÉRY, interprète assermenté à Constantine.
LUC, défenseur à Constantine.
MARCHAND (J.), instituteur communal.
MARLE, libraire-imprimeur à Constantine.
MEURS, architecte en chef du département.
MŒVUS, ingénieur en chef des mines de la province.
MILHÈS, conseiller municipal.
MOLL, capitaine du génie à Tébessa.
NICOLLE, receveur des domaines.
OLIVIER, directeur du collége communal.
PAYEN (le capitaine), commandant supérieur du cercle de Bou-Areridje, membre correspondant du comité des travaux historiques.
PELLETIER, inspecteur des bâtiments civils à Sétif.
PIGALLE (le capitaine), à Biskara.
RÉMOND, architecte de l'arrondissement de Constantine.
SÉGUY-VILLEVALEIX, maire de Constantine.
VICREY (J.), employé de la mairie.
VITAL, médecin en chef des hôpitaux militaires.
VIVIEZ, vérificateur des domaines à Constantine.
YANVILLE (d'), capitaine de cavalerie.

BUREAU.

Présidents-honoraires :

MM. Le GÉNÉRAL, commandant la division.
Le PRÉFET du département.

MM. MEURS, président.
LAMOUROUX, premier vice-président.
SÉGUY-VILLEVALEIX, deuxième vice-président.
CHERBONNEAU, secrétaire.
RÉMOND, secrétaire-adjoint.
VIVIEZ, trésorier.
MARCHAND (J.), archiviste.

COMMISSION DE SURVEILLANCE

POUR L'IMPRESSION DES MÉMOIRES.

MM. LAMOUROUX, président.
ASTRIÉ.
FAUDON.
CHERBONNEAU, rapporteur.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. BARD (Joseph), membre de plusieurs sociétés savantes.
BERBRUGGER, membre correspondant de l'Institut, conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Alger, inspecteur des monuments historiques de l'Algérie, président de la Société historique Algérienne.
BEULÉ, membre de l'Institut.
CREULY, général du génie en retraite.
DURET (le docteur), maire de Nuits.
JUDAS (le docteur), ancien membre du comité de santé.
LA MARRE (de), chef d'escadron d'artillerie en retraite.
LUYNES (le duc de), membre de l'Institut.
RENIER (Léon), membre de l'Institut.
TEXIER, membre de l'Institut.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Boissonnet (le baron), lieutenant-colonel d'artillerie, à Alger.

Bonvalet (le commandant), commandant supérieur de Gigelly.

Ceccaldi, médecin en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce.

Devilliers, commandant supérieur du cercle d'Aïn-Beyda.

Langlois (Victor), orientaliste.

Lapasset, lieutenant-colonel d'état-major, commandant supérieur du cercle de Sidi-Bel-Abbès.

Mac-Carthy, ingénieur géographe.

Millochin, directeur des domaines, à Bourg.

Séroka, lieutenant-colonel, commandant supérieur du cercle de Biskara.

Watbled, directeur de l'*Akhbar*

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Institut archéologique de Rome.
Société historique d'Alger.
Société archéologique de l'Orléanais.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

QUESTIONS

DE

CHRONOLOGIE ET D'HISTOIRE

A PROPOS

D'UNE ÉPITAPHE DU Ve SIÈCLE.

Parmi quelques débris romains exhumés, en 1853, des fondations du quartier de cavalerie à Sétif, s'est trouvée l'épitaphe de l'évêque Novatus, décédé en 401 de l'ère mauritanienne, après 37 ans d'épiscopat ; personnage qui n'est autre que le Novatus mentionné dans les actes des conciles d'Afrique au cinquième siècle et dans la correspondance de Saint-Augustin. En exposant les preuves de cette identité, j'aurai occasion d'entrer dans quelques développements, et je m'arrêterai surtout au grand événement de l'époque, l'invasion vandale, dont j'essaierai d'expliquer les circonstances d'une manière plus rationnelle qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

M. Léon Renier lit ainsi notre épitaphe (1) :

Hic jacet antistes sanctusque Novatus,
Terdenos et septem sedis qui meruit annos.
Precessit die decima kalendas Septembres, (anno) provinciae
quadringentesimo primo.

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie,* n° 3,430.

A ce texte je joins un dessin, planche 1, pour montrer la forme de l'écriture, qui est une capitale massive, mêlée d'onciale, dont je n'ai pas vu d'autre exemple en Algérie.

Le mot qui commence la 3me ligne pourrait se lire *Recessit*, terme très-usité dans le langage chrétien du temps, mais M. Renier considère le premier signe de ce mot comme l'assemblage d'une R avec un P tourné à gauche. Je n'y fais pas d'objection, quoique ce genre de sigle en lettres adossées, qui se voit communément dans les inscriptions de la Gaule, soit au contraire fort rare dans celles d'Afrique. On comprend d'ailleurs que *Precessit* est là pour *Praecessit*.

L'ère de Mauritanie commence avec l'an 40 de Jésus-Christ. C'est le synchronisme maintenant admis, mais, avant de l'appliquer, je crois qu'il ne sera pas inutile d'en donner la démonstration.

L'histoire de cette année 40 débute par le meurtre du roi de Mauritanie Ptolémée. Aussitôt la guerre éclate dans les états de ce prince, et trois campagnes successives sont nécessaires pour les soumettre entièrement aux armes romaines. Pline le naturaliste rappelle cet événement en des termes assez vagues, mais qui auraient suffi néanmoins pour faire dater la création des provinces mauritaniennes de l'année même où périt Ptolémée, si un historien, Dion Cassius, n'avait dit formellement que ce fut après la troisième campagne, sous le consulat de l'empereur Claude avec C. Largus, c'est-à-dire en 42, que la Mauritanie vaincue fut partagée en deux provinces, la tingitane et la césarienne, dont Claude confia le gouvernement à des chevaliers romains.

Voilà tout le contingent de l'histoire dans cette question chronologique. Tant qu'on ne savait pas autre chose, il était assez naturel de faire commencer l'ère des provinces mauritaniennes, soit à l'an 42, soit à l'an 43 de l'ère chrétienne. C'est par les documents épigraphiques que l'on a connu avec certitude la corrélation de ces deux ères. Les inscriptions nous

ont encore appris que la Mauritanie de Sétif continua à dater de la même ère provinciale après le troisième siècle, quoique séparée alors de la Mauritanie césarienne, et organisée en province distincte.

On a eu d'abord cette inscription du martyr Laurentius (1) :

In hoc loco sancto depositae sunt reliquiae sancti LAURENTII MARTYRIS, DIE TERTIA MENSIS NOVEMBRIS (?), *Augusti, consulatu Herculani, viri clarissimi, die domini nostri, dedicante Laurentio, viro spectabili, post mortem domini* (?), *anno provinciae quadringentesimo decimo tertio. Amen.*

Les mots que j'écris en caractères différents ont été gravés sur la pierre à la place d'autres mots préalablement effacés. Ils sont étrangers à l'objet primitif du monument, mais non pas peut-être au personnage auteur de la dédicace. Qu'y aurait-il, en effet, de surprenant à ce que le même Laurentius qui, pour avoir présidé à une cérémonie catholique et l'avoir datée du consulat, se serait rendu doublement coupable aux yeux de Genséric, fût tombé plus tard sous le fer des Vandales en expédition contre les Mauritanies ; et à ce que, la possession de ces provinces par Genséric devenant plus nominale qu'effective, en raison du peu de forces militaires dont il disposait et du grand éloignement de sa capitale, les fidèles eussent pu, sans trop de danger, constater la mort de Laurentius sur le monument même qui l'avait causée ? Si les faits se sont réellement passés de cette manière, l'inscription en acquérerait un nouveau degré d'importance, et il serait bien à désirer que la Société Archéologique de Constantine, dont le zèle ne saurait être mis en doute, fût à même d'en faire prendre une photographie ou au moins un bon estampage.

Le consulat d'Herculanus correspond à l'an 452 de l'ère chrétienne. En admettant que cette date appartienne, comme cela est probable, au même fait que la date provinciale énon-

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3,431.

cée à la fin de l'inscription, l'an Ier de la province se trouvera par là identifié avec l'an 40 de Jésus-Christ. Malheureusement, ce texte présente de telles obscurités, même indépendamment de la surcharge, qu'il n'y avait pas lieu de s'y fier pour en faire la base d'un nouveau système chronologique : aussi M. Léon Renier, en l'examinant dans la *Revue Archéologique* du mois d'août 1850, préféra-t-il supposer une faute dans l'indication de la date consulaire, faute qu'il expliquait, d'ailleurs, par la grande difficulté des communications avec l'Italie, à l'époque dont il est question.

Mais ce savant est-le premier qui ait reconnu le véritable synchronisme de l'ère mauritanienne. Il en a fait application dans un article de la *Revue Archéologique* du mois d'octobre 1854, en renvoyant, pour la preuve, à cette inscription d'Aïn-Zada (1) :

Imperatore Caesare Marco Aurelio Severo Antonino Pio Felice Augusto, domino nostro, Parthico Britannico maximo, consule IIII, coloni caput saltus Horreorum, et Kalefacelenses Pardalarienses, aram pro salute ejus consacraverunt, et nomen castello quem constituerunt Aurelianensi Antoniniano imposuerunt, et dedicaverunt anno provinciae centesimo septuagesimo quarto.

La formule *consule IIII* est, par elle-même, susceptible d'une double interprétation : elle signifie qu'antérieurement à l'époque de l'inscription, l'empereur avait été quatre fois consul; ou bien qu'il l'était alors pour la quatrième fois. Dans la première hypothèse, ce consulat n'est qu'un terme en-deçà duquel il faut tenir la date du monument, sans la préciser; dans la seconde, c'en est la date même. Or, cette dernière interprétation assimile le 4me consulat de Caracalla, autrement dit l'an 213 de J.-C., à l'an 174 de la province; elle conduirait donc, comme la précédente inscription, à faire coïncider l'an 1er de Mauritanie avec l'an 40 de l'ère chrétienne.

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3,856.

Pourquoi, dira-t-on, adopter le second sens plutôt que le premier? Est-ce qu'il y a dans le monument une circonstance qui force le choix? Oui, cette circonstance existe, mais il paraît qu'on ne l'a guère aperçue, tant il est vrai que, pour nous autres modernes, l'épigraphie latine a des subtilités qui trompent les plus habiles. Qu'on ouvre, en effet, à la page 50, le volume supplémentaire des *Inscriptions d'Orelli*, publié en 1856, et l'on y verra l'inscription d'Aïn-Zada, suivie d'une note où l'auteur considère notre *consule IIII* comme une simple limite de date.

Il faut remarquer que les auteurs du monument ont supprimé les deux titres impériaux qui, selon la règle ordinaire, devaient précéder celui de consul. Ces deux titres avaient cependant une valeur honorifique d'un ordre supérieur, et il n'est pas admissible qu'on les ait négligés pour un titre moindre, si l'on n'avait pas l'intention d'assigner à ce dernier toute l'importance chronologique dont il est susceptible. Voilà ce qui fait que l'interprétation n'est pas douteuse. Un Romain ne s'y serait pas trompé. Que si l'on suppose la dédicace dans un autre temps, par exemple en l'année 217, les auteurs auront inscrit intégralement les trois titres, de cette manière :

.....*Tribuniciae potestatis XX, imperatore III, consule IIII*.... et alors la date officielle du monument résultera, non plus du consulat, mais de la puissance tribunitienne; ou bien ils les auront supprimés tous les trois, comme l'ont fait, dans une circonstance toute pareille, les colons de *Cellae* (1). Ils se seront bien gardés d'inscrire le consulat seul, parce que ce serait dans ce cas une mention sans objet, et de plus une cause d'erreur.

Deux ans plus tard (2), M. Berbrugger a repris la question

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3,455.
(2) *Revue Africaine* du 15 octobre 1856

de l'ère mauritanienné, en se fondant sur une inscription de Bougie, ainsi conçue (1) :

Marco Aufidio, Marci filio, Arniensi (tribu), Honorato, equo publico ornato, decurioni coloniae,

Caius Aufidius, Lucii filius, Arniensi (tribu), Honoratus, patruus idemque vitricus, et Sellia, Quinti filia, Satura, mater, filio piissimo, secundum voluntatem ejus, statuam posuerunt dedicaveruntque.

Dedicata nonum kalendas Januarias, Tito Sextio Laterano Caio C(uspi)*o Rufino consulibus, anno provinciae centesimo quinquagèsimo octavo. Ob cujus dedicationem sportulae datae sunt. Loco ab ordine sanctissimo accepto.*

Latéranus et Rufinus sont les consuls de l'an 197, mais leurs autres noms ont presque toujours été omis sur les monuments, et ceux par lesquels certains commentateurs y ont suppléé ne s'accordent pas avec les indications du document ci-dessus. Cette difficulté n'a pas arrêté M. Berbrugger, et M. d'Avezac, de son côté, a fait des recherches qui l'ont conduit à proposer *Caesonio* pour compléter la désignation du deuxième consul. Il y a dans Orelli (2) une inscription qui porte, pour le deuxième consul de l'an 197, *Lucio Cuspio Rufino*. M. Léon Renier a pris, avec raison, *Cuspio* de préférence à *Caesonio*, mais il a adopté le prénom qu'indique l'inscription de Bougie. Au surplus, ces variantes ne sont peut-être qu'un exemple de la pluralité de noms en usage dans les grandes familles romaines.

M. Berbrugger a donc eu le mérite de signaler un document qui constate, d'une manière évidente à tous les yeux, l'identité de la date 197, ère vulgaire, avec la date 158, ère de Mauritanie, et qui est, par conséquent, un précieux témoignage en faveur du synchronisme énoncé.

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3,520.

(2) V. Tome I, n° 2,323.

Un dernier monument relatif à cette question est la dédicace à Septime Sévère, dont la pierre, très-fruste, est aujourd'hui encastrée dans un des murs de l'hôpital militaire, à Cherchel. La copie qui en a été publiée par M. Léon Renier (1) porte ces titres impériaux :

....*Tribunitiae potestatis XIII*, *imperatori XII*, *consuli III*....
et plus bas cette date locale :

... *Anno provinciae CLXX.*

Or, la treizième puissance tribunitienne de Septime Sévère correspondant à l'an 205 de Jésus-Christ, on ne pourrait assimiler cette date à la 170me année de l'ère provinciale, sans mettre l'origine de cette ère en plein règne de Ptolémée, ce qui serait absurde. M. Léon Renier a dû conséquemment restituer à la puissance tribunitienne le nombre XVII, pour la faire concorder avec la date provinciale supposée exacte, et peut-être aussi pour la mettre en meilleure concordance avec le nombre XII qui accompagne le titre *imperatori*, bien que, à vrai dire, on ne sache pas au juste en quelle année Septime Sévère a compté sa douzième victoire. Préoccupé des difficultés de ce monument, je l'ai fait étudier sur les lieux par M. le capitaine du génie Bernard, et, après un examen très-attentif, cet officier m'a informé que le chiffre X de la puissance tribunitienne est indubitablement suivi de trois traits verticaux équidistants, ce qui ne permet pas de supposer qu'il y ait eu un V après ce X. Le nombre XIII paraît donc devoir être maintenu à la puissance tribunitienne; mais la même certitude n'existe pas à l'égard du second X de la date provinciale; je trouve même pour cette date, dans une ancienne copie publiée par l'abbé Amati, le nombre CLXV suivi de quelques points qui autorisent à y restituer une ou plusieurs unités. En supposant CLXVI, avec XIII à la puissance tribunitienne, on retombe sur le résultat des inscrip-

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3,881.

tions précédentes. Quoiqu'il en soit, si le monument de Cherchel ne confirme pas ce résultat, au moins ne peut-on pas dire qu'il l'infirme, et c'est ce que je tenais à établir.

La référence de l'ère mauritanienne étant ainsi à l'abri de toute contestation, nous pouvons déterminer avec certitude la période qu'embrasse l'épiscopat de Novatus, et y rattacher les faits historiques.

Sa mort eut lieu le 10 des calendes de septembre, autrement dit le 23 août, en l'année 440 de l'ère chrétienne, et puisqu'il fut 37 ans évêque, son ordination datera des environs du mois d'août 403, car on ne saurait supposer, en pareil cas, un nombre largement arrondi aux dépens de l'exactitude.

Il existe une lettre de Saint-Augustin à Novatus, dont la teneur indique qu'elle fut écrite dans les premiers temps qui suivirent cette ordination. On doit, d'après ce qui vient d'être dit, en fixer la date à la fin de 403, ou tout au plus au commencement de 404. Les Bénédictins l'ont classée à 405, c'est donc une année au moins d'erreur, de la part de ces savants religieux ; mais il n'en faut pas moins rendre hommage à leur sagacité, qui les menait si près du but par de simples inductions.

La lettre dont il est question fournit à l'histoire de l'Afrique, sous la domination romaine, un fait qui mérite bien qu'on s'y arrête un moment. Au nombre des clercs attachés à l'église d'Hippône, se trouvait un diacre, du nom de Lucillus, que le nouvel évêque de Sétif voulut avoir auprès de lui ; désir bien naturel, car ce Lucillus était son frère. Loin de se laisser attendrir, Saint-Augustin répondit par un refus catégorique, fondé sur la pénurie de son diocèse en sujets possédant assez bien la langue latine pour les besoins du service évangélique, tandis que le latin était, au contraire, d'un usage universel dans le pays de Sétif. Cette assertion, tout étrange qu'elle peut paraître au premier abord, n'est cependant pas

en opposition avec les lumières que nous avons acquises par suite de notre établissement en Afrique.

Avant les Romains, la race phénicienne, depuis des siècles maîtresse des villes maritimes, s'était propagée dans tout le massif de la Numidie; mais elle n'avait guère dépassé la lisière des hauts plateaux, que continuaient de parcourir les troupeaux des Gétules errants. A l'ouest de l'Ampsaga surtout, dans cette région de la Mauritanie qui depuis a reçu le nom de sitifienne, une chaîne de montagnes inextricables préservait les pasteurs aborigènes de tout contact avec la race étrangère, confinée dans les murs d'un ou deux petits ports.

Les nouveaux maîtres du pays trouvèrent donc, ici, un peuple fixé au sol et jouissant d'une civilisation déjà avancée, là, un champ librement ouvert aux entreprises de la colonisation.

D'ailleurs, l'atmosphère brûlante et insalubre des plaines basses du littoral n'était pas faite pour y attirer les colons romains, et sans doute ceux qui en bravèrent les dangers tournaient plutôt leurs idées vers le commerce que vers l'agriculture, qui, dans l'antiquité civilisée, se mariait bien mieux avec les lettres. Au temps de Saint-Augustin, après cinq siècles d'occupation romaine, la langue punique dominait encore dans les plaines d'Hippône.

La région des hauts plateaux, élevée de huit ou neuf cents mètres en moyenne au-dessus du niveau de la mer, jouissait au contraire d'un climat sain, d'une température analogue à celle d'une grande partie de l'Italie. Aussi se couvrit-elle successivement de colonies et d'établissements de toutes sortes, qu'un intérêt de sécurité fit sur plusieurs points former d'éléments militaires.

A Sétif, en particulier, une colonie de vétérans fut fondée, vers la fin du Ier siècle, sous la protection du dieu Mars et la significative dénomination de *Nerviana Augusta Martialis*. Dans de telles conditions, l'esprit militaire dut se perpé-

tuer parmi les familles de Sétif, et, avec l'esprit militaire, la noblesse des idées et le goût des occupations intellectuelles. Ce ne fut certes pas un fait exceptionnel que cette éducation libérale du jeune sitifien Urbanus, dont nous devons la connaissance à son épitaphe (1) :

Diis Manibus sacrum. Marcus Damatius Urbanus, summarum artium, liberalium litterarum studiis utriusque linguae perfecte eruditus, optima facundia praeditus. Vixit annis viginti duobus, diebus septem. Hic situs est. Nonum kalendas Octobres, anno provinciae centesimo nonagesimo. Marcus Damatius Felix, pater pius, fecit.

On n'en peut donc douter, les lettres grecques et latines, qui faisaient le fonds de la bonne éducation chez les Romains, étaient encore en honneur à Sétif, au commencement du troisième siècle. Le christianisme finit par détourner le courant des idées et, en supprimant le prestige des supériorités sociales, il ne put que faire baisser le niveau des études littéraires ; mais on aime à croire que, même dans la décadence du cinquième siècle, plus d'un descendant des nobles vétérans de Sétif méritait encore de s'entendre appeler, comme le convive d'Horace,

Docte sermones utriusque linguae.

A cette époque de lutte avec le schisme et l'hérésie, il ne se passait guère d'année sans que les évêques d'Afrique s'assemblassent en conciles, soit provinciaux, soit universels. Malheureusement les noms des Pères de ces conciles et ceux de leurs églises, qui pourraient être d'utiles renseignements pour la géographie et pour l'histoire, nous ont été rarement transmis. La première assemblée dont les actes fassent mention de notre Novatus, est la célèbre conférence entre les catholiques et les donatistes, tenue à Carthage dans le mois de

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3,338.

juin 411, sous la présidence du tribun Marcellin. Novatus, qui n'était pas encore un des anciens de son église, ne joua dans cette assemblée qu'un rôle secondaire, remarquable seulement par la vivacité avec laquelle il déposa contre un des membres du parti adverse.

Cinq ans après, il fut du nombre des soixante évêques qui se réunirent en concile de Numidie, à Milah *(Mileu)*, pour condamner les hérésies de Pélage et de Céleste. Son nom figure immédiatement après celui de Possidius, l'auteur de la vie de Saint-Augustin, dans la liste des signataires du rapport qui fut adressé sur cette affaire au siége apostolique. Beaucoup plus bas dans cette liste, rangée selon toute apparence par ordre d'ancienneté dans l'épiscopat, se trouve le nom peu usité de Lucillus, et tout porte à croire que nous retrouvons là le frère de Novatus, devenu évêque à son tour.

Enfin, dans le courant de mai 419, s'ouvrit à Carthage un concile de la province proconsulaire, avec assistance de délégués des autres provinces, parmi lesquels Novatus et un autre évêque représentaient la Mauritanie sitifienne. C'est dans cette assemblée que, sur la demande même du primat de Numidie, de qui relevait la Mauritanie de Sétif, il fut décidé que cette province serait désormais séparée de la Numidie et aurait son primat particulier; mesure commandée, est-il dit, par le grand éloignement des lieux.

Après le concile de 419, il nous faut franchir un espace de huit ou dix années, pour retrouver notre évêque de Sétif, dans la correspondance de Saint-Augustin avec le comte Darius, négociateur de l'impératrice Placidie auprès du comte d'Afrique Boniface. Nous touchons à l'une des époques les plus intéressantes et les moins comprises de l'histoire d'Afrique. Cette terre, qui nourrissait Rome depuis cinq siècles, va lui être enlevée par l'ambition du chef militaire qui avait mission de la défendre.

On croit généralement, sur la foi de Procope et d'un ou

deux chroniqueurs, que c'est le comte Boniface lui-même qui a introduit les Vandales en Afrique. Idace, contemporain et presque témoin oculaire, n'assigne pas de cause particulière à leur transmigration. Le reste des chroniqueurs se tait pareillement sur ce point, sauf Cassiodore, qui assure que la horde vandale fut exclue des Espagnes par les Goths. Procope lui-même rapporte un récit des Vandales, qui les montre aux prises avec les Germains dans les derniers temps de leur séjour en Bétique. Ainsi le fait est de ceux dont il est permis de douter.

Le même historien explique par une intrigue d'Aèce la prétendue trahison du comte d'Afrique. Tout en gardant avec Boniface les dehors de l'amitié, Aèce était son ennemi politique et cherchait à le perdre dans l'esprit de Placidie. Il le représenta comme un ambitieux voulant usurper l'autorité souveraine en Afrique, et prêt à refuser de venir à Rome, si on l'y appelait. Mais déjà il avait prévenu secrètement Boniface que l'impératrice allait le mander dans le but de lui ôter la vie. L'impératrice et le comte d'Afrique donnèrent à l'envi dans ce piége grossier. L'ordre de rappel fut expédié; naturellement Boniface n'en tint aucun compte; et, croyant ne pas pouvoir résister seul aux forces du gouvernement, il requit l'assistance des princes vandales, en leur promettant les deux tiers de l'Afrique, sous la condition d'être garanti par eux de la possession du troisième tiers. Pendant ce temps-là, ses amis d'Italie, mieux avisés et ne pouvant croire à son usurpation, se rendirent à Carthage pour s'assurer du fait, et là ils prirent connaissance de la lettre d'Aèce. Toute l'intrigue se trouva ainsi dévoilée; mais on ne put persuader aux Vandales de retourner en Espagne. Telle est l'anecdote, passablement absurde, que Procope a eu le crédit de faire admettre dans l'histoire, quoique pas un des Latins ne dise rien de semblable.

Une telle fourberie s'accorde mal avec ce qu'on sait du

grand caractère d'Aèce ; mais elle est bien digne des sentiments bas dont l'historien a fait preuve dans ses écrits.

Ce n'est pas à Procope qu'il faut demander aide pour l'intelligence de ce point historique; c'est à Saint-Augustin, dont la correspondance nous fournit quelques jalons précieux, et qui, par le témoignage irrécusable d'une lettre à Boniface lui-même, nous initie clairement au caractère de ce général et au mobile de sa conduite. Il faut aussi se pénétrer du mécanisme de l'administration romaine et de l'état du pays où se passent les événements.

Avant d'être revêtu des hautes fonctions du commandement militaire en Afrique, Boniface y avait servi longtemps comme simple officier. Olympiodore rapporte que le roi des Goths Ataulph, n'ayant pas reçu le subside en blé qui lui était promis par l'empereur Honorius, essaya de surprendre Marseille et fut repoussé par le célèbre Boniface. Si c'est le même personnage, comme il y a tout lieu de le croire, on peut admettre qu'il avait été chargé de conduire à Marseille le convoi portant l'*annone* d'Afrique, et alors ses services dans ce pays remonteraient au moins à l'an 413.

Il se lia avec Saint-Augustin, peut-être dans cette circonstance même, car on a des raisons de croire qu'Hippône était le principal port d'embarquement des grains de la Numidie. Vers 417, l'évêque d'Hippône lui adressa, sur sa demande, quelques explications concernant les dissidences des donatistes et des ariens avec les catholiques. C'est dix ans après qu'il lui écrivit la lettre presque toute politique dont il a été question plus haut.

Pendant la première période de son service en Afrique, Boniface n'était qu'un des trente ou quarante officiers préposés à la garde de la frontière de terre, depuis les Syrtes jusqu'à l'extrémité de la Mauritanie césarienne. Il résidait à *Tubunae*, aujourd'hui Tobna, en qualité de *praepositus limitis tubuniensis*. C'est en effet dans cette ville que Saint-Augustin, accom-

pagné d'Alypius, évêque de Thagaste, lui porta les consolations dont il avait besoin après la mort de sa femme, et le détourna d'entrer dans les ordres monastiques, comme il en manifestait le désir.

La frontière tubunienne, facilement accessible, couvrait un territoire des plus fertiles et des mieux cultivés, qui devait être un objet de grande tentation pour les tribus du désert, plus populeuses alors que de nos jours, et par suite exposées à de terribles privations dans les longues sécheresses, d'autant plus qu'elles n'avaient pas, comme à présent les nomades du Cheikh-el-Arab, la jouissance de la vaine pâture dans les hauts plateaux. Le commandement de cette frontière constituait donc un service assez important, et le tribun Boniface s'en tirait à son honneur et gloire. Il châtiait les barbares, tantôt avec de petits détachements, tantôt avec de grosses colonnes, et, dans toutes les occasions, il faisait preuve d'intelligence, d'activité et de bravoure personnelle.

Il y a loin de là, sans doute, aux conditions de la grande guerre. Ce n'est point parce qu'on a battu quelques bandes de maraudeurs ou forcé dans leurs repaires de pauvres montagnards à peine armés, qu'on est autorisé à se croire les talents d'un général. Mais l'Afrique fut souvent le théâtre des succès faciles et des renommées à bon marché, qui n'en produisaient pas moins d'insatiables ambitions. Boniface avait tellement grandi dans l'esprit des populations, que chacun l'appelait de ses vœux au commandement général de l'armée d'Afrique; alors, disait-on, loin d'avoir à repousser les incursions des nomades, on en fera des tributaires de la république romaine. La suite ne justifia pas ces brillantes prévisions. Boniface élevé aux honneurs ne fut plus le même homme; les vapeurs de l'orgueil et de l'ambition lui donnèrent le vertige, et il ne fit plus que des fautes. On a peine à comprendre que des historiens aient cru pouvoir le mettre en parallèle avec le grand Aèce, le vainqueur d'Attila et de tant d'armées barbares.

Après treize années de séjour en Espagne, de 409 à 422, les Vandales paraissaient vouloir se fixer dans la Bétique, lorsque l'empereur Honorius résolut de les en chasser. Une armée nombreuse, en partie composée de Goths, fut mise à cet effet sous les ordres de Castin, maître des milices, et Boniface, qui avait été rappelé en Italie, fut désigné pour prendre part à cette expédition.

Dans ces temps-là, le service auprès de l'empereur était fait par une sorte de gardes-du-corps, appelés *domestici*, et divisés en deux troupes, l'une à pied et l'autre à cheval, dont chacune avait à sa tête un comte. C'est sous le titre de comte des domestiques que Castin avait conduit précédemment une expédition contre les Francs. En 422, lorsqu'il fut chargé de la guerre d'Espagne, il venait d'être élevé au rang de maître des milices, qui lui donnait une autorité générale sur l'armée romaine (1), moins toutefois les domestiques, dont les chefs ne relevaient que de l'empereur. L'emploi vacant dans cette garde par suite de la promotion de Castin, fut donné à Boniface, qui acquit par là une certaine indépendance, quoique subordonné à Castin pour l'expédition projetée. Un second et très-riche mariage qu'il fit à la même époque dut contribuer encore à relever sa position.

Au dire de Prosper, chroniqueur du cinquième siècle, Boniface ne pouvant se plier aux manières hautaines et impérieuses de Castin, refusa de le suivre en Espagne. C'était un acte d'insubordination difficilement pardonnable, même à un comte des domestiques. Idace, il est vrai, ne fait pas mention de cette circonstance, mais il s'accorde avec Prosper pour représenter Boniface quittant brusquement le palais et courant se réfugier en Afrique. Il est à remarquer que, vers le même

(1) Pour être précis, il faut dire que le commandement général des troupes à pied était ordinairement séparé de celui des troupes à cheval. Lorsqu'ils étaient réunis, le commandant général prenait le titre de *magister*, ou *dux, utriusque militiae*.

temps, l'Empereur Honorius éloigna sa sœur Placidie, qui s'était liée avec Boniface et qui en reçut des secours en argent, dans sa détresse momentanée. On peut supposer avec vraisemblance, vu la nature de la maladie qui emporta Honorius quelques mois après, qu'au moment du coup de tête de Boniface un changement de règne était déjà prévu, ce qui aurait autorisé Placidie à lui montrer la perspective des plus hautes dignités de l'empire, dans le cas où elle arriverait elle-même au pouvoir.

Après la mort d'Honorius, l'usurpateur Jean voulut se faire connaître dans les provinces africaines, mais Boniface, investi alors (1) par Placidie des fonctions de comte d'Afrique, y maintint l'autorité légitime, servant ainsi à la fois ses affections et ses vues ambitieuses.

Les exigences de la politique ne permettent pas toujours aux princes de suivre leurs sentiments personnels. Placidie, devenue régente de l'Empire, avait à compter avec des hommes puissants, tels que Félix et Aèce, qui connaissaient trop bien le caractère orgueilleux et violent de Boniface pour le seconder dans ses prétentions. D'ailleurs, un grand changement s'était fait en lui depuis son second mariage : l'arianisme était entré dans sa maison avec sa nouvelle épouse (2), et, à la suite de l'arianisme, le relâchement des mœurs poussé jusqu'à la débauche. Une fervente catholique, comme l'était Placidie, pouvait-elle lui continuer son estime et l'appeler dans ses conseils? Il fut donc résolu que Boniface resterait en

(1) Placidie était à Constantinople au moment de la mort d'Honorius, en août 423. Boniface dut en recevoir sans délai des instructions. Ainsi l'on peut raisonnablement faire commencer son commandement avec l'année 424.

(2) Des écrivains modernes, pour expliquer l'alliance politique de Boniface avec Genséric, ont fait de cette femme une parente du roi des Vandales, que le comte romain aurait connue en Espagne. C'est une hypothèse que les faits historiques ne justifient pas et que la raison repousse. La *Pélagie* de Boniface doit avoir été une grande dame romaine, possédant des terres en Afrique.

Afrique jusqu'à l'expiration de ses trois années de commandement (1).

Le terme fatal approchant, très-vraisemblablement en 426, Boniface fut désigné pour un autre commandement provincial (2). Il voyait ainsi le but de son ambition s'éloigner, les espérances qu'il fondait sur l'amitié de Placidie s'évanouir; sa tête se monta, et pour la seconde fois il refusa l'obéissance.

On se tromperait fort si l'on croyait qu'un comte d'Afrique exerçait une autorité générale, et qu'il lui suffisait de rompre avec Rome pour se trouver le maître dans le pays de son commandement. Le trône impérial n'était pas assez stable pour déléguer de tels pouvoirs. A l'époque dont il s'agit, les carrières n'étaient pas confondues comme dans les temps antérieurs, et plus que jamais les fonctions étaient devenues spéciales. En Afrique, un proconsul gouvernait la province de Carthage; c'était la plus éminente autorité provinciale de l'empire. Venait ensuite le Vicaire d'Afrique, ayant sous ses ordres les gouverneurs des cinq autres provinces. Quant aux fonctions du comte d'Afrique, qui ne marchait qu'en troisième ligne dans l'ordre des dignités, elles consistaient dans le commandement supérieur des troupes; en outre, il avait sous ses ordres les commandements particuliers de la frontière, mais seulement dans la partie centrale, ceux des ailes ayant

(1) Les comtes d'Afrique remplaçaient, comme commandants des troupes, les anciens légats propréteurs de Numidie, dont les fonctions duraient trois ans.

(2) Boniface étant comte militaire et comte des domestiques, n'avait plus au-dessus de lui que la dignité de maître des milices. Son mécontentement prouve que cette dignité ne lui fut pas offerte. Cependant, au dire de Saint-Augustin, un autre emploi était mis à sa disposition, et il l'aurait accepté au lieu de tant se préoccuper de ce qu'on lui donnait ou ne lui donnait pas, s'il eût toujours eu ses sentiments chrétiens d'autrefois..... *Numquid coram Deo potes negare quod in istam necessitatem non pervenisses, nisi bona saeculi hujus dilexisses, quae, tanquam servus Dei quem te ante noveramus, contemnere omnino et pro nihilo habere debuisti; et oblata quidem sumere, ut eis utereris ad pietatem, non autem negata vel delegata sic quaerere, ut propter illa in istam necessitatem perducereris* .. Ainsi ce qu'on lui offrait ne peut être qu'un autre emploi de comte militaire.

à obéir respectivement à deux autres commandants généraux, les ducs de Tripoli et de la Mauritanie césarienne. Les troupes, réparties sur une frontière de trois cents lieues, qu'elles défendaient à grand'peine contre les barbares, n'atteignaient pas l'effectif de 20,000 hommes. On voit quelles excessives précautions avaient été prises pour prévenir les velléités de révolte de la part des commandants militaires d'Afrique. D'ailleurs la population d'origine italienne avait trop de liens avec la mère-patrie, et trop besoin de son appui, pour entretenir des idées de séparation.

Ces circonstances, il est vrai, n'avaient pas empêché, quinze années auparavant, l'un des prédécesseurs de Boniface, le comte Héraclien, d'embarquer trois ou quatre mille hommes et de se jeter avec eux sur l'Italie pour y tenter une révolution; mais battu et obligé de revenir en Afrique, il y avait trouvé immédiatement une mort ignominieuse, et le comte actuel avait pu voir sa tête fixée sur un pal, devant une des portes de Carthage.

Tout porte à croire que la pensée dominante de Boniface, dans ce moment critique, fut de repousser, sans se préoccuper des conséquences, la mesure qu'il prenait pour un affront.

Les caractères de cette trempe ne comptent pas beaucoup avec l'avenir. Peut-être, d'ailleurs, espérait-il que le temps amènerait quelque revirement favorable, ou se promettait-il de recommencer, au besoin, la tentative d'Héraclien. Mais si l'on reconnaît l'impossibilité d'établir une tyrannie dans les provinces africaines, il est bien difficile d'admettre que Boniface ait songé à l'essayer dans une partie seulement de ces provinces, en donnant le reste aux Vandales. C'eût été s'affaiblir de toutes manières, car il n'y avait pas à compter sur la foi de ces barbares.

L'année 427 arrivée, Boniface persistant à rester en Afrique, n'était plus qu'un criminel d'Etat. La guerre fut immédiatement ouverte contre lui, sous la direction de Félix, maître

des milices (1). Elle commença heureusement et Boniface allait être enveloppé, lorsque la trahison d'un chef détourna le danger qui menaçait sa tête et changea le succès en revers. Des renforts furent demandés, de part et d'autre, aux barbares qui occupaient le littoral de l'Espagne et de la Gaule, et, comme ces nations n'avaient pas de marine, des vaisseaux de transport leur furent envoyés par les belligérants. A cette époque, les princes Goths reconnaissaient l'opportunité de soutenir l'empire. Une troupe d'auxiliaires de cette nation, sous les ordres du comte Sigisvult, chargé de continuer la guerre, débarqua dans le port de Carthage, place restée au pouvoir du gouvernement.

Boniface, de son côté, eut naturellement recours aux Vandales, les plus proches voisins de l'Afrique et les ennemis persévérants de l'empire romain. Saint-Augustin nous le représente entouré d'une soldatesque nombreuse et néanmoins laissant les barbares d'Afrique porter librement le pillage et la dévastation sur le territoire des provinces. « Quand même, s'écrie le grand évêque, dans sa prophétique indignation, tous ces hommes te resteraient fidèles, quand même tu n'aurais à craindre la trahison d'aucun d'entre eux; ne vois-tu pas les crimes qu'il te faudra tolérer pour satisfaire leur cupidité et leur violence, et déjà le pays tellement ravagé autour de toi, qu'il n'y reste pas la plus petite chose à prendre? » Certes, si la horde vandale, hostile comme elle l'était au catholicisme, eût eu alors le pied en Afrique, Saint-Augustin se serait autrement préoccupé des intérêts religieux.

Vraisemblablement Boniface s'était entendu avec Genséric pour prendre à sa solde quelques-uns des Goths qui faisaient partie de l'armée romaine, dans la campagne de 422, en Es-

(1) Les comtes militaires étant sous les ordres directs du maître des milices, c'est naturellement à Félix qu'incombait le soin des mesures de répression contre Boniface. Pour certains auteurs, par exemple Le Nain de Tillemont, cette intervention de Félix prouve qu'il était le chef des ennemis du comte d'Afrique. Quelle naïveté!

pagne, et qui passèrent aux Vandales pendant la malheureuse bataille livrée par Castin. Cette supposition est autorisée par un passage de Possidius relatif au siége d'Hippône, passage dans lequel il parle de Boniface, comme d'un ancien allié des Goths (1). Une pareille composition de son armée devait lui paraître propre à faire naître la désertion parmi les Goths de Sigisvult. Elle avait aussi ses avantages pour Genséric, qu'elle débarrassait d'auxiliaires dangereux, s'il restait en Bétique, tout en lui donnant, de l'autre côté du détroit, des gens tout prêts à faire défection aux Romains, dans le cas où il se déciderait à le franchir avec sa nation.

L'Afrique ne pouvait manquer d'être un point de mire pour ceux de ces essaims de barbares accourus à la curée de l'empire d'Occident, qui parvenaient jusqu'au littoral de la Méditerranée. Ce n'était pas seulement de riches provinces à piller, mais une terre de repos, protégée par la mer contre les bandes qui venaient derrière eux. Déjà les Goths avaient tenté le passage par la Sicile, sous Alaric, et par le détroit d'Espagne, sous Vallia. La même nécessité entraînait les Vandales de Genséric; je l'ai déjà fait remarquer, c'est sous la pression des Goths qu'ils se résolurent à quitter l'Espagne. Genséric saisit donc avec empressement l'occasion qui se présentait de mettre le pied en Afrique, au moyen de ses auxiliaires de race

(1) Voici ce passage important, après celui qui concerne l'entrée des Vandales; on voit qu'ils avaient des Goths parmi eux, et qu'il y en avait eu aussi dans l'armée de Boniface :.... *divina voluntate et potestate provenit ut manus ingens, diversis telis armata et bellis exercitata immanium hostium Vandalorum et Alanorum, commixtam secum habent Gotthorum gentem aliarumque diversarum gentium personas, ex Hispaniae partibus transmarinis navibus Africae influxisset et irruisset, universa que per loca Mauritaniarum, etiam ad alias nostras transiens provincias et regiones, omni saeviens crudelitate et atrocitate, cuncta quae potuit expoliatione, caedibus diversisque tormentis, incendiis, aliisque innumerabilibus infandis malis depopulata est, nulli sexui, nulli pariens aetati, nec ipsis Dei sacerdotibus vel ministris, nec ipsis ecclesiarum ornamentis, seu instrumentis, vel aedificiis*..... .... *accrevitque moeroribus et lamentationibus ejus* sancti Augustini) *ut etiam adhuc eo in suo statu consistente, ad eamdem Hipponensium Regiorum civitatem ab iisdem hostibus veniretur obsidendam. Quoniam*

Gothe (1). Dire qu'il feignit un traité de partage avec Boniface, afin d'exciter le gouvernement impérial contre lui, et d'encourager les Vandales par l'espoir d'une invasion sans périls, ce ne serait que mettre en action le caractère de ce prince, dont la politique astucieuse nous est peinte en ces termes par Jornandès :

..... *ad sollicitandas gentes providentissimus, semina contentionum jacere, odia miscere paratus.*

Tout en poursuivant la guerre, le gouvernement impérial ne négligeait pas la voie des négociations. Saint-Augustin était un médiateur indiqué par sa haute influence dans l'église et son ancienne liaison avec Boniface. Aussi le comte Sigisvult, dès son arrivée à Carthage, lui dépêcha-t-il à cet effet un évêque arien, venu à la suite des troupes gothes (2).

Un autre personnage, le comte Darius, fut chargé d'une mission toute conciliatrice (3). Il se fit mettre en rapport avec Saint-Augustin par Urbanus, évêque de Sicca, qu'il avait vu dans la province proconsulaire, et par Novatus, qu'il trouva dans son diocèse de Sétif. La correspondance de Darius avec Saint-Augustin nous fait connaître qu'il y avait alors armistice et probabilité d'un arrangement définitif. Le fils de Darius, un jeune homme du nom de Vérimodus (4), qui se trouvait à ce

in ejus tunc defensione erat constitutus comes quidam Bonifacius cum Gotthorum quondam foederatus exercitu ....Vita sancti Augustini.

(1) Il ne faut pas s'étonner de voir les Goths tantôt pour, tantôt contre les Vandales. Si la politique des princes Goths les portait vers l'empire, c'était contrairement aux sympathies de leur nation.

(2) Cet évêque, forcé d'entrer en controverse publique avec Saint-Augustin, sur les matières de religion, déclara ainsi, devant l'assemblée, le véritable but de son voyage : *Ego non ob istam caussam in hanc civitatem advenî, ut altercationem proponam cum religione tua, sed missus a comite Segisvulto contemplatione pacis advenî.*

(3) Cette mission de Darius semble tellement faire double emploi avec celle de Sigisvult, qu'on est tenté de prendre ces deux comtes pour une seule et même personne. Le Nain et d'autres croient que Sigisvult était Goth, mais cette hypothèse ne repose sur aucun fondement sérieux.

(4) L'auteur d'une histoire des Vandales, faisant un amalgame de Procope avec Saint-Augustin, transforme ce Vérimodus, fils de Darius, en officier Vandale. C'est traduire un peu librement.

qu'il paraît, entre les mains de Boniface, avait été rendu à son père. C'était une preuve d'intention pacifique, et Saint-Augustin insiste beaucoup sur cette circonstance; mais là encore il ne fait pas la plus petite allusion aux Vandales, non plus que Darius.

Ainsi, c'est un fait établi sur les indices les moins douteux, au moment où Boniface, appuyé de forces considérables, donnait les mains à une solution pacifique, qui paraissait assurée, les Vandales n'avaient pas encore mis le pied sur le territoire des provinces africaines.

A partir de ce moment-là, un nuage couvre la marche des événements; la lumière de Saint-Augustin nous fait défaut, et nous sommes réduits à ce renseignement de Procope, que Boniface repentant livra bataille aux Vandales, fut vaincu et obligé de se renfermer dans Hippône.

S'il est au monde un pays fait pour la guerre défensive, c'est bien l'Afrique septentrionale. La marche des Vandales depuis le détroit jusqu'à Hippône, sur un parcours de 300 lieues en ligne droite et de 500 lieues par les contours du littoral, qu'ils ont peut-être suivis afin de rester en communication avec des navires chargés de vivres, est une des opérations les plus difficiles qui se puissent concevoir, pour une cohue pareille, en présence d'une armée ennemie. Boniface, n'ayant pas des forces supérieures, devait éviter de livrer bataille. En harcelant le flanc de l'ennemi, en le prévenant aux positions formidables qui se présentent à chaque pas, il empêchait sa marche et n'avait qu'à laisser agir la maladie et la faim. La position qu'il occupait avec son armée lui permettait de suivre immédiatement ce plan de campagne. En effet, dans cette phase de la guerre civile, tout lui faisait une loi de se tenir dans la région occidentale des provinces. Il obligeait ainsi les forces impériales à faire de longues marches pour venir à lui; en même temps il était en communication avec le point de débarquement de ses auxiliaires, et il empêchait

toute tentative du gouvernement de la Mauritanie césarienne pour les arrêter. Nous avons vu d'ailleurs le comte Darius passer par Sétif, et l'on ne comprend pas pourquoi il aurait pris cette direction, si ce n'est pour s'aboucher avec Boniface. Le général romain ne fit donc pas preuve, dans cette circonstance, de grands talents militaires. La trahison se mit probablement parmi ses troupes : ce serait la seule excuse de son insuccès.

Le voilà dans Hippône, en présence de Saint-Augustin qui lui avait donné de si bons conseils, si peu écoutés, de Saint-Augustin succombant sous le poids de l'affliction autant que de la maladie. Que ne nous est-il donné de savoir ce qui se passa alors entre ces deux hommes, plongés dans une douleur égale peut-être, mais dont l'un avait toute la responsabilité de ce grand désastre ! Du moins avons-nous, dans leur entrevue dernière, une garantie de plus de l'exactitude des faits et des appréciations que nous ont fournis les œuvres de Saint-Augustin.

Hippône, complétement investi par les Vandales, en juin 430 (1), eut à soutenir un siége de quatorze mois, après lesquels le manque de vivres força les assiégeants à se retirer. Boniface put alors rejoindre les troupes envoyées d'Italie et d'Orient, et il subit avec elles une nouvelle défaite.

C'est seulement en 432 que le malheureux comte arriva enfin à ce but qui lui avait déjà coûté si cher et qu'il ne tarda pas à payer de sa vie. L'Impératrice, jugeant qu'il avait assez expié ses fautes et revenant à son ancienne prédilection, l'ap-

(1) Je me suis abstenu de préciser la date de l'entrée des Vandales en Afrique. Prosper, Cassiodore et Jornandès, assignent à ce fait l'année 427; la chronique d'Alexandrie, l'année 428; Idace enfin, le mois de mai 428 ou 429, selon la manière d'interpréter le texte de ce chroniqueur. Le Nain a très-bien démontré que l'année 427 est inadmissible; il reste donc à se décider entre 428 et 429, mais il y aurait à faire préalablement un travail critique sur ces diverses sources. Peut-être leurs divergences tiennent-elles à ce que plusieurs ont confondu le débarquement des Goths auxiliaires de Boniface, avec celui de la masse vandale.

pela aux fonctions de maître des milices en remplacement d'Aèce, qui passait au consulat. Il paraît que l'énorme crédit d'Aèce portait ombrage à Placidie et qu'elle cherchait à lui donner un contrepoids dans la personne de Boniface. Elle eut l'imprudence de les trop mettre en opposition, et ils ne tardèrent pas à en venir aux mains (1). Boniface reçut une blessure dont il mourut peu de temps après, en recommandant à sa Pélagie de ne jamais se remarier qu'avec Aèce. N'était-ce pas reconnaître, au moment suprême, la loyauté de son adversaire ?

L'empire n'était plus en état de lutter contre les Vandales. Un traité de paix, conclu à Hippône le 11 février 435, leur assura la possession d'une partie de l'Afrique. Les historiens ne spécifient pas l'emplacement du territoire concédé, mais il semble facile de le déterminer approximativement.

Les Romains gardaient Carthage et, nécessairement, la région environnante; mais Genséric était trop habile pour ne pas apercevoir que la possession de cette capitale était indispensable à sa sûreté et au développement de sa puissance. Il n'attendait qu'une occasion favorable pour s'en saisir. Parvenu jusqu'en Numidie, il se serait bien gardé de revenir sur ses pas, de se confiner dans les Mauritanies situées au bout du monde alors connu. C'était pour lui, d'ailleurs, une nécessité absolue, dans les premiers temps, que de tenir ses forces concentrées. Ainsi l'établissement provisoire des Vandales ne pouvait être ailleurs que dans la Numidie, principalement sur la limite de la province consulaire. On va voir qu'ils n'avaient

(1) Un historien moderne, M. de Pétigny, a cru qu'il s'agissait d'une guerre, et son imagination a suppléé à la trop grande concision des chroniques, en faisant manœuvrer des armées de romains et de barbares. C'est un procédé qui devrait, dans tous les cas, être laissé au roman. Mais ici, en examinant les textes avec la simple lumière du bon sens, on ne peut pas trouver autre chose qu'un duel. Le mot même de *Bellum*, qui existe dans une des chroniques, et qui paraît avoir trompé cet écrivain, est employé dans le sens de combat singulier par les auteurs du Bas-Empire. V. le *Lexicon* de Forcellini.

alors aucune action sur le territoire de Sétif, quoique, topographiquement parlant, ce pays fût une dépendance naturelle de la Numidie.

Genséric avait à fonder un grand état au milieu de populations hostiles à sa nationalité et à sa religion. Le mécontentement régnait même parmi les siens. Cette situation pleine de difficultés le détermina, bien plus que l'esprit de secte, à briser toute opposition religieuse. En 437, il somma les évêques catholiques de se convertir à l'arianisme; les récalcitrants furent privés de leurs temples et même chassés de leurs métropoles. Ces rigueurs ne s'adoucirent qu'après dix-sept ans, lorsque le pouvoir de Genséric fut solidement établi. La mort tranquille de Novatus, et le monument qui lui fut élevé, prouvent donc que ce pouvoir n'atteignait pas alors la Mauritanie sitifienne (1). L'inscription du martyr Laurentius permet d'étendre cette conséquence au moins jusqu'à l'année 452.

C'est en 439 que Genséric parvint à s'emparer de Carthage par surprise : dès-lors les provinces orientales tombèrent dans ses mains, et Valentinien lui en fit l'abandon définitif par le traité de 443, ne se réservant que les Mauritanies avec la partie occidentale de la Numidie.

Mais après 455, quand Genséric eut pris Rome et allié sa famille avec celle des empereurs, l'Afrique ne connut plus d'autre maître que le roi des Vandales.

LE GÉNÉRAL CREULY.

(1) La chronique de Prosper, éditée par le P. Labbe, en parlant des évêques persécutés en 437, cite, comme les plus connus, Possidius, Novatus et Severianus ; mais ces noms ne sont nullement cités par les autres éditeurs. J'ignore s'ils n'auraient pas été introduits par le P. Labbe; dans tous les cas, cette mention de Novatus ne peut prévaloir contre son épitaphe.

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

Tébessa (Théveste) et ses environs.

Notre but, en écrivant ces quelques lignes, est d'apporter une pierre à l'édifice historique de notre Colonie africaine, à la reconstruction duquel plusieurs savants contemporains travaillent avec tant d'art, de talent et de persévérance. Il nous semble, en effet, du devoir de tout officier de l'armée d'Afrique de contribuer, dans sa sphère, à cette œuvre si éminemment utile et intéressante.

Nous commençons par déclarer que la partie historique du présent mémoire ne sera qu'ébauchée ; le temps et les documents nécessaires nous manquent pour entreprendre ce travail difficile, et même, les aurions-nous à notre disposition, nous ne nous en abstiendrions pas moins, la tâche étant au dessus de nos forces. Nous serons également très-réservés dans ce que nous dirons sur les monuments épigraphiques dont nous avons pris copie, la plupart du temps nous nous contenterons de les transcrire, en marquant simplement, pour en faciliter l'explication par les hommes compétents, les diverses particularités qui les distinguent, telles que hauteur et formes des lettres, dimensions et qualités de la pierre, etc., etc.

Plus que personne, nous sommes disposés à suivre les conseils de M. le Général Creuly aux amateurs d'épigraphie qui sont en Algérie, lorsqu'il les avertit « du danger qu'ils courent « à se lancer dans les sentiers scabreux de l'interprétation, « eux qui n'ont ni le temps ni les moyens nécessaires pour « apprendre ce difficile exercice. »

En revanche, nous nous étendrons, autant que possible, sur la partie descriptive et comparative ; nous ferons un exposé détaillé de tous les matériaux que nous avons recueillis jusqu'à ce jour et que nous croyons mériter l'attention des historiens et des archéologues, en y ajoutant des renseignements de toutes sortes qui peuvent intéresser la géographie, la statistique et la colonisation du pays.

Tébessa (Theveste, al. Thebeste, Colonia), est située à 35° 30' de latitude Nord et 5° 45' de longitude Est (1), à 212 kilomètres environ de Constantine et 200 kilomètres de Bône, au pied des derniers mamelons du Djebel *Ozmour* (أزمور), contrefort du Djebel Doukkane (دكّان), qui lui-même est une des nombreuses ramifications de la grande chaîne de l'Auress.

Nous n'entrerons dans aucune discussion sur le nom actuel de Tébessa qui est, sans contredit, la corruption du mot de *Theveste* ou *Thebeste*, comme on le trouve orthographié dans certaines copies des anciens itinéraires.

La frontière de Tunis, à son point le plus rapproché est de 18 à 20 kilomètres environ.

(1) Nous sommes loin de garantir l'exactitude mathématique de ces chiffres, ni celle des instruments qui nous ont servi à les établir. Sans doute nos résultats subiront une modification notable lorsque, par une détermination EXACTE du point où le méridien de Paris vient couper notre continent africain, il sera possible de rattacher le canevas géodésique de ce pays d'une manière fixe et certaine à celui de la mère-patrie. Ce travail, qui nous paraît de la plus haute importance, serait la continuation de celui que Delambre, Méchain, Biot et Arago, ont fait pour la France à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci Nous le signalons à l'attention des savants, et nous faisons des vœux pour que l'Académie des Sciences le fasse entreprendre par un de ses membres.

La ville moderne arabe occupe l'emplacement même d'une citadelle byzantine construite sur les ruines de la cité romaine, et ses remparts élevés, en bon état de conservation, flanqués de tours, ont dû, pendant des siècles, garantir ses habitants contre les incursions nombreuses des tribus hostiles environnantes.

De trois côtés elle est entourée de jardins magnifiques remplis d'arbres fruitiers de toutes sortes, qui, de loin, lui donnent l'aspect d'une véritable oasis. Les montagnes environnantes sont boisées, pour la plupart, jusqu'à leur sommet, et les accidents de terrain, tels que rochers, ravins, cascades, qui se succèdent sans interruption, pour ainsi dire, donnent au pays l'aspect le plus pittoresque. Les principaux sites que nous croyons devoir signaler à l'attention des touristes sont : les défilés de Halloufa, les ravins de Aïn-Lamba et de R'fana, les gorges de Troukla et de Beicaria, enfin, le ravin et les grottes de Occous. Nous serons, sans doute, conduits à faire la description sommaire de quelques-uns d'entre eux, dans la suite de ce mémoire.

Les environs de Tébessa sont littéralement jonchés de ruines romaines dont les unes datent de l'époque romaine proprement dite, les autres, en plus petite quantité, de l'occupation byzantine. La ville elle-même renferme les restes de monuments magnifiques qui font l'admiration des voyageurs et dont l'étude est du plus haut intérêt pour l'officier ou l'employé appelé par son service à séjourner dans ses murs.

L'origine de Théveste est romaine, sans contredit. Ni Salluste dans sa guerre de Jugurtha, ni Tacite faisant dans ses annales le récit, si palpitant d'intérêt, de la révolte de Tacfarinas, ne font mention de cette ville, et cependant, ses environs ont été, au moins en partie, témoins de ces guerres mémorables (1). Nous avons sous les yeux une brochure de

(1) Jugurtha (Sall. de bello Jug. L VII), après la défaite du Muthul, se

M. Letronne sur l'arc de triomphe et les autres antiquités de Théveste; voici ce que dit ce savant sur son origine : « Remarquant que ni Strabon ni Pline n'en ont fait mention, et qu'on voit paraître pour la première fois son nom dans la géographie de Ptolémée, puis avec le titre de *Colonia*, dans l'itinéraire d'Antonin, j'ai cru pouvoir en conclure que, si l'établissement romain existait déjà lorsque Pline rédigeait son livre, il devait être peu considérable et qu'il ne prit d'accroissement qu'après Vespasien et Titus. Ce sont là, sans doute, de simples inductions historiques, qui ont besoin d'être confirmées par les inscriptions qu'on pourra découvrir plus tard, à la suite d'une exploration complète de Théveste; cependant il était bon de les signaler d'avance à l'attention des explorateurs. »

Cette exploration a eu lieu depuis et a confirmé les conjectures, très-probables du reste, de M. Letronne. Les quatre inscriptions les plus anciennes, trouvées jusqu'à ce jour à Tébessa, datent, en effet, du règne de Vespasien. Ce sont des dédicaces de monuments élevés en l'honneur de ce prince et de son fils Titus.

Nous n'en citerons qu'une seule, remarquable surtout parce qu'on peut en déterminer la date d'une manière certaine, c'est celle qui figure sous le n° 3708 dans l'ouvrage de M. Renier intitulé : *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie :*

retira pour réorganiser son armée, dans des lieux couverts et fortifiés par la nature; il est prouvé, à peu près, que ces lieux devaient se trouver entre Théveste et Macomatia, sans doute les montagnes situées entre Aïn-Beïda et le Djebel-Guelb. Nous avons visité ces lieux remarquables par leur aspect abrupt et sauvage, et ils nous ont paru on ne plus propres à servir de retraite à une armée battue forcée de se retirer devant un ennemi victorieux.

Quant à Tacfarinas, le théâtre de la guerre que Rome eut à soutenir contre ce chef de bande, devait se trouver entre les monts Auress et la petite Syrte (Dureau de la Malle, *Manuel algérien*, page 184). L'examen de la carte suffit pour montrer que les environs de Tébessa font partie du territoire compris dans cette définition.

.... NO AUG .....
.... PP COSU ....
.... AUG .....

La deuxième ligne de cette inscription a donné à M. Renier le moyen de la restituer en son entier ; il l'interprète de la manière suivante :

Imperatori Caesari Vespasiano Augusto, pontifici maximo, tribuniciae potestatis V imperatori XI, patri patriae, consuli V, designato VI, Tito Caesari Vespasiano Augusti filio, pontifici, tribuniciae potestatis... Cette inscription se rapporte au cinquième consulat de Vespasien, c'est-à-dire à l'année 77 de notre ère.

Elle a été découverte près de l'entrée du Forum, et c'est peut-être la dédicace même de cet établissement. Or, d'après ce que nous connaissons de la vie publique des Romains de l'époque impériale, le Forum et le Cirque ont dû, tout d'abord, être construits dans une ville naissante, et leur achèvement n'est sans doute postérieur que de cinq à six ans tout au plus, à la fondation même de la colonie. D'après ces considérations, nous sommes conduits, pour la date de la fondation de Théveste, à l'an 71 ou 72 après J.-C.

Nos conjectures deviennent presque de la certitude, quand on se reporte, par la pensée, à cette époque de l'histoire ; en effet, que se passe-t-il dans l'Empire romain en l'an 71 ?

La guerre terrible de Judée est terminée, les Bataves sont soumis, le colosse romain, affaibli un instant, commence à respirer de nouveau sous la main ferme et habile de Vespasien ; le génie organisateur de ce prince conçoit et exécute les entreprises les plus vastes : il modifie le Capitole, construit le Colisée et le Temple de la Paix, améliore les finances aux

abois, rétablit la discipline parmi les légions, dégrade les sénateurs et les chevaliers indignes, délivre par l'exil Rome et l'Italie des factieux, des mécontents, des brouillons de toutes sortes. Il n'est pas possible que ce prince pour compléter son œuvre de régénération, n'ait pas décrété la création de nombreuses colonies. Nous savons, d'ailleurs, que Vespasien poussait parfois l'économie jusqu'à l'avarice. La concession de territoires était pour lui un moyen de récompenser, sans bourse délier, le dévouement des troupes qui l'avaient salué empereur. Qu'on nous pardonne cette digression, déjà trop longue sans doute; mais nous nous sommes arrêtés à dessein devant cette figure à l'expression antique, au front sévère, taillée, pour ainsi dire, dans le bronze et le granit. Un seul mot peint ce grand homme en entier, ce mot nous l'avons traduit autrefois, lorsque nous étions encore sur les bancs du collége, et il est resté gravé dans notre mémoire avec un sentiment d'admiration profonde : « *Un empereur doit mourir debout*, » s'écrie-t-il en se levant, lorsqu'il sent approcher sa dernière heure. Quel homme ! ! ! Quelle énergie ! ! !

Revenons à notre sujet.

Les commencements de la nouvelle ville ont dû être modestes ; toutefois, elle commence à prendre une certaine importance, sous le règne de Trajan.

La preuve de ce que nous avançons nous est fournie par une pierre milliaire que, dans une de nos nombreuses excursions, nous avons découverte à huit lieues de Tébessa, dans le *Bhiret el Arneb* (plaine des lièvres), sur la route de Théveste à Gafsa (l'ancienne Capsa). Cette pierre prouve que sous l'empereur Trajan il existait un commencement de voie de communication entre ces deux villes ; elle porte l'inscription suivante :

IMP. CAESAR
DIVI NERVAE FIL
NERVA TRAIA
NUS AVG GER
5..... MANICVS.....
.. .. XIMVS TRIB
..... III COSIII.....
..... ATR.....
.....
.....

Imperator Caesar Divi Nervæ filius, Nerva Trajanus Augustus Germanicus Maximus, tribuniciae potestatis III, consul III, pater patriae...

Au moyen de la septième ligne, les savants pourront déterminer, nous en sommes certains, la date précise de l'érection de cette pierre et, par suite, celle de l'exécution de la route précitée. Comment, cependant, expliquer l'existence sous Trajan d'une route à 60 lieues de la côte, lorsque la grande route de Carthage à Cirta par Théveste n'est construite que sous l'empereur Hadrien, en l'an 122 ? Voici nos idées à ce sujet : sans doute, chez les Romains, bien plus encore que de nos jours, la colonisation ne devait marcher qu'avec beaucoup de lenteur, surtout pendant le premier siècle de l'ère chrétienne. Plus d'une fois elle a dû se trouver arrêtée dans son essor, soit par les troubles civils, soit par les guerres extérieures que Rome eut à soutenir, peut-être aussi quelquefois faute des bras et des capitaux nécessaires. Pendant longtemps l'Afrique a été exploitée en grande partie par un très petit nombre de familles, l'Empereur en tête (1), qui en tiraient

(1) La Numidie était une province impériale proprement dite, gouvernée par un légat impérial propréteur qui résidait à Lambèse (Léon Rénier, *Rapports sur une mission scientifique en Algérie*, page 52).

un revenu certain et auxquelles les grands travaux d'utilité publique ne devaient que médiocrement sourire, la dépense qui en serait résultée étant de beaucoup au-dessus de l'augmentation de revenu que l'exécution de ces travaux leur aurait procurée. Dans cet état de choses, les tronçons de route, autour des centres ayant acquis déjà une certaine importance, devaient tout d'abord s'établir et précéder, nécessairement, le grand réseau général dont plus tard l'Afrique et même tout l'Empire furent couverts. Les itinéraires et les différentes géographies nous font de ces voies de communication une description incomplète, il est vrai, mais suffisante pour nous donner une idée exacte de la civilisation et de la grandeur romaines.

D'après l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne, tous deux combinés avec ce que nous avons vu sur les lieux, l'ancienne Théveste était le point de jonction de huit routes différentes ; ce détail, à lui seul, prouve l'importance de cette cité. L'étude de ces voies de communication fera l'objet d'un travail tout à fait spécial par lequel nous essaierons, autant qu'il nous sera possible, de reconstruire la carte de cette partie de la Numidie, comprenant les trois cercles de Tébessa, Aïn-Beïda et Krenchela. Qu'il nous suffise, pour le moment, de faire l'énumération des routes précitées, en y ajoutant les renseignements sommaires suivants (1) :

1° Route de Théveste à Carthage ;

2° Route de Théveste à Cirta.

Ces deux voies figurent dans l'itinéraire d'Antonin sous le n° III. A. Le titre est *Iter à Carthagine Cirta*, Route de Carthage

(1) Nous avons suivi, pour l'orthographe des anciens noms, l'ouvrage du marquis de Fortia d'Urban, intitulé : *Recueil des Itinéraires anciens, comprenant l'itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger et un choix des périples grecs*. Quant à la géographie comparée, la connaissance du pays l'a modifiée considérablement depuis l'impression de l'ouvrage précité, et nous n'en emploierons les noms modernes qu'avec beaucoup de réserve et lorsque nous en serons complétement sûrs.

à Cirta ; elle a été construite, comme nous l'avons déjà dit, en 122, sous l'empereur Hadrien, par P. Metilius Secundus.

3° Route de Théveste à Hippone ;

Cette route ne figure pas directement sur les itinéraires ; elle existait cependant, et la comparaison des n°s III. A. et X. E. de l'itinéraire d'Antonin suffira pour nous en convaincre; en effet, le premier donne une route de Théveste à Musti, par Ammedara (Haïdra), Altiburos et Laribus Colonia : la deuxième donne une route de Musti à Hippone, par Sicca Veneria (Kef), Narraggara et Thagaste (Souq-Arras). D'ailleurs, la route de Carthage à Cirta (du n° III, A.), après s'être dirigée du Sud-Ouest de Carthage à Théveste, reprend, à partir de cette dernière ville, la direction du Nord d'abord et du Nord-Ouest ensuite, en passant par Altaba, Justi, Marcomatia et Sigus. Il resterait à vérifier sur place s'il n'existe pas une route directe de Justi ou, peut-être, d'Altaba à Thagaste (la ville moderne de Souq-Arras), ce qui donnerait une voie de communication entre Théveste et Hippone, plus directe et plus courte que celle que nous avons indiquée en premier lieu.

4° Route de Théveste à Lambèse sur le versant Nord de l'Auress 1er tracé;

Cette route est indiquée dans l'itinéraire d'Antonin, sous le n° IV. C. ; elle passe par Aïn Lemba, Cherfa, Krenchela et Thamugas. Nous l'avons parcourue dans toute son étendue.

5° Route de Théveste à Lambèse, sur le versant Nord de l'Auress. — 2me tracé;

Il existait une deuxième route de Théveste à Lambèse, indiquée par les n^os^ CCX et CCXI de la table de Peutinger. Le n° CXX donne, en effet, une route de *Théveste* à *Vico Aureli*, et le n° CCXI une autre route de *Vico Aureli* à *Lambèse*. Cette route passait par Aïn Chabrou, Occous, Ksar Baghaïe, et rejoignait la précédente à Thamugas (Auj. Timegad) ou dans les environs. Elle est d'une construction postérieure à celle du 1er tracé : nous pensons qu'elle a été exécutée pour éviter les défilés

affreux d'Aïn-Lemba et de Krenchela, par lesquels celle du 1er tracé passait. Ce n'est donc pas une erreur de copiste qui l'a fait omettre sur l'itinéraire d'Antonin, mais, à notre avis, c'est plutôt parce qu'elle n'existait pas encore lorsque cet itinéraire a été établi. Nous avons parcouru cette voie romaine sur une longueur de 50 kilomètres environ, et nous y avons copié les deux inscriptions suivantes, recueillies sur des pierres milliaires :

N° 1. — Près d'Aïn-Chabrou. (Hauteur de la pierre, 1m 55.)

D. N.
FLAVIO
CLAUDIO
CONSTAN
5.... TINO PIO
FELICE
AVG
· V I I

Domino nostro, Flavio Claudio Constantino pio, felice, Augusto. VII.

N° 2. — (Au même endroit; mêmes dimensions que la précédente.)

.....
.....
.....
.....
5.... .....
....ETIN
PPDDNNC
OSTANTIO
ET MAXIMI

10.... O INVICTIS
AVGG.....
.....M
.....O
.....SS

Les cinq premières lignes et la première moitié de la sixième ligne sont martelées et tout à fait illisibles.

Les quatre dernières lettres de la sixième ligne sont douteuses.

Il y a eu un second martelage aux lignes 11, 12, 13 et 14.

6° Route de Théveste à Thusdrum ou Thysdrum et Thenae;

D'après l'itinéraire d'Antonin, il existait deux routes de Théveste à Tusdrum, et une route de Theveste à Thenae (*It.* n°s XI, XVI A, et XVI B.). *Thenae* est le *Thaini* actuel, port de mer sur la petite Syrte, entre Tunis et Gabès. Les trois routes dont il s'agit, passent toutes par *Meneggere* ou *Menegeses*, qui était distante de Théveste de 25 milles ou 40 kilomètres environ. Nous avons suivi cette route sur toute la partie comprise sur le territoire français; elle passe à la frontière même par un endroit appelé *foum el Mouahhad*; il nous a été impossible d'arriver jusqu'à l'emplacement même de *Menegeses;* car, dans cette direction, à 25 kilomètres environ de Tébessa, nous nous sommes trouvé en territoire tunisien : poursuivre notre chemin était contraire aux ordres formels que nous avons reçus à cet égard.

7° Route de Théveste à Tacape (auj. Gabès), par Capsa (auj. Gafsa).

L'itinéraire CCXII de la table de Peutinger nous donne une route de Théveste ad Majores, et le n° CCXIV, une autre route de ad Majores à Tacape (Gabès), par Thelepte (Ferianah) et Capsa (Gafsa). Nous avons suivi cette route dans tout son parcours sur le territoire français, et les Arabes nous ont assuré qu'elle conduisait sans interruption jusqu'à Gafsa. Les noms

actuels des principaux endroits qu'elle traverse sont le col de Tnoukla, le Bhiret el Arneb, El ma el Abiod et Birzgann. Nous en avons déjà parlé précédemment, c'est celle dont une partie, au moins, à été construite par l'empereur Trajan. On dit que ce prince possédait un domaine à Théveste ou plutôt dans ses environs. La route dont il s'agit a-t-elle été exécutée dans le but de relier cette ville même au domaine de l'empereur? Cela nous paraît on ne peut plus probable. Nous ajouterons que le *Bhiret el Arneb* est un des pays les plus fertiles, en apparence, que nous ayons jamais vu; nous disons en apparence parce qu'il est tout à fait abandonné par les Arabes : on peut y faire 30 à 40 kilomètres sans rencontrer âme qui vive. De temps immémorial ce beau pays a été le champ de bataille naturel entre les tribus algériennes et celles qui reconnaissent la suprématie du bey de Tunis; son abandon complet en est une cause immédiate. Nous reviendrons plus bas sur une excursion que nous avons faite dans cette contrée, et sur ce que nous y avons trouvé de remarquable.

8° Route de Théveste à Lambèse, par le versant méridional de l'Auress;

Cette route est bien plus longue que les deux autres qui suivent le versant oriental Nord de l'Auress, et dont nous avons déjà parlé. Elle figure sur la table Théodosienne sous le n° CCXII, se confond avec la route de Théveste à Capsa, jusqu'à l'endroit appelé *ad Majores*, en se dirigeant d'abord vers le Sud-Est; de là, elle passe au Sud-Ouest, traverse les Ziban, se replie, pour ainsi dire, sur elle-même, et revient à Lambèse, en se retournant au Nord et même au Nord-Est, par El-Outaïa, El-Kantara et la plaine de Ksour.

Il existait une neuvième route partant de Théveste et traversant les défilés de R'fana; cette route ne figure sur aucun itinéraire. A six kilomètres environ de Tébessa, en entrant dans la gorge, elle est taillée dans le roc sur plus de 2000^{m} de longueur, et on y voit encore maintenant les traces faites

par les roues des voitures : les Arabes ont donné à cet endroit le nom de *Triq el Careta* (Chemin de la voiture). Cette voie n'était peut-être qu'un simple chemin d'exploitation ; les environs sont encore maintenant très-boisés et fournissaient, sans doute, à la ville, des bois de toutes sortes, soit de construction, soit de chauffage. On y rencontre d'ailleurs, quantité de carrières dont une, entre autres, en marbre rouge de toute beauté. Un échantillon de ce marbre a été envoyé au Musée de Constantine. Nous avons visité ces carrières : leur exploitation par les Romains est incontestable.

D'après ce qui précède, la position de Théveste était tout à fait centrale et on ne peut plus favorable à un accroissement rapide. Aussi, est-il plus que probable que cette cité, placée entre les plaines de la Byzacène et les contrées montagneuses et fertiles de la Numidie, avait atteint, dès la première moitié du deuxième siècle, un haut degré de grandeur et de prospérité. A cette époque déjà elle était, sans contredit, une des villes les plus riches et les plus populeuses de l'Afrique romaine.

Dans ce qui va suivre, nous allons entreprendre la description détaillée des principaux monuments dont les restes existent encore dans l'antique Théveste. Cette étude nous permettra de continuer l'historique de cette ville, sur laquelle nous ne trouvons que peu de renseignements dans les écrivains de l'antiquité ; peut-être même, nous osons l'espérer, servira-t-elle à jeter quelque lumière sur l'histoire générale de l'Afrique sous les dominations Romaine, Vandale et Byzantine.

Énumération des principaux Monuments de l'ancienne Théveste.

(*Voyez le plan détaillé de la ville.*)

1° Le cirque;

2° Le temple de Minerve;

3° L'arc de triomphe de Caracalla ;

4° La conduite d'eau souterraine connue sous le nom d'*Aïn-Chela ;*

5° La chambre d'eau de la source Aïn-el-Bled (source de la ville);

6° Le monument servant actuellement de *Koubba* au marabout *Sidi Djab allah* (Envoyé de Dieu);

7° L'enceinte de la citadelle byzantine, ses tours, ses portes, ses défenses;

8° Le palais du commandant de la citadelle;

9° La basilique;

10° L'enceinte byzantine de la ville avec ses accessoires.

A cette énumération, il faut ajouter, comme complément, les ponts, ponceaux, aqueducs, bassins, tours, barrages, puits, ruines de toutes sortes difficiles à définir quelquefois, et qui se rencontrent à chaque pas, quelque soit le côté vers lequel on dirige ses investigations.

Dans la liste précédente, nous n'avons pas compris les ruines du forum, lesquelles, debout encore en partie à l'arrivée de nos premières colonnes expéditionnaires, ont complétement disparu depuis l'occupation française. Elles étaient situées au milieu même de l'esplanade, en avant de la Casbah actuelle, et leur destruction, regrettable sans doute, était cependant de toute nécessité pour la défense de la place. Ce monument ne présentait, nous a-t-on dit, que des restes de médiocre importance; les pierres à inscriptions qu'on a découvertes dans ses environs, et dont précédemment nous avons cité la principale, ont été sauvées de l'oubli et sont placées dans le Musée dont nous avons commencé la formation.

I. — Le Cirque.

Le cirque est situé du côté Sud des ruines de l'ancienne ville, sur la rive gauche du ravin qui la traversait dans toute sa longueur, en la partageant en deux parties à peu près égales.

Ce monument n'offre rien de remarquable, ni comme forme, ni comme architecture; il ressemble à tous les autres monuments du même genre. Une arène circulaire de 45 à 50 mètres de diamètre était environnée d'un massif de maçonnerie qui se terminait intérieurement par 15 ou 16 rangées de gradins en pierres de taille, et contre lequel s'appuyait extérieurement un certain nombre d'escaliers conduisant chacun vers les places destinées à une classe distincte de citoyens. Nous avons constaté l'existence de deux de ces escaliers; il nous a été impossible d'en déterminer le nombre. Deux entrées conduisaient dans l'intérieur de l'arène;

elles étaient placées vis-à-vis l'une de l'autre, aux extrémités d'un même diamètre.

L'une était sans doute pour les bêtes féroces, et l'autre pour les gladiateurs ou les victimes. La première de ces entrées consistait en deux voûtes juxta-posées, construites en tuf et passant sous le massif même de la maçonnerie qui soutenait les gradins. Ces deux voûtes sont écroulées en partie, mais les deux portes par lesquelles elles se terminent du côté de l'arène sont en pierres de taille et bien conservées. Du côté opposé à l'arène, au contraire, les deux mêmes voûtes communiquent à des ruines informes où nous avons cru reconnaître une espèce de corridor avec les traces d'un certain nombre de cellules; là, sans doute, étaient renfermés les animaux en attendant le combat, et c'est de cette particularité même que nous avons conclu la destination de l'entrée que nous venons de décrire. Quant à la seconde, celle des gladiateurs, elle n'existait plus que par des vestiges à peine sensibles; cependant, lorsque nous avons exploré ce monument, quelques fouilles ont suffi pour en découvrir les pieds-droits.

En général, le cirque de Théveste est dans un mauvais état de conservation. L'action séculaire des pluies et des vents l'a rempli, au tiers au moins de sa hauteur, de terres et de décombres. Beaucoup de pierres des gradins et du massif sur lesquels il repose, ont servi à la construction de la citadelle byzantine; d'autres, en plus petite quantité, ont été employées aux premières constructions françaises. Les gradins, qui ont survécu à la destruction, sont en grande partie enfouis, et des travaux assez considérables seraient nécessaires pour les dégager. Ceux qui sont visibles ont cependant été suffisants pour pouvoir en déterminer le nombre approximativement et, par là, se figurer le relief du monument au-dessus du terrain actuel.

Ce nombre était, comme nous l'avons dit précédemment,

de 15 à 16, ayant chacun 0m 70 de base et 0m 50 de hauteur. Nous avons vu, d'ailleurs, que le diamètre de l'arène était de 45 mètres. Au moyen de ces données, il sera facile de calculer le nombre de spectateurs que pouvait contenir le cirque de Théveste.

En effet, déterminons d'abord le développement des 15 gradins.

1er gradin.	Diamètre	46.40.	Développement.	145m	70
2e —	—	47.80.	—	150	10
3e —	—	49.20.	—	154	50
4e —	—	50.60.	—	158	90
5e —	—	52.00.	—	163	30
6e —	—	53.40.	—	167	70
7e —	—	54.80.	—	172	05
8e —	—	56.20.	—	176	45
9e —	—	57.60.	—	180	85
10e —	—	59.00.	—	185	25
11e —	—	60.40.	—	189	65
12e —	—	61.80.	—	194	05
13e —	—	63.20.	—	198	45
14e —	—	64.60.	—	202	85
15e —	—	66.00.	—	207	20
			Total....	2.647m	00

Le développement total des gradins etait donc de 2,647 mètres environ. Observons en passant que ce chiffre est un minimum, attendu que le nombre des gradins pouvait très-bien être supérieur à 15.

Maintenant pour avoir le développement total de l'espace occupé par les spectateurs, nous pouvons admettre, qu'à partir du 9e gradin, les citoyens, appartenant aux classes inférieures de la société, pouvaient se tenir debout sur deux rangs, et même sur quatre rangs, au dernier gradin qui formait le sommet du massif.

Il faut donc ajouter au chiffre.....	2.647m	00
Le 9e gradin 1 fois	180	85
Le 10e — 1 fois.....	185	25
Le 11e — 1 fois.....	189	65
Le 12e — 1 fois.....	194	05
Le 13e — 1 fois...	198	45
Le 14e — 1 fois	202	85
Le 15e — 3 fois	621	60
Total....	4.419m	70

Le total du développement de l'espace occupé par les spectateurs était donc de 4419 mètres 70. En supposant que chacun occupait un espace représenté en longueur par 0m 60, on arrive au chiffre de 7,366 mètres. En tenant compte de la place perdue pour les entrées et la circulation, et du surcroît d'espace nécessaire pour les autorités et les hautes classes de la société, nous conclurons de ce qui précède que le cirque de Théveste pouvait contenir 7,000 spectateurs environ.

La contenance d'un amphithéâtre devait nécessairement être dans un certain rapport avec le nombre des habitants de la ville qui le renfermait dans ses murs. Ici se présente donc naturellement le problème suivant :

Connaissant la grandeur du cirque d'une cité romaine, ayant, en outre, des données sur le nombre, l'importance de ses autres monuments et la surface du terrain qu'elle occupait autrefois, déterminer le chiffre approximatif de sa population.

Nous n'osons aborder nous-même cette question épineuse; nous nous contenterons de la signaler à l'attention des savants. Sans nul doute ils en trouveront une solution satisfaisante. On nous objectera, peut-être, que ce rapport dont nous parlons et que nous supposons à peu près constant, devait au contraire être très-variable, parce que, dira-t-on, une ville pouvait très-bien augmenter d'importance, tandis que son

cirque restait le même. A cela, nous répondrons que rien n'était plus facile que d'opposer à une augmentation de population un agrandissement proportionnel de l'amphithéâtre, en y ajoutant des gradins supérieurs, opération qui pouvait se répéter, pour ainsi dire, indéfiniment. C'est précisément ce qui a eu lieu pour celui de Théveste. Les derniers gradins étaient en pierres de taille finement bouchardées, tandis que les gradins inférieurs étaient en pierres de tuf taillées grossièrement. La double porte d'entrée, quoiqu'en pierres de taille, est également très-peu soignée et tout-à-fait en harmonie avec la partie construite en tuf. Le monument qui nous occupe a donc été agrandi une fois au moins, peut-être même plusieurs fois. Sa première construction doit remonter à l'époque même de la fondation de la ville. En effet, le tuf, dont tout d'abord on s'est servi en grande partie, est une pierre légère, poreuse, tendre, mais durcissant au contact de l'air. Elle réunit donc toutes les conditions nécessaires pour pouvoir être travaillée avec facilité, transportée à peu de frais, et donner une solidité à toute épreuve. Mais, en même temps, son extrême porosité la rend complétement impropre à tout ouvrage exigeant de la finesse et de l'élégance, et il faut qu'une cité soit à ses débuts pour l'employer, autrement que comme remplissage, à la construction de ses monuments. Dans ces moments, si pénibles d'installation première, chaque pas en avant est marqué par la rencontre d'obstacles nouveaux : la main-d'œuvre est rare, les moyens de transport sont restreints, les ouvriers, à quelques exceptions près, d'une habileté tout-à fait secondaire, et l'architecte, s'il veut arriver à un résultat quelconque, n'a pas le droit souvent d'être difficile sur la qualité des matériaux qu'il emploie; heureux encore si, dans la suite, une critique quelquefois injuste et toujours impitoyable n'est pas la seule récompense de ses efforts.

En résumé, sans avancer une date précise, nous pouvons

affirmer que l'amphithéâtre de Théveste a été construit entre les années 75 et 80 après J.-C.

II. — Le Temple de Minerve.

M. Letronne, dans une notice pleine d'intérêt sur Théveste, en parlant de ce monument, s'exprime en ces termes : « C'est « un joli temple *prostyle*, analogue à tant d'autres, tels que la « Maison Carrée de Nîmes, les temples d'Hercule à Cora, d'Au- « guste à Pola, d'Antonin et Faustine à Rome, etc. Il est de « l'espèce dite *prostyle pseudopériptère*, excepté qu'au lieu de « colonnes engagées, comme aux temples de la Sybille à Ti- « voli, à celui de la *Fortune virile* à Rome, et à la Maison Car- « rée de Nîmes, ce sont des pilastres qui soutiennent le mur « extérieur de la Cella, comme au temple d'Hercule à Cora « et au temple d'Ostie.

« Un trait distinctif, qui ne se montre nulle part ailleurs, « c'est que la Cella est divisée, dans sa longueur, par deux « rangs de quatre pilastres carrés, qui se continuent sous le « pronaos, disposition qui divise la Cella en trois nefs; et, en « outre, que la Cella est entièrement ouverte, au lieu de « n'avoir qu'une porte mitoyenne. »

La reconnaissance militaire, à la suite de laquelle on a rédigé le mémoire dont nous venons de citer un passage, a été faite très-rapidement, comme le dit l'auteur lui-même, et il n'est pas étonnant qu'une exploration superficielle, des notes prises à la hâte, aient donné lieu à quelques inexactitudes ; dans ce qui va suivre, nous allons chercher à les rectifier autant qu'il nous sera possible.

Les pilastres intérieurs qui, d'après M. Letronne, devaient partager la Cella en trois nefs distinctes, n'ont jamais existé; on a pris sans doute pour des pilastres les pieds-droits des portes

et des angles appartenant aux huttes arabes, dont l'intérieur de ce monument était rempli au moment de l'occupation française. Ces huttes ont été démolies depuis, et le temple de Minerve sert actuellement à la célébration du culte catholique. C'est par suite de cette démolition qu'on a pu reconnaître que ces espèces de pilastres étaient bien de construction arabe et non pas romaine ; en effet, aucune fondation ne les soutenait, ils différaient entre eux sous le rapport de leurs dimensions respectives, et ils étaient, en outre, disposés d'une manière tout à fait irrégulière. Ces considérations, à elles seules, suffisent pour prouver ce que nous avançons.

Nous avons de plus constaté que la Cella n'était nullement ouverte dans le principe ; un mur de 0m 80 d'épaisseur la séparait du pronaos comme dans tous les autres temples du même genre. Ce mur, il est vrai, a été démoli ou est tombé depuis de longues années peut-être, mais ses fondations sont encore sur place, et il suffit de les voir pour reconnaître qu'ils sont d'origine romaine.

Les traits distinctifs que M. Letronne a cru remarquer n'existent donc pas, et le temple de Théveste est en tout semblable au temple de Cora, à l'ordre d'architecture près, qui est corinthien dans le premier et dorique dans le second, sauf encore quelques détails d'ornementation, comme nous le verrons plus tard.

Outre les masures arabes qui sont dans l'intérieur, les abords du temple en étaient également encombrés. Au moment où nous écrivons ces lignes, on est occupé à faire disparaître les dernières et, sous peu, ce beau monument sera complétement dégagé des obstacles qui en avaient empêché en partie l'exploration.

Le *naos* ou sanctuaire était placé à quatre mètres au-dessus du terrain naturel, et on y arrivait par un escalier de vingt marches.

Une porte, dans le style des attiques, faisait communi-

quer la *cella* avec le *pronaos*, qui tous deux étaient de plain-pied. Dans l'intérieur du temple on a trouvé quelques dalles, mais elles étaient grossièrement taillées et nullement en harmonie avec le reste ; il devait y avoir un pavé, soit en pierres très-fines, soit peut-être en mosaïque : mais on n'en voit plus la moindre trace. Il nous paraît impossible cependant que des mosaïques n'aient pas existé dans un monument dont toutes les autres parties sont exécutées avec tant de soin : c'était un complément indispensable.

Le sol du naos était soutenu par trois voûtes dont la disposition est indiquée par mes dessins. Ces voûtes avaient 3m 50 environ de hauteur, sous clef ; elles étaient en partie écroulées, et depuis, on les a remblayées totalement. Quant à leur destination, nous ne pouvons nous livrer qu'à de simples conjectures : on y renfermait peut-être les trésors du temple et les ornements sacerdotaux, peut-être encore y célébrait-on certains mystères si fréquents dans l'antiquité païenne. Dans ces derniers temps, ce monument a servi aux usages les plus bizarres et les plus variés : successivement bureau du génie, logement d'officier, cantine, prison, il est actuellement transformé en église chrétienne.

Ce temple était entouré d'un portique séparé du sanctuaire par un espace découvert d'une largeur de 16 mètres dans un sens et 24 mètres dans l'autre (planche II). Les parties hachées sur notre dessin, indiquent les fouilles que nous avons fait faire pour en constater l'existence. La façade principale de ce portique, qui donnait sans doute sur une grande place, est encore debout sur une longueur de 8 à 10 mètres. Nous en avons dessiné l'élévation (pl. III, fig. 2). Le labyrinthe de masures arabes, dont nous avons parlé, avait empêché jusqu'ici cet annexe du temple d'être reconnu par les explorateurs qui nous ont précédé.

Comme architecture, le monument dont il s'agit est dans le style corinthien, et ses proportions sont des meilleures de

la Rome impériale : nous allons en examiner les différentes parties sous ce nouveau point de vue.

1° Colonnes.

Les colonnes sont en marbre blanc veiné de bleu. Les fûts de ces colonnes sont des monolythes se délitant assez facilement, et comme en général ils n'ont pas été taillés parallèlement au lit de carrière, les dégradations ont lieu suivant des sections obliques à l'axe. Leur circonférence inférieure est de 2^m 14, ce qui donne pour diamètre 0^m 68 et, par suite, pour module R, 0^m 34. La hauteur de la colonne est 6^m 40; elle est donc exprimée en modules par le chiffre 18,82. Ces proportions se rapprochent de celles du temple de Vesta à Tivoli, dont les colonnes ont une hauteur représentée en modules par 18, 71. Vitruve prescrit 19, c'est le chiffre adopté généralement chez les Romains; il était, comme on sait, de 20 chez les Grecs, d'après Vignolle, Scamozzi et Philibert Delorme.

L'espacement d'axe en axe des colonnes est de 2^m 50 en moyenne, ou 7 modules 10; c'est un module de plus que l'écartement ordinaire, qui est, en général, de 6 modules pour les colonnes corinthiennes. Ce surcroît de distance a peut-être eu pour cause la *corniche architravée* qui remplace l'entablement (1), et dont les dimensions, inférieures à celles d'un en-

(1) Un système complet d'entablement avec colonnes est composé de trois parties essentielles : 1° *le piédestal*, 2° *la colonne*, 3° *l'entablement*. Chacune de ces parties comprend également trois divisions, ce qui fait en tout neuf divisions :

1° Piédestal.....	Base. Dé. Corniche du piédestal.
2° Colonne.....	Base. Fût. Chapiteau.
3° Entablement..	Architrave. Frise. Corniches de l'entablement.

L'étage d'importance secondaire qui surmonte quelquefois la corniche de l'entablement, porte le nom d'*Attique*.

tablement ordinaire, exigeaient nécessairement pour le coup-d'œil un plus grand espacement. Le diamètre supérieur de la colonne étant de 0m 57, la diminution est représentée par la fraction 0,57/0,68=1/1,19; c'est un peu plus que 5,5/6,5= 1/1,18, indiqué par Vitruve pour les colonnes ayant de 20 à 30 pieds romains de hauteur (6m,40=21,62 pieds romains.) Le fût n'est pas divisé en une partie cylindrique surmontée d'une partie tronconique : il forme un seul et unique cône tronqué et, par suite, la diminution des colonnes est égale de la base au chapiteau.

Le tableau suivant résume ce que nous venons de détailler.

NOM	ORDRE	DIAMÈTRES à la base.	DIAMÈTRES au sommet.	MODULE	RAPPORT des Diamèt.	HAUTEUR DES COLONNES EN mètres.	HAUTEUR DES COLONNES EN pieds romains.	HAUTEUR DES COLONNES EN modules.
Temple de Minerve.	Corinthien	0m68.	0m57.	0m34.	1/1.19	6.40.	21 27.	18.82.

2° Piédestal.

Le piédestal est complétement enterré. Une fouille faite à l'angle Ouest du monument a constaté qu'il avait une hauteur de 4 mètres, ou 11 modules 75; c'est donc plus de la moitié de la hauteur des colonnes. En général, les piédestaux n'ont pas de dimensions fixes; il convient, cependant,

d'observer une certaine relation entre les hauteurs des colonnes et celles de leurs piédestaux, et Vignolle adopte comme règle le tiers de la hauteur de la colonne. Mais il s'est affranchi lui-même de ce principe, et, à notre avis, la convenance est la seule règle à suivre dans ce cas. C'est pour cette raison que l'architecte du temple de Minerve a élevé ce monument de 4 mètres au-dessus du sol. De cette manière, il plaçait la base des colonnes à 1m 30 seulement au-dessous du niveau de l'entablement du portique : ce dernier était donc complétement dominé par le monument, dont la majeure partie était ainsi en vue de la place publique, sur laquelle il était situé.

3° Entablement.

La frise est supprimée et la corniche est immédiatement au-dessus de l'architrave. On donne à cet entablement le nom de *corniche architravée*; sa hauteur est de 1m 21. Un attique de 1 mètre de hauteur la surmonte. La présence de cet attique, qui règne tout autour du temple, indique jusqu'à l'évidence que la façade principale n'a dû jamais être surmontée d'un fronton. Les parties de l'architrave, comprises entre deux colonnes consécutives, sont formées par des monolythes. Au-dessus des colonnes d'angle ces pierres sont réunies par un assemblage du genre des queues d'aronde.

4° Pilastres.

Des pilastres ont été placés sur les deux façades latérales et sur celle de derrière, de manière à présenter entre eux des distances égales d'axe en axe, de 2m 93 chacune ; ils sont en relief sur le mur de 0m 12. La disposition analogue se retrouve dans le temple de Cora. Leur ornementation et leurs dimensions sont tout à fait identiques avec celles des colonnes et, de même que ces dernières, ils ont une dimi-

nution constante de la base au chapiteau. « Il était en quelque sorte de règle, sous les empereurs, dit M. L. Reynaud, toutes les fois que des pilastres étaient associés à des colonnes, d'adopter le même parti pour les ornements des uns et des autres ; les portiques du théâtre de Marcellus et du Colysée, et plusieurs temples d'ordre corinthien en portent témoignage. »

Les pilastres du portique sont semblables à ceux du temple, mais de dimensions inférieures. Leur largeur à la base n'étant que de 0^m 44, le module se trouve ainsi réduit à 0^m 22, et tout le reste proportionnellement. Au lieu de piédestal, ces derniers pilastres reposent sur un simple soubassement d'un mètre de hauteur.

Ni les pilastres, ni les colonnes, ne portent de cannelures. On s'est rapproché en cela de l'art grec où les premiers en sont toujours dépourvus. Cette disposition est une conséquence naturelle du but que l'architecte s'est proposé ; il nous paraît en effet de toute évidence qu'il a cherché à concentrer toute l'attention du spectateur sur la richesse d'ornementation de l'entablement ; pour y arriver, il a dû nécessairement donner aux colonnes et aux pilastres la plus grande simplicité possible.

5° Ornementation.

Chapiteau.—Les chapiteaux des colonnes présentent, comme nous l'avons dit, les moulures de l'ordre corinthien, avec ces nuances toutes particulières qui caractérisent l'art chez les Romains et le font distinguer de l'art grec. Ici, contrairement à ce qu'on voit dans les monuments de la Grèce antique, les feuilles d'acanthe sont plus accusées et moins arrondies ; elles se recourbent davantage, et leur épaisseur est moindre ; en même temps les volutes sont plus déliées et se détachent avec plus de hardiesse.

Corniche. — Sur la corniche, on ne voit ni modillons, ni têtes de lion ; les oves se retrouvent dans le quart de rond : elles sont avec nervures, et le chapelet est placé en dessus au lieu de l'être en dessous. La cymaise porte un genre de palmettes simples avec trèfles.

Architrave. — La frise est supprimée, et l'architrave vient immédiatement après la corniche, ce qui constitue ce qu'on appelle une *corniche architravée.*

Cette architrave est divisée en caissons (1) de forme alternativement carrée et rectangulaire. Le milieu des premiers correspond à l'axe des colonnes ou des pilastres ; on y voit la tête de bélier ou de taureau des sacrifices avec les bandelettes (2). Les seconds contiennent les attributs de Minerve : la chouette aux ailes déployées, foulant aux pieds deux serpents, placés tels qu'on les voit dans les statues anciennes, rampant devant la déesse et entrelacés de rameaux d'olivier.

Attique. — Les divisions de l'architrave se retrouvent sur l'attique en prolongement vertical. Les parties surmontant les têtes de bélier ne contiennent pas toutes le même dessin. Dans les unes, on a figuré des guerriers armés de pied en cap; dans quelques autres, on voit Hercule s'appuyant sur sa massue; d'autres encore (comme c'est le cas dans notre dessin) représentent des trophées d'armes composés de boucliers, de haches, de casques, de cuirasses à écailles. Beaucoup de ces sculptures sont presque effacées, mais cependant assez distinctes encore pour permettre d'en faire l'étude complète. De même, les divisions intermédiaires sont diversement remplies : les unes renferment deux cornes d'abondance croisées,

(1) Ce terme n'est peut-être pas tout-à-fait technique dans le cas actuel et sera sans doute critiqué. C'est le seul que nous trouvons pour exprimer clairement notre idée.

(2) Nous croyons inutile de parler des denticules et des différentes moulures qui servent d'encadrement.

séparées par trois rosaces, dont les deux extrêmes soutiennent une tête de Méduse ; les autres sont fermées par cinq rosaces auxquelles viennent aboutir trois festons entrelacés, terminées par des rosettes et supportant également deux têtes de Méduse aux extrémités. Cette dernière disposition est particulière aux deux façades latérales seulement : dans celle de derrière, on ne voit que trois rosaces et deux festons non entrelacés. Ajoutons que l'attique a un socle, mais qu'il est dépourvu de corniche.

Plafonds. — Les plafonds compris entre les colonnes sont aussi très-richement décorés : on y distingue des fleurs, des feuilles, des corbeilles de fruit, des emblêmes divers d'une finesse d'exécution remarquable. Les dessins qui accompagnent cette notice et par lesquels nous avons essayé de reproduire une partie de ces mêmes ornements, seront suffisants, nous l'espérons, pour rendre intelligible au lecteur ce que la présente description aura laissé d'incomplet et d'obscur.

Observations générales sur l'ensemble du monument. — Le temple de Minerve porte le cachet d'une grande originalité. La suppression de la frise, remplacée par un attique couvert d'ornements, lui donne un aspect tout particulier ; l'absence du fronton laisse présumer qu'il était remplacé par des statues surmontant la façade principale ; il y en avait peut-être même au-dessus de chaque colonne et de chaque pilastre. L'attique n'ayant pas de corniche, cette dernière hypothèse nous paraît très-plausible.

Nous ne connaissons pas de dispositions semblables dans l'architecture ancienne.

La corniche présente des dimensions trop faibles de hauteur et de saillie; elle paraît écrasée sous le poids des décorations accumulées sur l'attique. L'architrave aussi est ornée trop richement, et l'ensemble paraît un peu court et surchargé. En général, l'idée d'innovation prédomine dans ce monument;

tout semble indiquer un artiste cherchant à s'affranchir des prescriptions ordinaires de l'art. Il avait encore sans doute les illusions de la jeunesse; peut-être même avait-il l'ambition de se poser en chef d'école par l'invention d'un genre nouveau? Quoiqu'il en soit de ces conjectures, pour arriver à son but, il a sacrifié, nous pouvons presque dire impitoyablement, le correct au gracieux, la règle à la fantaisie, la simplicité au goût du siècle pour l'excès d'ornementation. Hâtons-nous d'ajouter que ces imperfections sont plutôt celles de son époque que de l'architecte lui-même, qui, dans la conception et l'exécution des détails, a fait preuve d'un talent réel. Toutes les sculptures sont dessinées avec le plus grand soin, placées avec un goût parfait, et témoignent d'une imagination vive et puissante.

En résumé, l'épithète de beau, sous le point de vue artistique, n'est point applicable tout-à-fait, à notre avis, au temple de Minerve. Mais malgré ses défauts, inévitables à tout commencement de décadence, il est, dans son ensemble, excessivement joli, coquet, gracieux, original, qualités qui doivent suffire pour le rendre digne d'une étude sérieuse, faite par une personne plus compétente que nous en matière d'architecture.

Nous ne pouvons assigner de date précise à la construction de ce monument; il nous paraît impossible qu'il soit antérieur au règne des Antonins.

III. — Arc de triomphe de Caracalla.

L'arc de triomphe de Théveste est du genre de ceux appelés *Quadrifrons*. Sa forme est celle d'un carré parfait, dont chaque face représente un arc de triomphe ordinaire à une seule arche. D'après cette disposition, il devait de toute nécessité être isolé complétement et orner sans doute le milieu d'une place ou d'un établissement public.

« Avant la découverte de ce monument, dit M. Letronne, il « existait un seul arc debout, présentant le même caractère : « c'est l'arc de Janus Quadrifrons, à Rome ; mais, ajoute-t-il, « ceux qui se rappellent la construction de ce dernier, con- « viendront que celui de Théveste est infiniment plus riche « et plus élégant. »

Nous avons devant nous le dessin détaillé de l'arc de Janus; il suffit d'y jeter un coup-d'œil pour partager l'opinion de M. Letronne. L'arc de triomphe de Théveste est un véritable chef-d'œuvre d'architecture et doit être rangé parmi les monuments les plus remarquables et surtout les plus rares de l'antiquité romaine. Les matériaux qui ont servi à sa construction sont des pierres calcaires très-blanches, d'un grain serré, fin et assez tendre pour l'exécution des nombreuses sculptures dont il est orné. Nous n'avons pas encore trouvé dans les environs de Théveste, les carrières d'où cette pierre a été tirée. Le marbre ne figure pas dans cette construction.

La planche VII représente la perspective de l'édifice, dégagé des terres qui en encombrent la base et les approches, et débarrassé des ruines et maçonneries byzantines dans lesquelles il est en quelque sorte enfoui. En un mot, nous l'avons dessiné tel qu'il a dû se présenter à l'œil du spectateur, aussitôt après son achèvement. Il nous a été facile de rétablir le dessin primitif en son entier, à cause de la symétrie parfaite qui existe dans l'ensemble ; les parties conservées d'un côté servent très-bien à remplir les lacunes résultant de la dégradation des côtés homologues.

Le massif du monument se compose de quatre piédroits, réunis deux à deux par des arceaux de 4^{m} 60 de portée, avec une hauteur sous-clé de 8^{m} 30. Chacun de ces piédroits est un carré de 3^{m} 17 de côté, et l'ensemble des quatre est également disposé en carré ; ce dernier a 0^{m} 94 dans ses deux dimensions. En avant de chaque façade s'élèvent quatre colonnes d'ordre corinthien, deux de chaque côté de l'arceau et

formant ainsi ce qu'on appelle deux systèmes de *colonnes binées.* Derrière chaque colonne, en saillie de 0^m 12 sur le plan de la façade, est placé un pilastre, qui, de même qu'au temple de Minerve, est tout-à-fait identique à la colonne sous le rapport des dimensions et de l'ornementation. D'après cela, le nombre total des colonnes environnant l'édifice est égal à seize, ainsi que celui des pilastres.

Les chapiteaux corinthiens soutiennent un entablement richement décoré du même ordre. En mesurant la hauteur du monument, depuis le sommet de cet entablement jusqu'au niveau du pavage en dalles carrées sur lesquelles repose le piédestal, on trouve 10^m 93. C'est, comme on voit, à un centimètre près, la distance qui sépare deux façades opposées, et il en résulte que les trois dimensions du monument (longueur, largeur et hauteur), sont égales entre elles. Nous ne parlons que du massif, faisant abstraction, bien entendu, de la saillie des pilastres et des colonnes, ainsi que de l'attique surmonté du petit édicule dont nous nous occuperons plus tard. Cette particularité curieuse mérite d'être signalée à l'attention du lecteur : elle n'est pas, à notre avis, l'effet du hasard; mais au contraire, elle semble témoigner de l'intention formelle qu'avait l'architecte de prendre pour massif de sa construction *un aube parfait.*

Les planches VIII et IX contiennent l'étude complète et détaillée du piédestal, de la colonne et de l'entablement.

Les deux tableaux suivants en résument les dimensions principales et permettront au lecteur de comparer l'arc de triomphe de Théveste aux autres monuments de l'art antique.

1° Colonnes.

ORDRE.	DIAMÈTRE à la base.	DIAMÈTRE au chapiteau.	MODULE.	RAPPORT DES DIAMÈTRES.	HAUTEUR DE LA COLONNE EN mètres.	HAUTEUR DE LA COLONNE EN pieds romain.	HAUTEUR DE LA COLONNE EN modules.
Corinthien.	0m 60.	0m 53.	0m 30.	$\frac{1}{1.13}$.	5m 73.	19.35.	19.10.

2° Entablement.

ORDRE.	MODULE	HAUTEUR DE LA COLONNE EN mètres.	HAUTEUR DE LA COLONNE EN modules.	HAUTEUR DE L'ARCHITRAVE EN mètres.	HAUTEUR DE L'ARCHITRAVE EN modules.	HAUTEUR DE LA FRISE EN mètres	HAUTEUR DE LA FRISE EN modules.	HAUTEUR DE LA CORNICHE EN mètres.	HAUTEUR DE LA CORNICHE EN modules.	HAUTEUR TOTALE DE L'ENTABLEMENT EN mètres.	HAUTEUR TOTALE DE L'ENTABLEMENT EN modules.	RAPPORT de la hauteur de l'entablement à la hauteur de la colonne.
Corinthien.	0m 30.	5,73.	19.10.	0.86.	2.87.	1,25.	4 17.	0.52.	1,73.	2.63	8.77	$\frac{1}{2\ 18}$.

Le premier de ces tableaux montre que les proportions des colonnes sont à peu près celles adoptées généralement dans l'architecture romaine Ce qui frappe surtout dans le deuxième tableau, c'est la hauteur démesurée de l'entablement comparée à celle de la colonne. Dans l'ordre corinthien, cette hauteur est ordinairement représentée en modules par $4^{mod}00$, $4^{mod}50$, $4^{mod}60$, 5^{mod} tout au plus.

Ces chiffres diffèrent notablement de celui de $8^{mod}77$ du monument que nous étudions. D'où provient cette différence? De la trop grande dimension de la frise dont la hauteur était obligée, par suite des inscriptions qu'elle était destinée à recevoir. Ces inscriptions sont composées d'un certain nombre de lettres ayant une hauteur et un écartement déterminés à l'avance; il fallait donc un minimum d'espace nécessaire pour les contenir. Afin de remédier à cet inconvénient d'une frise trop élevée, qui ne pouvait manquer de faire prendre à l'ensemble un aspect lourd et écrasé, l'architecte a terminé l'architrave en forme de corniche, assez petite à la vérité, mais suffisante pour faire prendre à la frise l'apparence en quelque sorte d'un attique surmonté d'une deuxième corniche. Cette disposition nous semble bien imaginée; mais a-t-elle réussi complétement à donner au monument toute l'apparence de légèreté convenable? Nous laisserons aux personnes, plus compétentes que nous en architecture, le soin de répondre à cette question délicate.

L'espace intérieur, terminé latéralement par les arceaux et les piédestaux, est dans l'état actuel à ciel-ouvert. Primitivement, il n'en était point ainsi: une voûte en plate-bandes formant plafond, le fermait dans sa partie supérieure; on en distingue encore la corniche et le commencement des caissons richement décorés et recouverts de sculptures d'une finesse d'exécution remarquable. Ce plafond devait être d'un effet magnifique. D'autres plafonds, semblables sans doute au précédent, existent encore dans un parfait état de conservation,

entre les pilastres et les colonnes des façades, ainsi que dans les intervalles qui séparent les médaillons de la corniche. Nous en avons reproduit les principaux dessins sur la planche IX, afin que le lecteur puisse lui-même en admirer la richesse et le bon goût.

La décoration de l'entablement est aussi très-élégante, et tout-à-fait en harmonie avec l'importance du monument. La corniche, surtout, est admirable : le grand effet est produit par les modillons qui soutiennent le larmier; ils sont très-chargés, terminés chacun par une feuille d'acanthe et reliés par le plafond sculpté dont nous venons de parler. Ce qui les relève encore davantage, c'est le fond complètement uni et dépourvu d'ornements sur lequel ils sont placés en relief. Les feuilles d'acanthe de l'architrave, qui remplacent les arrêtes vives des retours, nous paraissent également une disposition très-heureuse. Ne craignons pas d'ajouter, cependant, que le reste de cette architrave est un peu trop surchargé, et qu'un dessin plus simple aurait été peut-être préférable. L'architecte a sacrifié, en cela, au goût prédominant de son époque (1), dont le défaut capital était, comme on sait, l'excès d'ornementation.

Au-dessus et tout autour de l'entablement règne un attique simple et uni de 0m 40 de hauteur. La corniche est en saillie sur la frise de 0m 51, tandis qu'elle ne dépasse que de 0m 43 l'attique, ce qui fait surplomber ce dernier de 8 centimètres : il n'en résulte pourtant rien de choquant pour l'œil, et la corniche prend une plus grande apparence de solidité.

Sur la façade Sud, cet attique sert de piédestal à un petit édicule à quatre colonnes, que M. Letronne appelle *tetrakionion* ou *tetrastylon*. Il est placé dans l'axe même de la porte et disposé pour recevoir une statue. Des considérations de

(1) Nous verrons plus tard que l'arc de Théveste a été construit pendant les années 211, 212 et une partie de 213 après J.-C.

symétrie suffisent pour démontrer que ce *tétrastyle* ne pouvait pas être le seul du monument. Ici, deux hypothèses se présentent, toutes deux d'une probabilité égale *à priori*. La première consiste à admettre qu'il y avait, dans le principe, deux édicules ; l'un au-dessus de la face Sud, c'est celui qui existe encore, et un autre semblable au-dessus de la face Nord. Par la seconde hypothèse, tout aussi possible que la précédente, on supposerait que chacune des quatre façades avait son tétrastyle qui la surmontait. Voyons si l'étude des différentes inscriptions qui couvrent la frise et l'intérieur des piédroits Nord du monument, ne jettera pas quelque lumière sur cette question intéressante, en montrant à laquelle de ces deux hypothèses il convient de donner la préférence.

Voici ces inscriptions (1) telles que nous les avons relevées sur place ; leur interprétation est extraite de l'ouvrage déjà cité de M. L. Renier sur les monuments épigraphiques de l'Algérie.

N° 1. — *Sur la frise de la façade Ouest.*

IVLIAE· DOMNAE· AVG· MATRI
CASTRORVM· ET· AVG· ET· SEN·
ET· PATRIAE·

Juliae Domnae Augustae, Matri castrovum et Augusti, et senatus et patriae.

On voit que cette inscription est dédiée à *Julia Domna*, femme de l'empereur Septime-Sévère et mère des deux empereurs : *Bassianus Caracalla* et *Publius Septimius Géta*. Septime-Sévère mourut, on se le rappelle, en février 211 après J.-C., et l'année suivante, en mars 212, Géta fut assassiné par son frère Caracalla, dans les bras même de leur

(1) Ces inscriptions ne sont pas inédites, et sous ce rapport elles offriront peu d'intérêt à quelques lecteurs ; nous avons cru cependant devoir les reproduire, parce qu'un ouvrage descriptif ne doit rien omettre pour être complet.

mère. Sur toutes les inscriptions dédicatoires, qui tombent dans l'intervalle de ces deux dates, l'impératrice douarière Julia Domna était appelée, dans le principe, MAT· AVGG· NN, mater Augustorum nostrorum duorum. Mais après la mort de Géta, les noms, les titres de ce prince et jusqu'aux lettres isolées qui pouvaient en rappeler, même indirectement, le souvenir, ayant été martelés sur les monuments publics, les sigles G G et N N ont dû subir le même sort : on les a remplacés par les lettres simples G et N, ce qui fait MAT· AVG· N. mater Augusti nostri, ou quelquefois seulement MAT· AVG. mater Augusti. Ces faits sont acquis au domaine de l'histoire, et quelques personnes trouveront peut-être qu'il était superflu de les rapporter ici de nouveau; nous avons cependant cru devoir en faire mention, parce que plusieurs de nos lecteurs peuvent les avoir oubliés; ils sont d'ailleurs bien intéressants par eux-mêmes et d'un puissant secours pour l'explication d'un grand nombre de monuments épigraphiques qu'on rencontre en Algérie. Dans l'inscription qui nous occupe, le titre de MAT. AVG. figure sans martelage. D'après ce qui précède, on doit conclure d'une manière tout-à-fait certaine qu'elle est postérieure à l'année 212 et en même temps antérieure à l'année 217, époque de l'assassinat de Caracalla et de la mort de Julia Domna.

Voilà donc deux limites assez restreintes déjà, qui comprennent la date de l'achèvement du monument. Voyons si au moyen des inscriptions ultérieures, nous ne parviendrons pas à les resserrer encore davantage.

N° 2. — *Sur la frise de la façade Est.*

DIVO· PIO· SEVERO· PATRI
IMP· CAES· M· AVRELI· SEVERI· ANTONINI
PII· FELICIS· AVG· ARAB· ADIAB· PARTH· MAX· BRIT
MAX· GERM· MAX· PONT· MAX· TRIB· POT· XVII· IMP· II
COS III· PROCOS· P P

Divo pio Severo patri Imperatoris Caesaris Marci Aurelii Severi Antonini pii felicis Augusti, Arabici Adiabenici Parthici maximi, Britannici maximi, Germanici maximi, Pontificis maximi, Tribuniciae potestatis XVII, Imperatoris II, Consulis IIII, proconsulis, patris patriae.

Cette deuxième inscription est dédiée à Septime-Sévère, père de l'empereur régnant Bassianus Caracalla, qui lui-même y figure (comme partout, du reste, sur les monuments africains) sous les noms de Marcus Aurelius Antoninus. Ces noms, si chers au peuple romain et si vénérés encore par lui. Ce fut en 196, à *Viminacium*, ville de la Mésie supérieure, au moment où allait s'ouvrir la lutte terrible contre Albinus, que Septime-Sévère, en adroit politique, les avait fait donner à son fils, en même temps qu'il l'éleva aux dignités de César et d'imperator destinatus (héritier présomptif). Quant à la date de l'inscription, elle est précise : c'est celle de la dix-septième puissance tribunicienne de Caracalla. Il nous sera facile de trouver à quelle année de notre ère elle correspond. En effet, ce prince fut revêtu, pour la première fois, de la puissance tribunicienne, dans le courant de 198, quelque temps avant le départ de son père pour la guerre des Parthes en Mésopotamie; d'après cela, la dix-septième année de cette dignité répond aux années 214-215. C'est donc à cette époque qu'il convient de rapporter l'achèvement et l'inauguration de l'arc de triomphe de Théveste.

La troisième inscription, celle de la façade Sud, est presqu'illisible; néanmoins, quelque défectueuse qu'elle soit, on y reconnaît une dédicace à Caracalla lui-même, et les quelques lettres qui ont été respectées par le temps, jointes à l'inscription précédente, ont suffi à M. L. Renier pour la restituer en son entier de la manière suivante :

Imperatori Caesari, divi Severi pii Arabici Adiabenici Parthici Maximi Britannici Maximi filio, divi Marci Aurelii Anto-

nini Pii Germanici Sarmatici nepoti, divi Antonini Pii pronepoti, divi Hadriani abnepoti, divi Trajani Parthici et divi Nervae abnepoti, Marco Aurelio Antonino Pio Felici Augusto Arabico Adiabenico Parthico Maximo Britannico Maximo Germanico Maximo, pontifici maximo, tribuniciae potestatis XVII, imperatori II, consuli IIII, proconsuli, patri patriae.

Comme précédemment, Caracalla porte dans cette inscription les noms de Marcus Aurelius Antoninus Pius. Elle renferme en outre le cortége ordinaire et complet des épithètes hyperboliques que cet empereur avait pris l'habitude de se conférer; on y rencontre aussi (ce qui est plus rare) cette généalogie fictive par laquelle Septime-Sévère s'était nommé, de son propre chef, fils de Marc-Aurèle, essayant ainsi d'enter sa dynastie héréditaire sur le trône adoptif des Antonins. Vains efforts! moins de cinq lustres s'écoulent entre la mort du fondateur de la dynastie sévérienne et l'assassinat de son dernier rejeton Alexandre Sévère. Dans l'intervalle, presque tous les membres de la famille subissent le même sort, et tombent sous le fer des Prétoriens. Septime-Sévère était cependant doué d'une énergie sans bornes, d'un courage à toute épreuve. Il avait des talents incontestables; c'était un génie vaste et puissant. D'où vient cette durée éphémère de son œuvre? C'est que l'édifice qu'il avait construit reposait sur un sol fangeux, et les matériaux en étaient vermoulus.

A cette époque de passions effrénées et de vices sans nom, la gangrène de la corruption avait envahi toutes les parties du corps social. On faisait encore de grandes choses : mais si le colosse romain n'avait pas cessé tout-à-fait d'avancer, c'était plutôt en vertu de la vitesse acquise que par sa propre force d'impulsion. Le moment approchait où, chez lui, le souvenir devait remplacer l'espérance, car bientôt il allait entendre sonner l'heure de la vieillesse, non de cette vieillesse qui est la douce récompense d'une vie irréprochable et

bien remplie, mais de cette vieillesse anticipée, décrépite, qui est la conséquence funeste et inévitable de honteux débordements.

La véritable grandeur des nations est basée sur la liberté et la vertu; elles seules consolident les dynasties et font durer les empires.

L'inscription de la façade du Nord n'existe plus : l'entablement est complétement démoli jusqu'à la hauteur des chapiteaux des colonnes.

Récapitulons :

1°	Façade	Ouest	consacrée à	Julia Domna.
2°	—	Est	—	Septime-Sévère.
3°	—	Sud	—	Caracalla.
4°	—	Nord	—	.....

Ce rapprochement suffit pour démontrer que l'intention primitive de l'architecte avait été de consacrer la quatrième façade à Géta. Chaque membre de la famille impériale régnante aurait eu ainsi un côté qui lui était dédié tout spécialement. Mais l'assassinat de ce prince arrivé pendant la construction même de l'édifice, a dû changer ces dispositions et donner au moment de l'inauguration une autre destination à cette quatrième façade. Par quelle inscription la dédicace à Géta aura-t-elle été remplacée? Cette question nous fait entrer dans le vaste champ des conjectures. Cependant, quoiqu'il en soit, nous ne pensons pas qu'aucun autre personnage vivant de l'époque, eût-il fait partie de la famille impériale, ait pu figurer sur ce monument. Le tyran jaloux et soupçonneux aurait cru déroger à sa dignité en partageant quoi que ce soit avec un simple mortel. Cette élimination faite, nous ne voyons que trois hypothèses qui se rapprochent de la vérité : Ou bien cette quatrième face contenait une deuxième inscription louangeuse, dédiée soit à Caracalla

lui-même, soit peut-être à son père Septime-Sévère; ou bien encore elle était consacrée à quelque divinité, la déesse Minerve, par exemple. Nous serions assez tentés d'admettre cette dernière supposition. Chez les Romains de cette époque, la famille impériale était appelée *domus divina*, et ses membres ne se croyaient nullement déplacés dans la société des dieux. Minerve paraît d'ailleurs avoir été adorée, de préférence à tous les autres habitants de l'Olympe, par les Thévestins : c'était leur déesse tutélaire, leur patronne en quelque sorte (qu'on nous pardonne cette expression chrétienne). Peut-être même la colonie avait-elle été fondée sous l'invocation de cette divinité? Ces considérations nous semblent suffire pour donner une certaine probabilité à ce que nous venons d'avancer.

L'inscription suivante qui est gravée sur le pied-droit Nord-Ouest du monument à gauche, en sortant de la ville actuelle, va jeter de nouvelles lumières sur cette question si intéressante déjà sous tant de rapports :

N° 4.

.....AMENTO C CORNELI EGRILIANI
PRAEF LEG XIIII GEMINAE QVO TESTAMEN
T EX HS CCL MIL N ÀRCVM CVM STATVIS
.....EN TETRASTYLIS DVOBVS CVM STATVIS
.....T MINERVAE QVAE IN FORO FIERI PRAE
.....ETER ALIA HS CCL MIL· N· QVAE· REI· P·ITA VT
.....MNASIA POPVLO PVBLICE IN THERMIS PRAE
.....D KAPITOL· ARG· LIB· CL XXI DEST LANCES IIII
.....RI LIB XIIII ID EST PIHAL· III SCYPHOS II
..... OM....M SECVNDVM VOLVNTATEM EIUS IN CON
.....CORNELI FORTVNATVS ET QVINTA FRATRES ET
.....O SIGNAVERVNT ET OPVS PERFECERVNT.

Ex testamento Caii Cornelii Egriliani, praefecti legionis XIIII Geminae, quo testamento, ex sestertium ducentis et quinquagenta millibus nummum, arcum cum statuis Augustorum in tetrastylis duobus, cum statuis divi Severi et Minervae, quae in foro fieri praecepit, praeter alia sestertium ducenta et quinquagenta millia nummum, quae reipublicae, ita ut..... gymnasia populo publicè in thermis praeberentur..... ad Kapitolium argenti libras centum et septuagenta id est lances quatuor..... et aeri libras quatordecim id est pikalas (sic) *tres scyphos duo..... secundum voluntatem ejus in con..... Cornelii Fortunatus et Quinta fratres et heredes ejus..... signaverunt et opus perfecerunt.*

Cette inscription remarquable lève les doutes que les précédentes avaient encore laissé planer sur le monument qui nous occupe, et donne en même temps des détails fort curieux et auxquels certes le lecteur ne s'attendait pas sur l'historique de sa construction et, en général, sur l'état de civilisation avancée auquel était parvenue l'Afrique romaine au commencement du IIIe siècle de notre ère.

A l'époque dont nous parlons, il existait donc à Théveste des familles romaines, qui ne devaient guère le céder en influence et en richesse à celles de la capitale. Cette inscription fait parvenir jusqu'à nous le nom de l'une d'elles ; c'est la famille Cornelia représentée en ce moment par trois frères. Les deux premiers, Cornelius Fortunatu set Cornelius Quinta, habitent Théveste ; le troisième, Caïus Cornelius Egrilianus commande la 14me légion Gémina, dont le quartier-général est, si nous ne nous trompons, en Pannonie. Tous les membres de cette famille, comme la plupart des Africains, portaient un dévouement et une vénération profondes à l'empereur Septime-Sévère, qui, de son côté, africain lui-même, traitait toujours, avec une prédilection marquée, les habitants de sa terre natale, dans les actes de son gouvernement.

En 211, peu de temps après la mort de ce prince, Cornelius Egrilianus meurt à son tour et laisse à ses deux frères Thévestins toute sa fortune, qui devait être considérable, comme nous allons le voir.

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette une remarque. L'inscription ne dit pas la ville dans laquelle mourut Egrilianus; nous ne savons donc pas s'il était à *Théveste*, dans son quartier-général, ou peut-être accidentellement dans quelqu'autre ville, lorsqu'il fut surpris par la mort; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il était dans l'exercice de ses fonctions, car s'il avait été en retraite, la syllabe *ex* aurait nécessairement précédé son titre de Praefectus.

Continuons :

Tout en laissant sa fortune à ses deux frères, le commandant de la 14e légion Gémina leur imposa, par un testament, un certain nombre de legs particuliers, auxquels ils étaient obligés de faire droit, sous peine, sans doute, de perdre l'héritage. Nous ne connaissons pas, d'ailleurs, le détail de toutes les charges qui pesaient sur eux; mais trois des conditions qu'ils devaient remplir sont relatées sur notre inscription, à laquelle on pourrait donner le titre suivant :

Extrait des Codiciles du testament de Caïus Cornelius Egrilianus

1er Codicile. — *On élèvera un arc de triomphe surmonté de deux tétrastyles qui renfermeront les statues des deux Augustes. On érigera aussi dans le forum des statues au divin Sévère et à la déesse Minerve. Deux cent cinquante mille sesterces seront employés à l'exécution de ces divers travaux.*

Comme nous l'avons vu, on pouvait être jusqu'ici dans l'hésitation sur le nombre des tétrastyles, et le supposer indifféremment de deux ou de quatre avec des chances égales de

probabilité. Ce qui précède lève toute incertitude à cet égard et en fixe le nombre à deux irrévocablement. Les deux Augustes dont parle l'inscription ne peuvent être que Géta et Caracalla. Le monument a donc été décrété et son exécution commencée dans le court espace de temps pendant lequel ces deux empereurs ont régné simultanément, c'est-à-dire en 211 ou dans les commencements de 212 au plus tard. Nous savons déjà qu'il a été terminé vers 214-215; il a donc fallu près de trois ans pour le construire.

Ce qui est démontré aussi, c'est que l'intention primitive a été de consacrer la façade Nord à Géta et de la surmonter de la statue de ce prince. Un seul point reste dans le vague : par quelle statue celle de Géta a-t-elle été remplacée, quand on a inauguré le monument? Notre opinion que c'était ou la statue de Septime-Sévère ou celle de la déesse Minerve, semble confirmée par l'inscription même qui, toutefois, ne précise pas à laquelle de ces deux hypothèses il convient de donner la préférence.

2me Codicile — *Une deuxième somme de deux cent cinquante mille sesterces sera consacrée à donner des bains gratuits à tout le peuple dans l'établissement des thermes.*

Ajoutons tout de suite qu'une dernière inscription, sur le pied droit Nord-Est, vis-à-vis celle qui nous occupe, indique minutieusement tous les jours de l'année auxquels ces bains gratuits étaient octroyés. Ces jours sont au nombre de 64, et inégalement distribués dans les différents mois. Quant à l'inscription, nous croyons inutile de la rapporter ici en son entier; elle a pour titre : *Dies gymnasiorum in testamento Cornelii Egriliani*, et figure dans l'ouvrage déjà cité de M. Renier sous le n° 3,086.

Ces bains n'étaient pas donnés une fois pour toutes; nous croyons plutôt que tous les ans, aux jours indiqués, le peuple y avait droit. Le legs était donc annuel; on doit en conclure

que c'étaient les intérêts des deux cent cinquante mille sesterces qui servaient à l'accomplissement de la volonté du testateur.

Or, le taux légal de l'intérêt étant dans l'empire romain de 12 p. 0/0 par an, les 250,000 sesterces du testament d'Egrilianus devaient fournir à la caisse municipale de Théveste un revenu de 30,000 sesterces. C'est cette dernière somme qui était destinée à couvrir les frais des soixante-quatre journées de bains gratuits, dont chacune revenait, par conséquent, à 30000/64 = 469 sesterces. Nous avons vu d'ailleurs, précédemment, que le cirque pouvait contenir 7,000 spectateurs environ ; en admettant que ces spectateurs étaient précisément les mêmes que ceux qui avaient droit aux bains dont il s'agit (supposition qui nous semble rationnelle), on en conclut un prix de revient de 469/7000 = 67 millièmes de sesterces pour chaque bain. Cette fraction est à peu de chose près la seizième partie d'un sesterce : or, il existait une monnaie romaine qui avait précisément cette valeur; c'était une monnaie de cuivre, la plus petite, appelée *ter uncius* ou *quadrans*, d'une valeur de 0 fr. 012 de notre monnaie. Ce prix de revient, très-faible, est facilement explicable : en effet, l'inscription elle-même nous apprend que l'établissement des thermes existait déjà; il n'y avait donc à faire ni frais de construction ni dépenses d'installation première. Les 30,000 sesterces représentaient, en quelque sorte, ce que coûtaient les réparations des bâtiments, conduites d'eau, bassins, robinets, etc., etc., et l'entretien des employés et esclaves nécessaires pour le service pendant 64 jours de l'année. D'après cela, la somme totale consacrée annuellement par la municipalité à l'établissement des thermes, somme qui figurait sur le budget de la ville au chapitre des dépenses, peut se déterminer jusqu'à un certain point par la proportion suivante : 64 : 30000 : : 365 : X = 171094 sesterces.

Au chapitre des recettes, la balance de ces 171094 sesterces s'établissait :

1° Par les 30,000 sesterces d'Egrilianus ;

2° Par d'autres donations peut-être qui nous sont restées inconnues;

3° Par le produit des recettes des bains non gratuits qui se payaient sans doute à un prix supérieur à celui établi plus haut.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les considérations de toutes sortes auxquelles cette partie de l'inscription peut donner lieu. Elle suffirait pour prouver, si nous ne le savions déjà, l'existence d'une vaste administration financière régulièrement constituée, dont une branche devait faire partie de cette admirable organisation municipale qui, toute seule peut-être, préserva l'empire d'une dissolution complète pendant la grande anarchie militaire de 235 à 284, et qui, certes, fut dans le siècle suivant, l'obstacle principal pour en retarder la chûte définitive.

En même temps, si nous suivons un ordre d'idées différent, que penser d'une nation où le dernier des citoyens d'une ville de province avait droit annuellement, par un legs de particulier, à soixante-quatre bains gratuits, outre ceux, peut-être, que lui accordaient déjà les institutions locales existantes? Des mesures semblables, dans un but d'hygiène publique, sont louables sans doute, mais, poussées à l'excès, elles dégénèrent en mollesse et conduisent infailliblement un peuple à la décadence. Pouvait-on espérer encore quelques services militaires d'un soldat qui avait contracté de pareilles habitudes efféminées? Ou plutôt, était-il possible seulement qu'un tel citoyen consentît encore à faire le rude métier de légionnaire? Mélange bizarre de force colossale et de faiblesse déplorable! Il était temps que l'édit de Caracalla fût promulgué

pour rendre un instant la vie à ce grand corps sur le point d'expirer (1).

3me Codicile. — *Cent soixante dix livres d'argent..... et quatorze livres d'or seront déposées au Capitole et employées à...*

Les lacunes du texte, notre érudition très-restreinte et le manque absolu de matériaux ne nous permettent pas d'expliquer davantage cette partie de l'inscription; aussi nous abstiendrons-nous de toute observation à ce sujet. Quant à la valeur intrinsèque en numéraire que représentaient les 170 livres d'argent et les 14 livres d'or, nous allons essayer de la déterminer :

La livre romaine est de 327 grammes; les 170 livres pesaient donc 327 X 170 = 55590 grammes, d'une valeur de 11,118 francs ou 63,215 sesterces.

A l'époque où nous sommes arrivés, le rapport qui existait alors entre les valeurs d'un même poids d'argent et d'or était 1/18e. Les quatorze livres d'or équivalaient donc à 14 X 18 = 252 livres d'argent, qui, elles-mêmes, d'après ce qui précède, valaient 93,707 sesterces, comme on le verra, d'après un calcul facile à établir.

Ceci posé, récapitulons, afin de connaître la somme totale des dons faits par Egrilianus à sa ville natale :

1° Pour la construction d'un arc de triomphe	250000 sest.
2° Pour 64 bains gratuits à chaque citoyen.	250000
3° 170 livres d'argent.....	63215
4° 14 livres d'or.....	93707
Total.....	656922 sest.

(1) L'édit de Caracalla donnait le titre et les droits de citoyen romain à tous les sujets de l'empire. C'était, en quelque sorte, une lettre patente de naturalisation générale et forcée, une fusion de toutes les nationalités diverses dont l'ensemble composait l'*orbis romanus*. Caracalla ne faisait rien pour rien, chaque Romain de nouvelle formation payait au fisc impérial une certaine somme variable dans les différentes provinces.

Ces six cent cinquante six mille neuf cent vingt-deux sesterces, équivalent à 115,536 fr. 13 de notre monnaie. Néanmoins, nous n'aurons qu'une idée très-imparfaite de l'importance plus ou moins grande de cette somme, si nous ne connaissons pas le rapport entre les deux valeurs comparatives d'une même quantité de numéraire prise alternativement au commencement du 3me siècle, et de nos jours. Or, ce rapport, l'arc de triomphe lui-même, va nous fournir le moyen de l'établir approximativement. En effet, ce monument a coûté à construire 250 mille sesterces, ce qui fait 43,970 fr. environ de notre monnaie.

Essayons de déterminer à combien reviendrait la construction d'un semblable monument, d'après les prix actuellement en vigueur à Tébessa :

Etat estimatif de la dépense à faire pour construire l'arc de triomphe de Théveste, savoir :

Déblais, 300m cubes à 2 fr.....	600 fr.
Maçonnerie de fondations, 300m cubes à 15 fr.	4.500
Maçonnerie de remplissage, 570m cubes à 15 fr.	8.550
Id. de pierre de taille, 430m cubes à 80 fr.	34.400
Taille de parement droit bouchardé finement, 800m carrés à 12 fr.....	9.600
Même parement courbe pour les arceaux, 90m carrés à 18 fr.....	1.620
Taille de moulures, 150m carrés à 30 fr.....	4.500
Pour l'exécution de la corniche, 300 journées de sculpteur ordinaire ou de tailleur de pierres très-adroit, à 15 fr.....	4.500
Pour l'architrave, 400 journées semblables à 15 fr.....	6.000
Pour la frise, 200 journées semblables à 15 fr.	3.000
A Reporter.....	77.270 fr.

Report.....	77.270 fr.
Pour les 16 grandes colonnes, ébauche, transport, taille des fûts et des bases, mise en place, tout compris, 800 fr. l'une.....	12.800
Pour les 8 colonnes des tétrastyles (même détail), 300 fr. l'une.....	2.400.
Pour les sculptures des 24 chapiteaux des colonnes, à 30 journées de sculpteur chacun, fait 720 journées à 25 fr.....	18.000
Pour les sculptures des 16 chapiteaux de pilastres et de quelques parties difficiles de la corniche et de l'architrave, 250 journées de sculpteur à 25 fr.....	6.250
20^{m} de plafond sculpté à 300 fr.....	9.000
Pour les 4 médaillons, 120 journées de sculpteur à 25 fr.....	3.000
Pour les plafonds et corniches des deux tétrastyles	2.000
Total.....	130.720 fr.

A ajouter, une partie variable suivant les prétentions des artistes auxquels on s'adressera, et que nous croyons pouvoir estimer de la manière suivante en moyenne :

Deux statues en marbre, transport et mise en place tout compris.....	25.000
Honoraires de l'architecte, environ.....	12.000
Pour les appointements d'un bon conducteur des travaux pendant deux ans.....	12.000
Frais divers, de comptabilité, imprévus, etc.	10.280
Total général.....	190.000 fr.

Ce chiffre de 190,000 francs, quoiqu'incertain à cause de la partie variable qu'il renferme, est cependant d'une approxi-

mation suffisante pour prouver qu'au commencement du 3e siècle de notre ère, la valeur de l'argent numéraire était de quatre à cinq fois plus grande qu'à notre époque contemporaine, et que, par suite, le legs fait par Caïus Cornélius Egrilianus à la ville de Théveste, devait offrir, d'après nos idées modernes, une valeur effective de 450 à 500 mille francs environ. Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur le chiffre qui pouvait représenter, même approximativement, la fortune de toute la famille *Cornelia*. Seulement il est prouvé, d'après ce qui précède, d'une manière incontestable, que cette famille devait être une des plus riches et des plus influentes de la Numidie.

Ici se termine ce que nous avions à dire sur l'arc de triomphe de Théveste, considéré comme monument de la période romaine proprement dite. Vers la fin du Ve siècle (nous le prouverons dans la suite), la ville fut abandonnée par ses habitants après avoir été saccagée par les Maures et détruite de fond en comble. L'arc de triomphe a dû subir le même sort, et sa démolition partielle remonte sans doute à cette époque Plus tard, Solomon, en relevant les murs de l'antique cité, adopta pour le tracé d'un des côtés de sa citadelle, le prolongement de la façade Sud du monument; en fermant, d'ailleurs, par une maçonnerie grossière, les arceaux des façades Est et Ouest, ainsi que la partie supérieure de l'arceau Nord, il transforma de cette manière en porte de ville et tour de flanquement, ce bel édifice dont les restes devaient encore être magnifiques. Vandalisme byzantin (qu'on nous pardonne cette alliance de mots un peu barbare, c'est le cas où jamais de l'employer) que l'ingénieur de Justinien aurait pu éviter facilement, par une modification de tracé insignifiante. (Voir planche III, fig. 1re.) Peu lui importait de continuer une œuvre de destruction déjà commencée avant lui : il était peut-être lui-même Hun ou Goth, ou originaire de ces nombreuses peuplades barbares qui composaient les armées byzantines.

Nous reviendrons sur cette question lorsque nous parlerons des ruines qui remontent à l'occupation des Romains du Bas-Empire.

IV. — Chambre d'eau, conduit et aqueduc d'Aïn-el-Bled. — Conduit souterrain d'Aïn-Chela. — Koubba de Sidi-Djaballah. — Ruines diverses. (Planche XVI.)

La ville arabe moderne de Tébessa occupe l'emplacement même de la partie de l'antique Théveste, transformée en citadelle byzantine. Au moment de l'occupation française, les trois côtes Nord, Est et Sud étaient entourés de vastes jardins. Ceux du Nord et de l'Est existent encore et sont remarquables par leur étendue et leur beauté. Au Sud, où ils étaient de médiocre importance, on les a fait disparaître complétement; l'annexe française et la place du marché les ont remplacés.

Les premiers (côtés Nord et Est) sont arrosés par la source *Aïn-el-Bled*, les seconds (côté Sud) l'étaient par la source d'*Aïn-Chela*. Des travaux considérables, d'origine romaine, ont été exécutés autrefois pour l'aménagement des eaux de l'une et de l'autre de ces deux sources.

Aïn-el-Bled (Débit : 2,000 litres à la minute). — Il en reste intact : 1° la chambre d'eau; 2° un conduit maçonné en pierres de taille de 500 mètres de longueur, à 1m 50 en moyenne au-dessus du sol; 3° un aqueduc traversant le ravin de Théveste et amenant les eaux de la rive droite à la rive gauche. A ce dernier endroit, tout vestige de conduit disparaissait, et les Arabes distribuaient l'eau dans leurs jardins au moyen de *sakias* (rigoles) variables suivant les besoins du moment.

Les Français ont rehaussé l'aqueduc, ils ont restauré la chambre d'eau et le conduit qu'on a prolongé jusque dans l'intérieur de la ville, où il fournit maintenant l'eau nécessaire à la consommation journalière. Des prises d'eau sont d'ail-

leurs ménagées de distance en distance, pour l'arrosage des jardins.

En explorant le terrain avec attention, on retrouve les traces de dix ou douze conduits secondaires qui partaient, les uns, du conduit principal que nous venons de décrire, les autres de la chambre d'eau même. Plusieurs d'entre eux traversaient le ravin sur des aqueducs dont les culées existent encore. En quelques endroits on voit aussi, entaillés dans la pierre, les emplacements des vannes établies pour concentrer, suivant les besoins, l'eau dans les différents quartiers de la ville. Un dernier conduit, partant de cette même chambre d'eau, prend une direction tout-à-fait opposée aux précédents : il s'éloigne de la ville et débouche dans le ravin de *Sidi Mohammed-Chérif*, à un endroit où l'on aperçoit encore les traces d'un immense barrage. Le but de ce barrage est évident : il était destiné à retenir les eaux, soit pluviales, soit de source, qui descendaient de ce ravin ; et dans le cas où elles étaient insuffisantes, on y suppléait par une partie des eaux d'*Aïn-el-Bled*. Ce qui est évident aussi, c'est qu'autrefois il y avait à cet endroit des jardins qui, certes, ne devaient le céder aux jardins actuels, ni en grandeur ni en importance. Le trop-plein du barrage se déversait dans un puits ou plutôt dans un bassin circulaire de près de onze mètres de diamètre. Au-dessus de ce bassin, il y avait sans doute des norias, des chapelets ou autres machines hydrauliques pour élever et distribuer les eaux.

La chambre d'eau, le conduit principal et l'aqueduc qui existe encore, remontent à la fondation de la ville. L'examen des maçonneries suffit pour le prouver ; elles sont en tout analogues à celles de la partie inférieure du cirque-amphithéâtre, et le tuf y prédomine. Quant aux autres constructions dont nous venons de parler, elles ont été élevées peu à peu, à mesure que la ville augmentait d'importance, et, d'après cela, il serait assez difficile d'assigner à chacune d'elles

une date précise. Cette source alimentait les quartiers Est, Nord et Nord-Ouest de la ville. Quant aux quartiers Sud et Sud-Ouest, ils recevaient leurs eaux de la source d'*Aïn-Chela* dont nous allons dire un mot de ce qui va suivre.

Aïn-Chela. (Débit 50 ou 60 litres à la minute) —Cette source sort d'un conduit romain en maçonnerie, situé à 10 ou 12 mètres au-dessous de la surface du sol, et qui fut découvert en 1852 à la suite de quelques fouilles faites pour aménager les eaux. Ce conduit a 0m 80 de largeur et 1m 30 de hauteur intérieurement. On a déblayé les terres dont il était rempli sur une longueur de 300 mètres environ, et en exécutant ce travail, on est tombé successivement sur quatre puits placés de distance en distance. D'autres puits, parmi lesquels le puits principal, au fond duquel se trouve la source, restent encore à découvrir.

La forme de ce conduit est extrêmement tortueuse et bizarre; son exécution a dû offrir des difficultés sérieuses, et il n'est pas probable qu'il remonte à la fondation de la ville. Ce n'est pas à une époque où tous les moyens sont restreints qu'on entreprend un travail de cette importance, d'autant plus qu'il aura fallu un temps plus ou moins long avant que le hasard ne fît découvrir une source placée à 12 ou 15 mètres sous terre. Ce qui précède prouve que les quartiers Est et Nord ont été les seuls construits tout d'abord. La première extension de la ville a eu lieu vers l'Ouest; ce n'est qu'en dernier lieu, au milieu ou peut-être même à la fin du deuxième siècle, qu'elle s'est enfin étendue vers le Sud.

Koubba de Sidi-Djaballah. — A mille mètres de l'arc de triomphe, dans la direction du Nord-Est, on aperçoit les restes d'un monument qui présente l'aspect d'un grand piédestal ayant sa base, son dé et sa corniche. Le contour de ce piédestal est un hexagone régulier, ayant 5m 70 de diamètre; sa hauteur est de 2m 50. Il est entièrement construit en pierres de taille dont les assises ont 0m 50 de hauteur en moyenne.

A la forme près, qui est hexagonale, au lieu d'être circulaire, ce monument a quelque analogie avec un autre situé à quelques lieues de Constantine, sur l'Oued-Smendou ; nous voulons parler du tombeau des Lollius, dont l'élévation est dessinée à la planche XVIII du premier annuaire (année 1853) de la Société archéologique de Constantine.

L'intérieur de ce monument est creux, et les murs ont 0m 60 d'épaisseur. Nous n'avons aperçu aucune trace de porte primitive : les Arabes y ont pénétré en déchaussant une pierre de la base et une autre de la première assise inférieure du dé, de manière à former ainsi une ouverture de 1m 20 de hauteur sur 0m 80 de largeur.

En même temps, ils ont jeté sur la partie supérieure une voûte en dôme s'appuyant sur la corniche ; la maçonnerie de cette voûte est recouverte d'un crépissage, et le tout, suivant leur coutume, a été blanchi à la chaux, intérieurement et extérieurement.

Aucune inscription n'indique la destination de ce monument et il ne nous appartient pas de faire la moindre hypothèse à ce sujet. Il sert actuellement de sépulture à un marabout très-vénéré du pays, *Sidi Djaballah*, dont nous rapporterons peut-être un jour la légende merveilleuse.

Une dernière ruine de l'époque romaine proprement dite est située dans l'intérieur de la ville actuelle, sur l'axe et à 280m environ au sud de l'arc de triomphe. Elle est connue à Tébessa sous le nom de la *maison romaine* et occupait un espace rectangulaire dont les limites seraient assez faciles à déterminer, à cause des masures arabes qu'elle contient et dont elle est enveloppée.

Ce bâtiment est construit entièrement en pierres de taille finement bouchardées ; quelques murs de refends qui existent encore, indiquent en partie la distribution intérieure. Sa hauteur était de 9 à 10 mètres au-dessus du sol. Une corniche

exécutée avec soin, formant entablement, régnait tout autour sur les façades extérieures.

L'absence totale d'ouvertures sur le dehors, à l'exception d'une porte principale et de deux petites portes de dégagement, nous fait présumer qu'il y avait une cour intérieure, entourée sans doute d'une colonnade par laquelle on pénétrait dans les appartements.

Il ne se composait pas d'un simple rez-de-chaussée, on voit encore dans la pierre les entailles faites pour recevoir les poutrelles qui soutenaient un étage supérieur.

D'après ce qui précède, il est probable que c'était en effet le palais d'habitation de quelque famille importante du pays, et alors le nom vulgaire de *maison romaine* lui serait appliqué à juste titre par les habitants de la ville moderne. Un instant, sa position entre les tours nos 2 et 3 de l'enceinte de Salomon, nous avait fait supposer que c'était le palais du gouverneur byzantin de la citadelle; mais depuis, un examen attentif nous a prouvé qu'il devait remonter à la première occupation. La maçonnerie est exécutée avec trop de soin et les matériaux sont trop homogènes pour qu'il soit d'origine byzantine (1).

Néanmoins, il ne serait pas impossible que le deuxième fondateur de Théveste l'eût encore trouvé en bon état de conservation pour le faire restaurer, et lui donner réellement la destination que nous avions supposé tout d'abord. Ce qui

(1) Les monuments romains proprement dits sont exécutés généralement avec des pierres de taille de carrière; on doit donc rencontrer, dans un même édifice de cette époque, de longues séries de ces de nières tout-à-fait identiques sous le rapport de la densité, de la dureté, de la couleur. Les Byzantins, au contraire, se sont logés dans des ruines; ils ont employé les premiers matériaux venus qui leur sont tombés sous la main, et, disons-le, sans montrer aucun scrupule dans le choix de ces matériaux. Chacune de leurs constructions doit donc contenir des pierres réunies pêle-mêle, de densités et de couleurs excessivement variables. Cette considération d'homogénéité donne un moyen à peu près infaillible dans la plupart des cas, pour déterminer si un monument appartient à la première ou à la deuxième occupation. Nous nous permettons de le signaler aux nombreux amateurs d'antiquités que renferme actuellement l'Algérie.

nous portait à faire cette hypothèse, c'est cet appui pris sur deux tours de la fortification : en effet, l'ensemble de ce bâtiment et de la partie de l'enceinte comprise entre ces deux tours, constituait un véritable réduit intérieur dans la grande citadelle, tout à fait indépendant de cette dernière. Dans le cas d'une révolte de troupes, cette disposition était on ne peut plus propice à procurer une défense momentanée, avec un petit noyau de soldats restés fidèles.

Le voisinage de la porte *Aïn Chela* (Voyez pl. II), qui, peut-être, était enclavée dans cette enceinte intérieure, pouvait d'ailleurs favoriser, soit l'entrée dans la place d'un corps de secours, soit la retraite dans certains cas extrêmes. D'après Procope et les autres historiens contemporains, les insurrections n'étaient que trop fréquentes dans les armées byzantines, à cette époque de faiblesse et de barbarie; il nous paraît donc très-rationnel de penser que les ingénieurs d'alors aient cherché, autant que possible, à se prémunir contre ce danger permanent par le tracé même des forteresses qu'ils étaient appelés à construire.

Beaucoup d'autres monuments soit publics, soit privés, devaient orner l'antique Théveste; leurs traces mêmes ont disparu, et certes, les occupations byzantine et arabe ont été pour une large part dans cette œuvre de destruction. Parmi eux nous citerons en première ligne le théâtre, dont l'existence nous est révélée par l'inscription suivante (L. Rénier, n° 3,094) :

VI INGRESSVS THEATRI
CTE CVSTODIAM LOCI IVSSE
RVNT

Nous ne dirons qu'un mot des fragments de corniche, des fûts de colonnes, et surtout des nombreux chapiteaux, la

plupart en marbre blanc et de l'ordre corinthien, que chaque coup de pioche, pour ainsi dire, fait découvrir.

Leurs dimensions excessivement variables, leurs sculptures plus ou moins achevées, depuis l'état de simple galbe jusqu'aux formes les plus déliées et les plus élégantes, indiquent suffisamment qu'ils remontent à des époques différentes et devaient appartenir à des monuments parfaitement distincts les uns des autres. Nous avons vu, entre autres, plusieurs débris de ces chapiteaux dont le module était de 0m 60, ce qui donnerait une hauteur de colonne de près de 12 mètres. En y ajoutant 5 mètres environ (8 modules environ) pour le piédestal, et 3 mètres (5 modules) pour l'entablement, on arrive au chiffre respectable de 20 mètres au minimum, non compris l'attique ou le fronton, pour la hauteur de l'édifice dont ces mêmes chapiteaux faisaient partie.

Aucun auteur, à notre connaissance, ne parle de Théveste d'une manière détaillée. L'histoire de cette cité est gravée sur la pierre ; c'est celle des monuments que nous venons de décrire. En les examinant avec soin, en les étudiant sans cesse, en les comparant aux autres ruines si nombreuses, qui sont éparses sur le sol algérien, on parvient à se faire une idée approximative de cette civilisation romaine, si différente de la nôtre, qui, pendant six siècles, domina dans tout le Nord du continent africain, et dont les traces, douze siècles plus tard, servent encore de leçon et d'enseignement à notre colonisation française.

La position stratégique de Théveste était très-importante : au point de vue offensif, placée au pied des derniers contreforts de l'Auress, elle pouvait servir avantageusement de base d'opération pour manœuvrer soit au Nord, soit au Sud de cette chaîne de montagnes. Cette position n'avait certes pas échappé aux premiers généraux romains chargés de la conquête du pays, et il n'est pas impossible que cette considération ait été, dans le principe, une des causes déterminantes

de son origine. D'après cela, Théveste, comme beaucoup d'autres villes, aurait commencé par être un camp, passager d'abord, permanent dans la suite, transformé en cité par un décret de Vespasien, et élevé par un des premiers Antonins au rang de colonie romaine. Néanmoins, peu de temps après la fondation de la ville, cette importance militaire a dû décroître rapidement. Au fur et à mesure de la pacification du pays, elle se porta vers Lambèse, sans doute parce que ce dernier poste était plus au centre de la Province et plus rapproché des populations guerrières qu'on avait encore à combattre. Bientôt la garnison ne se composa plus que d'une cohorte ou peut être seulement d'une fraction de cohorte de la légion III Auguste, pour le service de sûreté de la ville. Une preuve incontestable de ce que nous avançons, c'est l'absence presque totale de tombeaux de légionnaires.

Comme position défensive, un coup d'œil sur la carte suffit pour montrer que l'occupation de Théveste, avec un corps de troupes régulières, devait couvrir parfaitement Carthage contre toute invasion venant du Sud, soit de la Numidie, soit de la Byzacène.

Elle a été justement appréciée, nous allons le voir bientôt, par l'eunuque Solomon, successeur de Bélisaire dans le commandement des armées Byzantines. Nous ne pouvons pas en dire autant des deux premiers Gordiens, qui négligèrent complétement ce point important dans leur tentative éphémère de s'emparer du trône impérial. C'était un tort immense. Leur désastre suivi de leur mort n'aurait pas eu lieu sans doute, si, avant de destituer Capellien, ils avaient seulement eu la précaution de concentrer à Théveste quelques cohortes de la 3me légion Auguste, dont le dévouement leur était assuré.

Cette simple manœuvre aurait suffi pour arrêter Capellien dans sa marche tournante par la route méridionale de l'Auress. Ce dernier ne trouvant, au contraire, aucun obstacle devant lui, surprit facilement Carthage avant qu'il ne fût pos-

sible aux troupes régulières, cantonnées à Lambèse, d'arriver au secours de cette capitale.

Telle est du moins notre opinion, si toutefois il nous est permis, avec notre faible autorité, de porter un jugement sur de tels événements à une telle distance.

Au commencement du IIIe siècle, sous le règne de Septime-Sévère, Théveste avait atteint son apogée de richesse et de splendeur. C'est à cette dernière époque qu'il convient de faire remonter la construction de ses monuments principaux. Elle a dû se maintenir dans cet état de prospérité jusqu'au moment même de l'invasion vandale. Alors, depuis longtemps déjà, l'élément militaire, sauf quelques vétérans peut-être, avait complétement disparu. La majorité des citoyens renfermés dans ses murs étaient des rentiers, des propriétaires, des commerçants, et c'est à eux qu'il convient d'appliquer, du moins en partie, la peinture suivante que Salvien et Saint-Augustin font des habitants de l'Afrique romaine (1) : « Où y « a-t-il des trésors plus grands que ceux des Africains? Où « trouver un commerce plus florissant et des magasins plus « remplis? Le prophète Ézéchiel disait à Tyr : Tes trésors re- « gorgent d'or et d'argent que tu as acquis par l'étendue de « ton commerce; moi, je dirai de l'Afrique que son com- « merce l'enrichissait tellement, que non-seulement ses tré- « sors étaient pleins, mais qu'elle paraissait pouvoir remplir « ceux de tout l'univers. Carthage, jadis l'émule de Rome par « sa puissance et par sa vertu guerrière, ne fut-elle pas de- « puis la rivale de cette ville par sa splendeur et sa majesté « imposante? Carthage, la Rome de l'Afrique, renfermait dans « son sein tous les ressorts de la machine gouvernementale « de la république : là était le siége de toutes les magistra- « tures, de toutes les institutions de l'Etat; là il y avait des « écoles pour les arts libéraux, des auditoires pour les philo-

(1) Traduit par L. Marcus, *Hist. des Vandales*, liv. III, chap. II.

« sophes, des chaires pour toutes les langues et pour chaque « branche du droit public. Là il y avait aussi une nombreuse « garnison et des autorités militaires de tous les rangs; là ré- « sidait un gouverneur civil qu'on appelait proconsul, mais « qui était aussi puissant qu'un consul. Là il y avait des ad- « ministrateurs publics et des fonctionnaires plus ou moins « élevés en grade, et portant chacun un nom différent; là, « chaque rue, chaque place, chaque avenue de la ville et « chaque classe de la population avait ses magistrats. »

Il nous paraît plus que probable que Théveste était une des places servant d'entrepôt pour le commerce actif que les Romains entretenaient avec l'Afrique centrale, au moyen des caravanes, et dont les branches principales étaient, comme on sait, les pierres précieuses, la poudre d'or, l'ivoire, les esclaves noirs et les bêtes féroces destinées soit aux cirques et aux amphithéâtres, soit à faire l'ornement des jardins publics et particuliers. Mais en outre, elle faisait aussi un grand commerce des produits indigènes du pays. En effet, ses environs étaient d'une fertilité prodigieuse : de riches moissons couvraient les plaines; les vignobles et les bois d'oliviers occupaient les côteaux et les flancs inférieurs des montagnes. Les crêtes de ces dernières fournissaient des bois de toutes sortes, entre autres, le cèdre dont on faisait ces tables de luxe, si renommées dans l'antiquité, qu'on les payait plus cher que de grands domaines. Sur les rochers, on trouvait ces limaçons à pourpre servant à teindre des étoffes de toute espèce : les vêtements confectionnés avec ces étoffes étaient tellement estimés, que les empereurs les donnaient en cadeaux d'honneur aux fonctionnaires publics dont ils voulaient récompenser les services.

Un exemple entre mille à l'appui de ce qui précède :

En parcourant la route de Théveste à Ubaza Castellum, nous avons constaté, dans un rayon de deux à trois lieues environ, l'existence de plus de 200 pressoirs, dont les ruines

sont encore debout. La table théodosienne porte à 59 milles (87 kilomètres environ) la distance de ces deux villes : cet intervalle est couvert de ruines, villages, aqueducs, routes, temples, villas dont l'ensemble dénote un pays peuplé comme un de nos départements de France les plus populeux. Ajoutons que ce même pays (Bhêrret-el-Aroeb et pays des Ouled-Sidi-Abid) est actuellement abandonné par Dieu et par les hommes. C'est un véritable désert, sauf quelques douars éloignés à de grands intervalles les uns des autres. Les sources sont taries, les rivières sont devenues des torrents à sec pendant dix mois de l'année, les montagnes sont dénudées, les forêts échappées en partie à la grande insurrection berbère du VIIIe siècle (1) ont disparu peu à peu, détruites par le feu ou la dent impitoyable des troupeaux, et l'arabe insouciant et fataliste interrogé sur les causes de cette métamorphose si complète, vous répondra tranquillement : *Dieu l'a voulu.*

Nous n'avons pu nous empêcher de jeter en passant ce cri de douleur sur les effets pernicieux de cette religion de l'islam, si simple, si philosophique, nous dirons presque si sublime, mais dont toutes les beautés se trouvent neutralisées par ce simple mot : « fatalisme », qui arrête dans son essor toute idée d'amélioration et de progrès.

Patience ! l'aurore d'une ère nouvelle apparaît à l'horizon de ces contrées, déshéritées pendant si longtemps. La prospé-

(1) Ce fut la reine Kahina qui, vers le commencement de l'invasion arabe, souleva les Berbères et porta l'étendard de la révolte dans les Auress. Elle lutta avec tant d'acharnement contre les conquérants, qu'elle faillit ruiner leurs pensées d'établissement en Afrique (Voir le tome IX de la Commission scientifique de l'Algérie, p. 234, trad. de M. A. Berbrugger — Ibn-Chebbath dit que les bois et les forêts étaient en si grand nombre et si vastes, que depuis Tripoli jusqu'à Tanger, ce n'était qu'un seul ombrage, et que le pays était couvert de villes fortes et de bourgades très-peuplées (Voir *Constantine et ses antiquités*, par M Cherbonneau, dans l'*Annuaire* de 1853). — On lit dans le voyage du cheikh Tidjani, qui a été traduit par M. Alph. Rousseau (p. 65) : « En apprenant la rentrée en campagne de Hassan, la reine Kahina fit couper tous les arbres de la contrée et détourner presque toutes les eaux, afin d'imposer aux musulmans toutes sortes de privations en Ifrikia.

rité et l'abondance y renaîtront ; ce sera le travail lent, mais infaillible de notre civilisation moderne. Telle est la mission glorieuse de la France. Quel honneur d'avoir été un des pionniers obscurs de cette œuvre de régénération!

Nous ne saurions assigner de date précise à l'introduction du christianisme dans Théveste.

MOLL,

Capitaine du Génie.

INSCRIPTIONS INÉDITES

DE LA

SUBDIVISION DE BATNA.

Au commencement de l'année 1858, j'avais formé de beaux projets pour la campagne qui allait s'ouvrir. Je me proposais d'explorer les nombreuses et importantes ruines romaines que l'on rencontre à chaque pas, au pied des versants Nord de l'Aurès, et je comptais recueillir une riche moisson d'inscriptions latines qui devaient donner, je n'en doutais pas, les positions exactes des localités dont les noms sont indiqués par les itinéraires anciens et les récits de Procope sur la guerre contre les Vandales.

Des intérêts plus modernes sont venus contrarier les plans arrêtés pour ma tournée archéologique.

L'affaire du marabout Si-Sadoq-bel-Hadj, ce nouveau Jabdas qui vient de soulever une partie des montagnes de l'Aurès, au nom de la foi musulmane, m'a privé du plaisir de prendre une plus large part aux travaux de la Société. Je n'envoie aujourd'hui que vingt-huit inscriptions : mais elles sont pres-

que toutes inédites. Les plus importantes, celles que je range dans la première partie de mon travail, pourront servir à reconstituer quelques-unes des routes romaines de la subdivision de Batna.

1° Bornes Milliaires.

En parcourant la voie romaine, encore bien conservée en certains endroits, qui conduisait de Thamugas à Théveste, et passait probablement par Claudi, Mascula, Vegesla et Timphadi (Voir l'*Itinéraire d'Antonin*), j'ai découvert plusieurs bornes milliaires couvertes de légendes, mais la plupart en assez mauvais état. En voici les *fac-simile* dont je garantis l'exactitude.

A environ 1,500 mètres à l'Est d'Enchir Timgad, sur une pierre calcaire de forme cylindrique, parfaitement conservée, qui se trouve près d'un socle, on lit :

N° 1.

DNIMPCAESLICI
NIOINVICTOAVG
ACOLMPRESPCOL
THAMVGAS

Les lettres sont très-bien gravées; elles ont, pour les trois premières lignes, 0m 04 de hauteur et 0m 05 à la quatrième.

Le T et l'H sont liés ensemble. Cette inscription a été publiée par M. L. Renier dans son *Recueil*, sous le n° 4,388. Le savant académicien l'a retablie ainsi : « *Domino nostro Imperatore Caesare Licinio invicto Augusto, a colonia miliara posuit respublica coloniae Thamugadensis-I.*

A 1,500 mètres plus loin, près de la ligne de moëllons qui

borde le côté Nord de la voie, sont à demi enterrés, alignés et se touchant pour ainsi dire, six socles de pierre taillés en forme de dés. La face supérieure de ces bases est percée de cuvettes destinées à recevoir les bornes et à les maintenir dans la position verticale. Je n'ai pu trouver aux environs de ces socles que trois bornes en grès tendre, très-maltraitées d'ailleurs par le temps. Une seule qui est haute de 1 mètre, a conservé le tiers de sa légende, que voici :

N° 2.

ERIB
PIH
COS
MA
ASTRO
TVS
RESP
VG

Au troisième mille, près d'un ponceau écroulé, on ne rencontre que deux bornes illisibles. Au quatrième mille, au pied de la colline appelée Goulia-Trab, près d'un pont ruiné, gisent les tronçons de deux bornes en grès excessivement friable. L'une d'elles a 1m 40 de hauteur. C'est la seule sur laquelle j'aie réussi à deviner plutôt qu'à lire huit caractères dans un espace de quatre lignes. Ceux qui l'étudieront après moi seront peut-être plus heureux.

N° 3.

C——M—PIO—CIM.

Vers le sixième mille, se voit la tête d'une pierre milliaire

que je n'ai eu ni le temps ni les moyens de déterrer. Au septième mille, il ne reste que deux socles, et au huitième, quatre. Je présume que les bornes ont été enlevées et portées ailleurs.

A l'extrémité occidentale des ruines de Mamra, lesquelles couvrent un espace considérable, j'ai aperçu un fragment de pierre en mauvais état, sur lequel j'ai déchiffré ces quelques lettres, qui terminent les trois dernières lignes de l'inscription du côté droit.

N° 4.

POS—I PO—IAT

Lorsque j'arrivai à Enchir Cedra, je vis près des vestiges d'un temple païen, un groupe de bornes appartenant évidemment à la même classe de monuments. Bien que j'eusse le plus vif désir d'en relever les légendes, je dus abandonner celles qui étaient recouvertes en partie par le sol et me contenter de copier les cinq qui suivent. Je ferai observer que les chiffres de l'itinéraire dépassent en grandeur les caractères des légendes.

N° 5.

Hauteur 1m 15. — Chiffres 0m 8.

XXII

N° 6.

DNSFL
AVIOV
ALERIO
CONST

ANTIN
ONOBIL
ISSIMO
CAS
XXII

Ce monument date de Constantin-le-Grand. Les lettres sont penchées et mal gravées, elles ont 0m 04 de hauteur. L'O de la troisième ligne est très petit. La huitième ligne commence par un vide. Hauteur de la pierre 1m 30.

N° 7.

ALERIOLI
CINIOLIC
INIANO N
OBILIS
MOCAS
XXII

L'inscription a été gravée sous le règne de Licinius Licinianus. Les caractères en sont mal formés, mais lisibles. Hauteur de la pierre 1m 20.

N° 8.

DOM
NOS
[illegible]
PIO VALER
RIO COST
ANTINI
O AVG
XXII

Cette borne qui n'a pas moins d'un mètre, trente cinq centimètres de haut, remonte à l'époqne de Flavius Valerius Constantinus. Les lettres sont de trois hauteurs différentes ; elles ont à la première et à la deuxième ligne 0m 07; de la quatrième à la septième, 0m 05, et à la huitième, 0m 09. La troisième ligne a été martelée dans l'antiquité.

N° 9.

AENS
XXII

La seule ligne qui reste de l'inscription, représente peut-être la fin du mot Bagajaensis. Ce qui m'autorise à hasarder cette supposition, c'est que les ruines de Bagai se trouvent, en effet, à vingt-deux milles à l'Est d'Enchir Cedra. Mais où était dans le voisinage de ces cinq bornes, le poste du nom de Claudi ? Les itinéraires l'indiquent à douze milles de Thamugas et à la même distance de Mascula. Ne pourrait-on pas lui assigner la position actuelle d'Enchir Khamsa, où se voient les restes d'une basilique et des ruines d'une certaine étendue?

En quittant Enchir Cedra, j'ai suivi la voie romaine pendant un trajet de 16 kilomètres environ, rencontrant partout les traces d'une occupation sérieuse, bien indiquée par des ruines importantes à Kçar Oulad Djerid, à Foum el Guès, à Dekhel Aouedj, à Menzel et à El Hamma : mais pas une inscription, pas une borne milliaire. J'allais arriver en vue de Khenchela, où jusqu'ici aucun document épigraphique n'avait été remarqué (1), lorsque sur deux pierres placées côte à côte, j'ai découvert les épigraphes suivantes.

(1) Les personnes qui ne possèdent point le *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier, sont exposées à émettre des assertions inexactes. Ainsi, nous avons sous les yeux quatre épitaphes

N° 10.

FLAVIOVALE
RIOCONSTANS
··· ·ERJVLIO
N NOB CAES
B P M

La présence de cette borne indique le voisinage d'une ville, peut-être Mascula, siége épiscopal, qui, d'après Morcelli, a compté cinq évêques.

N° 11.

·L·R·F MAC· (1)

La pierre rectangulaire sur laquelle j'ai recueilli ces abréviations en lettres de 0m04 de hauteur, est en calcaire bleu ; elle est assez bien conservée.

Au-delà de Khenchela, qui occupe incontestablement l'emplacement de Mascula, je n'ai plus rencontré de monuments écrits qu'à partir du troisième mille. A Fid Hammam, près de deux socles, se trouve cette seule borne.

N° 12.

IMP CAESAV
RELIODIOCL

latines et une légende votive qui ont été relevées à Khenchela, par MM. L. Renier, Steffen et Trompetter. Le plus curieux de ces monuments est un autel élevé au Dieu Mithra *(Rec. des Inscript. de l'Alg*, nos 3,248, 3,249, 4,089, 4,090 et 4,091). — (Note de la Rédaction).

(1) Peut-être L·R P·MAC·

ETIANOINV
ICTOPFAVG

« *Imperatore Caesare Aurelio Diocletiano invicto pio felice Augusto.* »

N° 13.

FLAVI
VALERI
CONST
NTIO
CVLI
VNIO
M IV
LISCA

Borne isolée, à un mille plus loin que la précédente. Celle-là date du règne de *Flavius Valerius Constantinus ;* il me paraît difficile de restituer les dernières lignes.

N° 14.

···N··CAES
·····SEPTI
·····SEVERI
·····NEPOS
·····IMAG
ANTONINI
PII···MAV
REL· SEVE
RVS·····
DERPIVSFE

LIXAVG·P·M··T
RB·POT·COS·PP
VI

Indépendamment des mutilations qui règnent dans plusieurs parties de cette inscription, on y remarque une grande lacune à l'angle gauche de la partie supérieure, et un martelage pratiqué à la neuvième ligne. La borne se trouve, ainsi que celle qui va suivre, près d'une fontaine, à Fid-Timouli.

N° 15.

AVRELIO
CLAVDIOPIO
FELICEAVG
VI

« *Marco Aurelio Claudio pio felice Augusto.* » Claude II fut proclamé empereur par l'armée, à la mort de Gallien, et mourut en Pannonie après un règne de deux ans. C'est donc entre 268 et 270 qu'il faut placer ce monument.

N° 16.

C·IVLIOVEROMA
XIMO·NOBILISSI
MOCAESAVGVS
TOPRINCIPINV·
IVTIS·
MILVII

« *Caio Julio Vero maximo nobilissimo Caesare Augusto principe juventutis* »

N° 17.

IMP·D·N·
L·DOMI
TIO·AVRELI
ANO·PIO·FEL
ICI·AVG·

« *Imperatore domino nostro Lucio Domitio Aureliano pio felice Augusto.* »

Inscription sur une pierre blanche très-tendre ; les lettres ont 0m 05.

En arrivant à la limite de la subdivision de Batna, que je n'ai pas dépassée, j'ai aperçu deux pierres tendres d'une couleur blanchâtre, dont la face antérieure semble avoir été à peine ébauchée. Il m'a fallu beaucoup de temps pour relever les légendes qui y sont gravées, tant à cause de l'imperfection de l'écriture, que par suite des ravages qu'y ont exercés les injures du temps.

Je n'en donne ici la transcription qu'avec une extrême réserve, *parcè et timidè*, car mes yeux ne sont pas sûrs d'avoir reconnu tous les traits que mon crayon a esquissés.

N° 18.

R
··VCTOR
ISSIMO
··DVLGEN
TISSIMO·
IMP·L·DOM
ITIOAVRE
LIANO PIO

FELICI AV
G·P·M·T·P·V·
COSII·P·P·
VIII

N° 19.

IMP CA
ES FLA
VALCOS
TANTIO
P F· AUG
DIV·
CONST
ANTIO
PATER
M ·LP
DISCO
N S E P
·VALOR
I V S

Depuis Timgad jusqu'au point où gisent ces deux dernières bornes, la voie est, dans certains endroits, en aussi bon état de conservation, que si elle avait été parfaitement entretenue depuis l'époque où florissait la civilisation romaine dans cette partie de la Numidie. Il devait y avoir là une population très-compacte, si l'on en juge par les vestiges sans nombre et très-rapprochés de constructions importantes qui couvrent le sol sur un espace de plusieurs lieues. La période byzantine n'est pas moins facile à reconnaître dans cette contrée, remplie de forts et de réduits édifiés avec les matériaux provenant des ruines de l'époque qui a précédé l'invasion des Vandales. Ce sont là sans doute ces places qui, au dire de Procope, fu-

rent bâties ou réparées par ordre de l'empereur Justinien, pour arrêter les irruptions des Maures et assurer la sécurité de la Numidie.

2° Épigraphes diverses.

Dans cette deuxième partie seront réunies les inscriptions de toute nature que j'ai recueillies en 1858, dans les localités voisines de la voie romaine à laquelle appartiennent les bornes milliaires du chapitre précédent. Leur classement est établi d'après l'ordre topographique qu'occupent les ruines d'où elles proviennent. Le premier rang sera assigné à un monument dédié à l'empereur *Publius Ælius Adrianus* ou *Hadrianus*, et dont je dois la découverte à M. le général Desvaux, qui me l'a fait remarquer à Enchir-Tabia, petit fort byzantin, situé à l'entrée d'une plaine qu'arrose l'Oued-Chemora, l'Amigas de Procope. Cette rivière prend sa source dans le mont Aurès.

N° 1.

IMP·CAES
P·AELIO·HA
DRIANO·AN
TONINO·AVG
PIODIVIHADRI
ANIFIL·DIVI·
NERVAEPRONE
POTE·PONTMA
XIMO·TR·P·X·
CONS IIII P P
PAELIVSAVG

· · · · DATVS
ILPSVAPEC
FECTIDEMQ
DED·

Bloc de calcaire gris mesurant 1m 20 en hauteur et 0m 58 en largeur.

Il est légèrement fruste et mutilé en deux endroits, notamment à l'angle droit de la partie supérieure. A la 2me ligne, le P est à peine lisible; l'O qui termine le mot *Hadriano* à la 3me ligne, est moitié moins grand que les autres lettres. A la 5me ligne, l'R et l'I sont confondus en un seul sigle; il en est de même pour l'N et l'E de la 7me ligne. Le second T de la 8me et ceux des 9me et 14me lignes dépassent les autres lettres en hauteur; le chiffre $\overline{\text{IIII}}$ de la 10me ligne est surmonté d'une barre.

A Enchir-ben-Nour, gisent sur le sol, à quelques pas l'une de l'autre, les deux épitaphes suivantes :

N° 2.

D M S
SALLVS
TIA FABIA
VIXITANN
IS XXXIII

« *Dis manibus sacrum. Sallustia Fabia vixit annis tribus et triginta.* »

Le cippe sur lequel j'ai copié ces lignes est en marbre blanc d'un très-beau grain; il n'a pas moins de 1m 21 en hauteur. Les lettres sont sculptées avec un certain art.

Les filets en relief qui bordent trois côtés du monument an-

noncent qu'il faisait partie d'un grand tombeau de famille. L'épitaphe qui suit doit avoir la même origine.

N° 3.

D M S ·
SALLVSTIA
VRBANIA VI
XITANNIS
XIII

« *Dis manibus sacrum. Sallustia Urbania vixit annis tredecim.* » On trouve dans les inscriptions *Urbana* et *Urbanilla* : mais je n'ai jamais lu *Urbania*.—Hauteur des lettres, 0m 05.

Un peu plus à l'Est, à Enchir-Cedra, non loin de la borne qui porte le millésime XXII, j'ai rencontré un autre tombeau de famille surmonté de deux croissants, et sur lequel devaient être sculptées trois épitaphes. Le cadre de la partie gauche est resté vide.

N° 4.

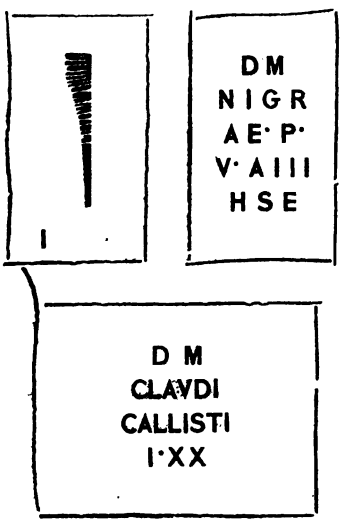

Dans le voisinage, à 3 kilomètres plus au Sud et au milieu des ruines de la basilique que j'ai découverte à Enchir-Khamça, se lit sur une pierre de grès dur, longue de 2 mètres et large de 0m 40, une inscription tumulaire que surmontent deux personnages, homme et femme, grossièrement burinés dans un petit encadrement en forme de niche. L'écriture remonte au Bas-Empire ; tous les L sont représentés par des *Lambda*.

N° 5.

D M S
AVLIVS FELI
X M AVLIVS F
ELIX·MO·FECE
RVNT·P·ET·A
V·LXXX·ET·MA
TERNIS · C·

Parvenu au ksar Bar'aï, qui rappelle d'intéressants souvenirs, tant de l'époque byzantine que de l'époque berbère, j'ai parcouru les ruines dans tous les sens. J'ai visité des citernes, des bains, et les restes d'une grande basilique dont les colonnes sont encore debout, mais enterrées jusqu'au deux tiers de leur hauteur. Ce qui devait attirer plus particulièrement mon attention, c'était l'immense citadelle qui fut restaurée sous l'empereur Justinien, après les brillantes campagnes de Salomon contre les Maures de l'Aurès. J'en ai examiné l'enceinte, à l'intérieur et à l'extérieur, mais sans apercevoir le moindre document épigraphique. Une seule inscription, qui a dû être copiée déjà, se trouve enclavée dans la muraille d'une tour démantelée (1).

(1) M. Steffen a copié dans la forteresse byzantine de Bagaïe, en arabe Bar'aïa, deux inscriptions monumentales qui avaient été dédiées, l'une à *Marcus Aurelius Antoninus*, l'autre à *Lucius Aurelius Verus* (Voir les nos 3,246 et 3,247 du *Recueil des inscript. rom. de l'Algérie*, par M. L. Renier.) — (Note de la rédact.)

N° 6.

IMP·CAES·M·AVRELIO·ANTONINO·A···CLNLACOPARTHICO·
MEDICO·GERMANICO SARMATICO·AVG·PONT·MAX·TRIB·POTEST·
·XXVIIIIIMPVIIICOSIIII·PP·PCOS··
P·ANTONIVSC.SSINNVS·LIOC·AVG····DEDICAVIT

Un cadre, composé de filets en relief, entoure quatre lignes de lettres bien gravées sur un grès rouge très-dur ; les dimensions sont : pour le cadre, 1m 45 de longueur et 0m 48 de largeur, et pour les lettres, 0m 055m de hauteur.

La pierre a été cassée en trois morceaux, et des éclats ont été détachés par un choc quelconque, ce qui rend la lecture de la 4me ligne très-difficile.

Au Sud de Khenchela et du Djebel-Chettaïa, à Aïn-Tazougar, dans un mur en ruines, au-dessus de la fontaine :

N° 7.

DMS
CCONSIDI
DIXTER
VIXITANIS
C·V·BON
O·FTΛΛO

A 6 kilomètres plus au Sud, au centre d'un amphithéâtre en ruines, dont deux ailes s'avancent vers les bords d'un ruisseau en décrivant une demi-circonférence, sont épars sur le sol de longs fûts de colonnes, des morceaux d'architecture d'un bon style et des bas-reliefs d'un fini remarquable, représentant des chevaux, des moutons et des oiseaux, parfaitement exécutés. Au-dessous de l'une des sculptures sont écrites, également en relief, ces trois lignes de trois mots chacune.

N° 8.

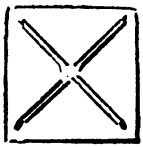

J'ai copié sur deux colonnes le monogramme du Christ.

N° 9.

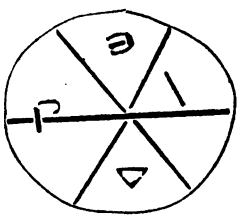

Ici se termine l'énumération des documents ép graphiques que j'ai pu recueillir pendant l'année 1858. Je souhaite qu'ils puissent servir de jalons aux personnes qui ont le désir et le loisir de s'occuper d'archéologie.

PAYEN,

Chef du bureau arabe de Batna.

DESCRIPTION

DE QUELQUES LAMPES FUNÉRAIRES

DU MUSÉE DE CONSTANTINE [1].

En attendant que le Musée de Constantine, qui se compose de tant d'éléments divers et dont l'importance est basée sur une nombreuse collection de monuments écrits, soit soumis à un classement méthodique, nous espérons que les membres de la Société archéologique aimeront à décrire les articles qui se rapportent à la spécialité de leurs études. Le résultat de ces observations particulières ne laissera pas de former un catalogue intéressant, et ce sera en même temps le moyen le plus sûr de faire valoir aux yeux des savants les trésors historiques dont nous devons la réunion à la sollicitude éclairée du Conseil municipal. Il fallait que quelqu'un donnât l'exemple. Nous avons fait un choix parmi les monuments de terre cuite extraits de la nécropole de Cirta; les petites lampes

(1) *Extrait d'un Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 9 janvier 1859.*

funéraires « *lucernae* » qui sont au nombre de cent quarante, nous ont paru mériter une description détaillée. Il y en a quelques-unes qui représentent des sujets traités avec une habileté remarquable; presque toutes sont ornées de dessins en relief.

N° 595. — Lampe en argile blanchâtre, de forme ronde, concave à sa partie supérieure. Sujet : un bestiaire debout, vêtu d'un caleçon, luttant avec un animal, qui se dresse sur ses pattes de derrière et saisit avec sa gueule le bras droit de l'homme.

L'animal ressemble à un loup. Une anse et un bec. Long., 0m 10, larg., 0m 07.

N° 573. — Lampe en terre rougeâtre et lourde ; elle forme un cercle que dépassent, d'un côté, l'anse en manière de boucle et, de l'autre, un bec légèrement évasé. Sujet : un char traîné par deux chevaux en course, la tête ornée de panaches. Sur le char, un homme debout, tenant de la main droite une couronne de laurier et de la gauche, une palme. Ce qui ajoute au mérite de cet objet, c'est qu'on en voit facilement tous les détails. Sur le fond, on lit les noms du potier, imprimés en abrégé : CMAREVP. M. Léon Renier les explique ainsi : C(aii) Mar(ii) Eup(*repelis*) (1). Long. 0m 11, larg. 0m 075.

(1) *Inscr. romaines de l'Algérie*, n° 4,230. Une lampe du Musée de Leyde, provenant de la régence de Tunis (Voy Janssen, Musée Lugd Batav. inscr., pl. XXX, n° 136), porte pour signature : CMEVPO. La restitution de ceux-ci doit donc être ainsi corrigée : C (aii) Evp (ori). Du reste, il est probable que le fabricant de ces lampes n'était pas africain, et l'on peut conjecturer qu'il habitait la Campanie ; car c'est dans cette contrée que se rencontrent le plus fréquemment les lampes portant sa signature ou son cachet. Voy. M. Mommsen, *Inscrip. Ucap*, n° 6,308 (21,22), *Inscr. Helvet.*, 350 (20)

On sait que les signatures de potiers romains trouvées en France, en Suisse, en Angleterre et sur les bords du Rhin, consistent presque toujours en un surnom, soit seul, soit précédé ou suivi des sigles OF, *officina;* M ou MAN, *Manu;* F, *fecit* ou *figlina*, suivant que le nom est au nominatif ou au génitif; FEC, *fecit;* FIG. *figlina, etc.* Il n'en est pas ainsi de celles que l'on trouve en Italie et en Afrique ; on n'y remarque aucun de ces sigles, et elles contiennent ordinairement en abrégé les trois noms de l'artisan : son prénom, son nom de famille et son surnom.

N° 565. — Lampe de forme ovale, munie d'une anse ; terre d'un rouge pâle. Le bec est d'une dimension très-minime. La partie supérieure de la lampe se relève en dos de tortue ; elle est couverte presque entièrement par une tête de Méduse, dont le nez forme un anneau. Long. 0m 10, larg. 0m 07.

N° 525. — Lampe en terre rouge, d'un travail peu élégant. Au milieu d'un feston chargé de dessins triangulaires, un animal chimérique, ayant à peu près le galbe d'un lion, la crinière hérissée, les pieds lançant du feu.

N° 422.— Lampe en terre rougeâtre, portant encore les traces d'un vernis de la même couleur. Anse pleine, bec allongé et garni de volutes. Sujet : deux femmes nues devant une vasque élégante soutenue par un pied cannelé. Celle de gauche se penche et verse dans le bassin le contenu d'un petit vase à deux anses. Long. 0m 11, haut. 0m 03, larg. 0m 075.

N° 558. — Lampe de terre rougeâtre, presque ronde. Sujet : un personnage de petite taille, debout, ayant les mains posées sur l'orifice d'une grande amphore terminée en pointe. On lit sur le fond : ASILIAC (1). Long. 0m 11, larg. 0m 065, hauteur 0m 03.

N° 615. — Lampe ronde et sans anse, de couleur rougeâtre. Sujet ; un guerrier revêtu de la clamyde et coiffé d'un casque, sur un cheval en course. Le guerrier est dans l'attitude des combattants; sa main droite brandit une lance ou un javelot à la hauteur de l'œil, et son bras gauche tient un bouclier circulaire. Long. 0m 10, larg. 0m 065.

N° 588. — Lampe en terre noire, de forme allongée. Outre l'anse bouclée et le bec placé à l'extrémité opposée, elle est munie d'une oreillette à gauche. Sujet : une espèce de fleur assez difficile à caractériser. C'est la seule lampe noire de la collection, la seule aussi qui affecte cette forme.

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie,* n° 4,219. Peut-être faut-il lire A (uli) Silii Ac (cepti). Cette signature se trouve au Musée de Leyde, sur une lampe apportée d'Italie.

N° 535. — Lampe en terre à peu près rougie, ronde et munie d'un bec et d'une anse. Sujet : un masque de théâtre. On voit encore un bout de mèche collé à l'orifice du trou.

N° 606. — Lampe élégante, presque ronde, en terre rouge vernie. Sujet : au milieu d'un cercle quadruple, un gladiateur casqué, dans l'attitude de la défensive ; il se retranche derrière son long bouclier qui touche à la visière de son casque, et tient de la main droite une épée courte, la pointe en avant. Il n'y a pas d'anse. Long. 0m 10, larg. 0m 065.

N° 546. — Lampe en terre grisâtre, mais qui paraît avoir été revêtu d'un vernis d'une autre couleur. Le bec porte des ornements qui ressemblent à des volutes. Sujet : au milieu d'un cercle double, une tête d'âne avec les oreilles dressées.

N° 518. — Lampe parfaitement ronde, en terre d'un rouge pâle. Le bec y prend des dimensions inusitées et forme un appendice relativement considérable ; il est formé de quatre volutes élégantes. Sujet : au milieu de quatre cercles concentriques une tête de femme, vue de face, dont le front est entouré de rayons ; elle est posée dans l'ouverture d'un large croissant, à chaque extrémité duquel se voit une petite étoile. Cette lampe peut passer pour la plus belle de la collection.

N° 552. — Lampe en terre blanchâtre, de moyenne grandeur. Sujet : un sanglier en arrêt ; sur le fond ALEXA (*Alexander*) (1). Long. 0m 08.

N° 594. —Lampe en terre blanche et légère, sur laquelle on remarque les traces d'une peinture rouge que le temps et l'humidité ont brunie. Le bec est fort évasé et porte des ornements fort élégamment tournés. Sujet : un cerf en course, attaqué par un chien qui le mord au flanc. Est-ce le cerf ou l'axis, que les indigènes appellent bagar-el-ouahache (bœuf sauvage) ? A la force de la tête je crois reconnaître l'axis. Il n'y a pas de cerf dans la province de Constantine. Quant au

(1) *Inscr. romaines de l'Algérie*, n° 4,228.

chien, qui est couvert de longs poils, il ressemble parfaitement aux chiens kabyles.

N° 557. — Lampe en terre rose, très-pesante, à peu près ronde. L'anse est brisée. Sujet : homme nu, de face, tenant par la bride un cheval placé derrière lui, et ayant la main gauche appuyée sur une longue lance. Belle attitude. La tête du personnage est surmontée d'une petite croix ou étoile à quatre branches ; sur le fond : MNOVIIVSTI, ce qui doit se lire, suivant M. Léon Rénier (1), M(arci) Novii Justi. Les dernières lettres sont liées. Long. 0m 10, larg. 0m 072.

N° 570. — Lampe en terre d'un rouge sale. Sujet : une tête de face, les yeux baissés. De longues tresses encadrent la figure. La partie du buste qui est visible est vêtue d'une robe à plis et montante. De chaque côté du front s'élève une corne, et dans l'espace compris entre ces ornements, se dresse une petite pyramide terminée par une tête de mort. Sur le fond : CCORVR, légende que M. Léon Renier explique par les mots C(aii) Corn(elii) Ur(bici) (2). Long. 0m 10, larg. 0m 07.

N° 543. — Fragment de lampe funéraire représentant un sujet obscène. M. Bienfait, de Constantine, en possède un exemplaire complet.

N° 445. — Lampe en terre rouge, portant les traces du vernis qui la couvrait ; elle est munie de deux oreillettes, indépendamment du bec et de l'anse. Sujet : un masque très-bien fait, avec une longue barbe tressée ; au revers, une petite semelle.

N° 597. — Lampe en terre rouge vernie, dépourvue d'anse. Sujet : deux gladiateurs combattants, l'un des deux tombe renversé sur la terre, mais il se soutient encore avec la poignée

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 4,225. La même signature se lit sur la lampe n° 556 du Musée de Constantine; on la retrouve au Musée de Leyde, sur une lampe apportée d'Italie.

(2) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 4,211. Au lieu de (bici); il faut lire Ur (si); les lampes portant la signature CCORVRS ou CCORVRSI sont communes dans l'ancienne Campanie Voy. M. Mommsen. *Inse. Neap.*, 3,308.

de son épée et pare les coups de son adversaire avec son bouclier. Les boucliers sont de forme carrée, mais allongés ; les casques sont ronds et entourés d'une visière qui se relève un peu sur le devant. Tableau animé. Long. 0m 10, larg. 0m 07.

N° 604.—Lampe en terre, noircie par la vétusté, sans anse; Sujet : un jeune homme, sans doute un génie, assis sur un tabouret et jouant de la flûte double. Sa robe légère, tombée sur les genoux, permet de distinguer le forme gracieuse de son corps et les grandes ailes qui touchent la terre.

N° 609. — Lampe ronde et sans anse, représentant un sujet de chasse. Le trou destiné à recevoir la mèche occupe le centre d'un cercle autour duquel courent des chiens poursuivant un lièvre; des enjolivements gracieux complètent la décoration de la face supérieure. Le bec n'est pas très-proéminent.

N° 577. — Lampe à anse relevée, rougeâtre, comme la plupart de celles qui composent la collection. Sujet : un étourneau perché sur une branche et becquetant des olives. La signature imprimée au revers, est si peu distincte, que je n'ai point reconnu la sixième lettre. On y lit : AVPIPCON ou AVPIPHON.

N° 553. — Lampe d'un travail peu soigné et plus petite que les précédentes. Dans le champ, un autel nu ; au revers, ALEXAN (*Alexandri*).

N° 589. — Lampe en forme de gondole, avec un bec très-allongé et une anse un peu cambrée qui s'épanouit comme une feuille d'arbre. Sept cercles concentriques composent l'unique ornementation du dessus.

N° 592. — Lampe pliée en tricorne et munie de trois becs assez larges ; c'est la seule de ce genre.

N° 602. — Au centre de la lampe qui porte ce numéro, se voient deux sabres et deux massues disposés en carré. Pas d'anse

N° 596. — Terre blanchâtre et légère, pas d'anse ; bec allongé et garni de volutes à droite et à gauche. Sujet : cheval

au repos, assez bien fait, sauf la jambe droite de devant; en face de lui se dresse un arbuste élancé. Le relief est assez prononcé. Long. 0m 11, larg. 0m 08.

N° 581. — Lampe brisée, sur laquelle on voit, d'un côté, un monstre marin, et de l'autre, les lettres CIVNDRAC, que M. L. Renier lit *Caii Junii Draconis*.

N° 626. — Dessus d'une lampe en terre blanchâtre, brisé. Sujet : un lion en fureur, bondissant dans l'espace et fouettant l'air de sa queue.

N° 578. — Terre d'un rouge passé; bec assez élégant; point d'anse. Sujet : Mercure debout tenant de la main droite une bourse et de la gauche le caducée. Long. 0m 10, larg. 0m 07.

N° 522. — Ouvrage grossier; terre d'un rouge prononcé; forme ovale. L'existence de l'anse n'est accusée que par un petit appendice. Dans le champ, une grande croix surchargée de dessins. Le Musée possède trois lampes chrétiennes de ce genre.

N° 599. — Lampe parfaitement ronde et dépourvue d'anse; surface concave; bec rétréci au milieu par les sinuosités de deux volutes élégantes. Sujet : un cocher en tunique conduisant un bige. Le personnage tient les guides des deux mains et, le corps penché en avant, semble exciter les deux coursiers dont les pieds touchent à peine la terre. Long. 0m 10, larg. 0m 07.

N° 31 de la collection offerte à la ville par M. Cordonnier. — Grand format; surface concave. Allégorie : au centre du tableau, Pégase devant lequel se dresse une branche de palmier posée dans un grand vase. Il semble que l'artiste ait voulu exprimer le type de l'envie en dessinant derrière ce beau cheval ailé un cheval microscopique.

A. CHERBONNEAU,

Secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine.

LETTRE

SUR LE CAMP DE KSEUR

PRÈS DE BOUGIE

Bougie, le 13 octobre 1858.

Monsieur le Président,

Sur la rive gauche de l'Oued-Sahel, à 20 kilomètres environ de Bougie, entre l'Azib-Ouraba et Tiklat (Tubusuptus), on apperçoit de belles ruines, placées sur un petit promontoire qui s'avance dans la vallée, au pied des montagnes de Torcha et de Toudja. Ce sont des murs en pisé, en partie debout, en partie renversés, et qui circonscrivent une enceinte irrégulière de quatre cents mètres environ de longueur sur cent mètres de largeur. Quatre tours en défendent l'entrée ; deux autres défendent la face latérale qui regarde Tiklat. Les Kabiles appellent ce lieu El-K'seur.

Cette position pourrait conduire à penser qu'il y avait là un camp fixe romain, destiné à protéger la ville de Tubusuptus, qui est située à quatre kilomètres seulement du côté

de l'Est. Cependant, la construction en pisé avec addition légère de chaux, assigne une origine plus moderne à ces ruines, et ne les fait remonter qu'à l'époque berbère. Les retranchements de cette espèce sont rares en Algérie. Je ne connais, comme construction identique, que les murs en pisé qui s'élèvent au-dessus du Chélif, dans la province d'Oran, à l'endroit où nous avons bâti le village de Souk-el-Mitou. On peut encore citer Mostaganem qui, à l'époque de notre conquête, conservait des remparts et des tours construits en terre.

La vallée du Sahel ou de la Soumam a été le théâtre de grandes guerres. Nous savons que des compétiteurs au trône de Bougie ne s'avancèrent, au XIVe siècle, vers cette ville, que pas à pas, commençant à se retrancher au défilé des Fellayes, puis à Tiklat (ou près de Tiklat), puis au bord de la mer, à l'embouchure du fleuve. Le camp dont nous parlons aurait donc pu être établi vers l'année 1,327, par Abou-Tachefin, sultan de Tlemcen, qui vint assiéger inutilement la ville de Bougie, et se retira en 1328, après avoir laissé des troupes échelonnées dans la vallée.

Les murs d'El-Kseur ont sept mètres de hauteur sur 1m 50 d'épaisseur. A leur sommet, régnait un chemin de ronde qui était protégé lui-même par un mur de 1 mètre de hauteur. L'enceinte est entourée d'un grand fossé qui n'a pas moins de 15 mètres de largeur. Je n'ai reconnu qu'une porte d'entrée du côté qui regarde la montagne, et cette porte se trouve flanquée de deux tours avec contre-mur à 4 mètres de distance en avant. Le dessin de la planche XII complétera mon explication.

Une partie des enduits en chaux qui recouvraient la muraille ayant été détachée par la main du temps, a laissé à découvert les trous des traverses qui soutenaient les caissons dans lesquels on pressait le pisé.

L'intérieur est jonché de briques apportées probablement

de Tubusuptus qui étale ses ruines non loin de là. Ces briques devaient avoir été employées à construire une maison dont on distingue encore en partie les fondations. A peu près au centre du camp, sont deux fûts de colonnes espacés de trois mètres, et ne dépassant le sol que d'un mètre. Je n'ai trouvé sur cet emplacement ni puits, ni citerne ; néanmoins, les indigènes assurent qu'il en existe et ont même une légende sur ce sujet.

En finissant, je vous annoncerai que la présente note est accompagnée d'un plan du camp d'El-Kseur et d'un croquis d'une partie du mur d'entrée.

Agréez, Monsieur, etc.

PELLETIER,

Inspecteur des Bâtiments civils à Sétif.

INSCRIPTIONS LATINES

DÉCOUVERTES

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE

DEPUIS 1858.

PREMIÈRE PARTIE.

Inscriptions Religieuses et Administratives.

N° 1.

L SVANIO VICTORI
VITELLIANO OMNIBVS
HONORIBVS FVNCTO CV
ET CONSVLARI VIRO
5.... CVRATORI REIPVB ET PA
TRONO COLONIAE OB INSI
GNEM IVSTITIAM ET IN
TEGRITATEM EIVS ERGA
REMPVBLICAM PARI
10.... TERET CIVES SPLENDI
DISSIMVS ORDO KALA
MENSIVM PECVNIA
PVBLICA DECREVIT
ET POSVIT

Lucio Suanio Victori Vitelliano, omnibus honoribus functo, clarissimo viro et consulari viro, curatori reipublicae et patrono coloniae, ob insignem justitiam et integritatem ejus erga rempublicam pariter et cives splendidissimus ordo Kalamensium pecuniâ publicâ decrevit et posuit.

« A Lucius Suanius Victor Vitellianus, homme clarissime, personnage consulaire qui a passé par toutes les dignités administratives, curateur de la république et de la colonie, à cause de son insigne justice et de son intégrité envers la république, le noble Conseil municipal de Kalama, de concert avec les citoyens, a décrété et posé (ce monument) aux frais du trésor. »

Cette dédicace a été trouvée à Guelma par M. Laureau, Inspecteur des bâtiments civils; elle mesure 0m 03 en hauteur.

N° 2.

IMP D·N FLA
VIO·VALERIO
CONSTAN
TINO MAXI
5....MO INVICTO
SEMPER AVG
PPPTRIBP COS

N T OREI
PV BLIC
REMEFO

Inscription estampée par M. le colonel Breton à Taçadan, sur la route de Ferdjioua. Les sept premières lignes sont contenues dans un cadre. Celles du bas paraissant moins bien exécutées, nous avons cherché à en imiter le dessin.

N° 3.

a.	*b.*
VTE	A M
RTIN	VRELIANO
EGIA	LICO AB ISDEM
AEX-I-C	

Ces deux fragments d'inscription ont été copiés, l'un sur le parement intérieur, l'autre sur le parement extérieur de la grande-mosquée de Taçadan, par M. le colonel Breton.

N° 4.

POLLVCI· AVG· SACR
LCALPVRNIVS LFIL QVIR
SVCESSIANVS CVRATOR
DENDROPHORVM
V S LIB ANIMO

Polluci Augusto sacrum. Lucius Calpurnius, Lucii filius, quirinâ (tribu), Successianus, curator dendrophorum, votum solvit libens animo.

« Monument érigé à Pollux Auguste. Lucius Calpurnius, fils de Lucius, de la tribu Quirina, surnommé Successianus, curateur des dendrophores, a accompli ce vœu de son plein gré. »

Inscription gravée dans un encadrement, en caractères de la basse époque. La pierre a 0m 25 de hauteur sur 0m 35 de largeur. Elle devait faire le pendant d'un autel élevé à Castor par le même personnage et dont la légende a été publiée par M. L. Renier, sous le n° 1,896, dans le *Recueil des Inscript. rom. de l'Algérie.* Tous les A ne sont points barrés ; à la 2e ligne, l'V, l'I et l'R, forment un monograme ; à la 3e ligne, Sucessianus est écrit avec un seul C.

N° 5.

FIL·Q·FRONTONI
GVR·BIS·AVGVRI
VGVRVM·VII·AED·
EPID·COLL·MILEVI
EX·CONSENSV·CIVIVM
··NTIAS·EIVS·BIGAM
·RE·CONLATO·VEL·EX·
···CONSTITVERE·FV

Fragment d'inscription trouvé près de l'église de Constantine. Hauteur, 0m 62 ; largeur, 0m 56 ; les lettres mesurent 0m 05. Le Q de la 1re ligne est surmonté d'une barre.

N° 6.

····PIO
·ELICE AVG
PONT MAX
TRIB POTPP
PROCOS RE
P PHVENSIVM
D N AV

Fragment de colonne déposé au Musée. On retrouve à la fin de la légende le nom de la république des Phuensiens, qui figure dans les inscriptions de la grotte du Chettaba et sur plusieurs tables de marbre déterrées à Aïn-phoua. (V. l'*Annuaire* de 1854-1855, p. 110.)

N° 7.

CAESARE
REBONIANVS
VS INVICTVS PI

ELIX AVGVSTVS
5.... ONTIFEXMAXIM
TRIBVNICIE PO
STATIS COS DESIG
TVS II PP PROCO
IMP CAESARE C
10.... INIVS C

C'est tout ce que j'ai pu déchiffrer sur un fût de colonne apporté d'Aïn-el-Bey par les prisonniers du pénitencier arabe. La pierre, qui est d'une teinte jaunâtre et d'un grain tendre, a été fort maltraitée par l'humidité, sans compter les lésions qu'elle a subies. Les A sont dépourvus de la barre transversale. Si le monument se rapporte en effet à l'empereur Gallus (Trebonianus), le chiffre II du consulat en place la date entre les années 252 et 253 de J.-C.

N° 8.

a	*b*	*c*
IRFELIX·AED·QIIIVIR		
PONTIFEX.PERPET·		
·····	PISO·LAEV	

Débris d'une inscription monumentale provenant des fouilles exécutées rue Leblanc, en 1859. La partie *a* mesure en longueur 0m 27; la partie *b* 0m 76; et la partie *c* 0m 36. La hauteur des caractères est de 0m 07; entre les lignes on compte un espace de 0m 05.

N° 9.

SALVISDDNNHO
AVGGAVRELIAN

NEGLEGENTIADES
RVMVSVMIAM
RANIRE FORMA
DOREM RESTIT

Fragment d'une belle inscription tiré du même endroit. Les L, les F et les T dépassent le niveau des lignes. A la 3me ligne, on lit *neglegentia* au lieu de *negligentia*.

N° 10.

POMPONIO
VIMOAED
LMIIII
PEX

Fragment d'une pierre monumentale tombé du haut de la ville et ramassé près de l'hypogée de Précilius.

Les caractères dont il est orné appartiennent à la belle époque; ils sont parfaitement conservés. J'ai complété la première lettre de la seconde ligne, qui était évidemment un V.

N° 11.

A·
IPSOS A
S MVLTOS
VPER OCTO
SSILEGERI
LEGERISMOENI

Fragment d'inscription déposé au Musée. Hauteur 0m 36.

N° 12.

MLAELIVS VRBAN
VS VSLA

Monument trouvé sur la route de Sétif, en un lieu qu'on appelle le Bourbier ; aujourd'hni au Musée. On voit au-dessus de l'inscription cinq personnages debout dans une niche cintrée. La 2e lettre de la première ligne est douteuse.

N° 13.

FELICISSIMO····C····
·····BEATISSIMO PRIN
CIPI·····DN FLAVIO
IVLIO CONSTANTIO NOBI
LISSIMO····CAESARI
FLAVIVS TERENTIA
NVS PRAESES PROV
MA···R···SITIFENSIS
DEVOTVS NVMINI
MAJESTATI QVE
EIVS·

Pierre très-fruste, découverte par M. Pelletier dans les déblais qu'il faisait exécuter pour les travaux de la place de l'église de Bougie. On connaissait déjà le nom de Flavius Terentianus, *præses* de la Maurétanie Sitifienne, par une dédicace à Constantin-le-Grand, que le docteur L. Leclerc a relevée sur un dé de piédestal, à Aïn-roua, route de Sétif à Bougie. (Voir les *Inscript. rom. de l'Algérie*, par L. Renier, n° 3,555.)

N° 14.

A G D
PERAN
VRANT·

Fragment d'une inscription extraite des ruines de la mosquée de Sidi-Ali-Mousekket-et-Toboul, au Coudiat-Ati. La pierre a été brisée à droite et à gauche en biais. Aujourd'hui au Musée.

N° 15.

a	*b*
ANTONIA L F SATVI	NINA VICV
ET NVNDINA VKALE	IVIDVS SVI
CVIVSQ·VE MENSI	CONSTITVIT

Ces deux fragments d'inscription qui ont une ressemblance parfaite, tant pour la hauteur de la pierre que pour la gravure des caractères, ont été découverts par M. Lucas, chef du bureau arabe de Constantine, dans la grande ruine qui existe à Aïn-Mechira. La partie *a*, qui fait partie d'un parement de mur, était enterrée jusqu'au-dessus de la 2me ligne; la partie *b* est encastrée dans la même muraille, à une distance de 2m 50.

N° 16.

IMPCAESAR
MAVRELIVSSEVE
RVSANTONINVS
PIVSFELIXAVGPAR
5.... THICVS MAX BRITAN

NICVS MAX GERMANI
CVS MAX PONTIF MAX
TRIBPOTEST XIX IMPIIII
COS IIIPPPROCOS·MAXI
10.... MVSINVICTISSIMVSSANC
TISSIMVS FORTISSIMVS FE
LICISSIMUS ET SVPEROM
NES PRINCIPESINDVLGEN
TISSIMUS DIVI SEPTIMI
15.... SEVERI PII AVG FILIVS
VI.

Imperator Caesar Marcus Aurelius Severus Antoninus, pius, felix, Augustus, Parthicus maximus, Britannicus maximus, Germanicus maximus, pontifex maximus, tribunitia potestate XIX, imperator IIII, consul III, pater patriæ, proconsul maximus, invictissimus, sanctissimus, fortissimus, felicissimus et super omnes principes indulgentissimus, divi Septimi Severi, pii, Augusti filius. — (Millia passuum) VI.

Colonne milliaire trouvée sur la route de Cirta à Rusicade et placée, en 1848, dans une niche au fond du palais qu'habite le Commandant supérieur de la Division. L'inscription a été publiée par le Général Creuly dans le premier *Annuaire de la Société archéologique de Constantine* (p. 44, n° XXX), par M. L. Renier dans le *Recueil des Inscript. rom. de l'Algérie*, sous le n° 4,407, et par le Commandant De la Mare, dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie* (*Archéol.*, pl. CXXV, n° 4). Comme on a pu croire qu'elle était inédite, en raison de ce qu'elle a beaucoup tardé à prendre place dans la collection de la Commune, j'en reproduirai ici le fac-simile avec la restitution des mots écrits en abrégé.

La position qu'occupait la colonne rendait impossible l'examen de la surface opposée à l'épigraphe. Maintenant qu'on a

eu la précaution de l'isoler, les amateurs d'antiquités liront au-dessous d'un X traversé perpendiculairement par un I majuscule, les lettres B. R. P. N. qui sont moins correctes que celles du revers. Je ne me permettrai pas d'expliquer le sigle, qui a tant d'analogie avec le monogramme bien connu du Christ. C'est la première fois que je le rencontre dans mes lectures. Quant aux caractères

BRPN

ils forment l'abréviation des mots

Bono Reipublicæ natus

(né pour le bien de la République),

qui se trouvent à la fin de trois inscriptions citées par Orelli sous les nos 1102, 1112 et 5055.

N° 17.

SICADII
DEDIT
PR DEDIC

Inscription monumentale gravée en caractères de 0m 10, sur une pierre arrachée d'une maçonnerie byzantine, rue Leblanc. Longueur de la pierre 1m 10; larg. 0m 48. Les lettres de la 1re ligne sont très-espacées. La 2me ligne est terminée par un vide de 0m 71; on compte encore une lacune de 0m 32 après le mot *dedic.* Au Musée.

N° 18.

NDICOL··· LLII
·PONTI ICATV
AVGV ORVM

Sur deux pierres brisées qui paraissent avoir appartenu à la même dédicace et que l'on a retirées d'un bloc de maçonnerie byzantine, rue Leblanc. Les lettres ont 0m 08 de hauteur. Le premier fragment mesure 0m 72 sur 0m 45; les dimensions du 2me fragment sont de 0m 47 sur 0m 45. Au haut de la partie *b*, les caractères se voient à peine.

N° 19.

· · · ECILIVS QFQ NATALIS AEDIIIVIRQVAES
TORQQPRAEF COLONIARVM MILEVITANAE ET
RVSICADENSIS ET CHVLLITANAE PRAETER HS
LXNQVAE OB HONOREM AEDILITATIS ET IIIVIR
5 ET QQ REIP INTVLIT ET STATVAM AEREAM SECVRI
TATIS SAECVLI ET AEDICVLAM TETRASTYLAM
CVM STATVA AEREA INDVLGENTIAE DO
MINI NOSTRI QVAS IN HONORE AEDILI
TATIS ET IIIVIRATVS POSVIT ET LVDOS SCAE
10 NICOS DIEBVS SEPTEM QVOS CVM MISSI
LIB PER IIII COLONIAS EDIDIT ARCVM TRI
VMPHALEM CVM STATVA AEREA VIRTVTIS DOMINI N
ANTONINI AVG QVEM OB HONOREM QVINQVEN
NALITATIS POLLICITVS EST EODEM ANNO SVA
15 PECVNIA EXTRVXIT.

(*Marcus Cae*)*cilius*, *Quinti filius*, *Quirina* (*tribu*), *Natalis*, *aedilis*, *triumvir*, *quaestor*, *quinquennalis*, *praefectus coloniarum Milevitanae*, *et Rusicadensis*, *et Chullitanae*, *praeter sestertium sexaginta* (*millia*) *nummum*, *quae ob honorem aedilitatis et triumviratus et quinquennalitatis*, *reipublicae intulit*, *et statuam aeream Securitatis saeculi*, *et aediculam tetrastylam cum*

statua aerea Indulgentiae domini nostri, quas in honore aedilitatis et triumviratus posuit, et ludos scaenicos diebus septem quos cum missilibus per quator colonias edidit, arcum triumphalem cum statua aerea Virtutis domini nostri Antonini Augusti, quem ob honorem quinquennalitatis pollicitus est, eodem anno sua pecunia extruxit.

Cette inscription exhumée le 17 août, dans une ancienne maison que l'on faisait reconstruire au coin de la rue Cahoreau, nous révèle enfin le surnom du *Praefectus* des quatre colonies cirtéennes dont on ne possédait encore que les dernières lettres. Avec ces éléments incomplets, MM. Léon Renier et le général Creuly avaient lu, le premier VITALIS et le second FATALIS. Aujourd'hui il devient évident qu'il était surnommé NATALIS.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître ici que l'on avait déjà trouvé à Constantine trois copies gravées sur pierre du document épigraphique qui nous occupe. La découverte du plus ancien remonte aux années 1844 et 1850, c'est-à-dire qu'on en avait recueilli les fragments à six ans d'intervalle, dans deux quartiers différents. Le second exemplaire fut ramassé dans la cour de la maison bâtie en 1852 par M. l'abbé Parabère, rue Damrémont. Malheureusement, il y manquait presque quatre lignes et le surnom du fonctionnaire avait disparu. Quant au troisième exemplaire, qui emporte mes regrets, il était d'une conservation parfaite. La face antérieure de la pierre ayant été posée probablement à l'époque du Bas-Empire, dans un massif de maçonnerie et préservée du contact de la pierre inférieure par un encadrement qui fait saillie, les lettres n'avaient éprouvé aucune lésion, comme on peut en juger par ce qui reste. En dépit de l'activité que je déploie pour servir les intérêts de notre société archéologique, j'arrivai trop tard sur le chantier qui avait fourni le récit complet des munificences du *praefectus Natalis*. L'entrepreneur avait déjà fait tailler le précieux monument pour sa bâtisse.

Le texte latin, dont je donne ici le fac-simile, forme donc une quatrième copie de l'inscription; il est presque intact. Un éclat en a enlevé trois lettres et demie seulement, à l'extrémité gauche de la première ligne : ce sont les lettres M. CAE que les inscriptions publiées par MM. Léon Renier et Creuly me permettent de rétablir (Voy. *les Inscriptions romaines de l'Algérie*, nos 1835, 1836, et *l'Annuaire de la Société archéologique de Constantine* pour 1853, no XXXI). Il y a d'autant moins de mérite à restituer la lecture de cette pierre historique, que les deux savants épigraphistes l'ont fait, comme par intuition, avec des éléments très-incomplets.

Comme on le voit, Marcus Cæcilius, fils de Quintus, surnommé Natalis, de la tribu Quirina, avait été édile, triumvir, questeur, quinquennal et *praefectus juridicundo* des colonies de Cirta, de Mila, de Collo (Chullu) et de Rusicade (aujourd'hui Philippeville). Outre les 60,000 sesterces qu'il avait versés au trésor pour son avénement à l'édilité, au triumvirat et à la quinquennalité, il avait, pour l'honneur des deux premières dignités, érigé une statue d'airain à la sécurité du siècle, bâti un édicule à quatre colonnes avec une statue du même métal figurant l'indulgence d'Antonin Auguste, et donné pendant sept jours, dans les quatre colonies, des jeux scéniques accompagnés de distributions au peuple. La même année, il avait construit à ses frais, en mémoire de la quinquennalité dont il était honoré, un arc de triomphe surmonté d'une statue d'airain qui représentait la vertu (peut-être le courage) de l'empereur. (V. l'inscription suivante, no 20.)

La pierre sur laquelle on lit l'énumération de tous ces actes de munificence est un bloc de calcaire blanchâtre mesurant en hauteur 0m 67 et en largeur 0m 59.

La 12me ligne est terminée par deux sigles compliqués. Le premier est composé d'un N et d'un I liés; le second est la triple combinaison d'un N, d'un T et d'un I, qui équivaut à l'abréviation du mot NOSTRI

N° 20.

a	*b*	*c*	*d*
MCAE	L QVIR NAT	VENNALI	NIARV
DEN	TANAE PR	M AEDILI	VIRAT
REIP	ARCVM T	A AEREA	RTVT
ANTO	VEM OB HO	POLLICITVS	ANNO

Marcus Caecilius, Quinti filius, quirinâ (tribu), Natalis, aedilis, triumvir, quaestor, quinquennalis, praefectus coloniarum Milevitanae et Rusicadensis et Chullitanae, praeter H-S LX nummum quae ob honorem aedilitatis et triumviratus et quinquennalitatis reipublicae intulit, arcum triumphalem cum statuâ aereâ Virtutis Domini nostri Antonini Augusti quem ob honorem quinquennalitatis pollicitus est eodem anno suâ pecuniâ extruxit.

Les quatre pierres sur lesquelles j'ai relevé ces fragments de la dédicace de l'arc-de-triomphe élevé à l'empereur Antonin par le *praefectus* Natalis (voir le n° précédent), ont toutes 0m 51 de hauteur et une longueur variable. Par suite de cette récente découverte, nous sommes en possession d'un cinquième exemplaire du récit des libéralités de cet illustre personnage. Les pierres étaient engagées dans un mur très-ancien que M. Carus a fait démolir, l'année dernière, rue Cahoreau. Les caractères sont d'un beau type et mesurent 0m 06 en hauteur.

N° 21.

PORIBVS
ORBEFVLGENTIVM

Sur une belle pierre trouvée dans le jardin de M. Bruyas, au Coudiat-Ati. Hauteur 0m 48 ; largeur 0m 16. Les caractères ont 0m 4.

N° 22.

VOTA
PVBLICA

En caractères allongés sur une stèle rectangulaire et ornée de moulures aux deux extrémités. Le Musée a reçu cette année deux exemplaires de cette formule.

N° 23.

ENTISSIMI
VNANVNCV
AQVAEDVCTVSP
TVMFVILOPERERED
TIFORVMSEMPERETVBI

Gravé en lettres de 0m04 sur une pierre mutilée, dont la hauteur est de 0m26 et la plus grande largeur de 0m41. Au-dessous de la dernière ligne règné une moulure à double baguette. On n'avait encore rencontré la mention de l'aqueduc de Constantine sur aucun monument.

N° 24.

FABIAE V·· I··· AE
IOVINAE
CONIVGI
LLVCCEI HAD
ONALIS RESP
CIRTENSIVM
PATRONIS

Fabiæ (Victoriæ?) Jovinae conjugi Lucii Luccei Hadriani,

viri perfectissimi, rationalis. Respublica Cirtensium patronis.
« A Fabia (Victoria?) Jovina, épouse de Lucius Lucceius, homme perfectissime, receveur. La République des Cirtéens à ses patrons. »

Hauteur de la pierre 0m 15 ; largeur 0m 53 ; épaisseur 0m 27.

DEUXIÈME PARTIE.

Inscriptions Funéraires.

N° 1.

·VLIA OPTIM
A·IVLIMA
IMI FILIA·
V·A·LXV·
H·S·E·O·T·B·Q

Julia Optima Julii Maximi filia vixit annis sexaginta quinque. Hic sita est. Ossa tua benè quiescant.

« Julia Optima, fille de Julius Maximus, a vécu 65 ans. Elle repose ici. Que tes os demeurent en paix ! » Belle épitaphe, mutilée par un maçon français et encastrée dans le balcon du bordj de Sigus (bordj Ben-Zekri).

N° 2.

D M
Q IVLIV
S ERMA
N V S

VAXXV
ETVIIIM
MARITO

Dis manibus. Quintus Julius Ermanus vixit annis viginti quinque et octo mensibus. Marito. « Aux dieux mânes. Quintus Julius Ermanus a vécu 25 ans et 8 mois. A un mari. » Près d'Aïn-Fekroun, à 24 kilom. du Bordj de Sigus.

N° 3.

D M
VTERTVLA
FLAVIANA
VIX AN IX

Dis manibus (V)... *Tertula Flaviana vixit annis novem.*
« Aux dieux mânes... Tertula Flaviana a vécu 9 ans. »
A Enchir Tagsa, à l'extrémité de la longue plaine que les indigènes appellent *Bahira et-Thouila.* Copie de M. Amavet.

N° 4.

D M C S
POMPONIVS PRI
MVS V ANN
IS—LXXV—HO
RAS XX

Dis manibus sacrum. Pomponius Primus vixit annis septuaginta quinque horas viginti. » Monument aux dieux mânes. Pomponius Primus a vécu 75 ans et 20 heures. » Au pied de la belle cascade d'Aïn-Fekroun, sur une pierre qui mesure 1m35 en hauteur et 0m55 en largeur.

N° 5.

D M
P·IVLI
VS·CAST
VS·V·AXI
HSE OTBQ
NATO.PATER

Dis manibus. Publius Julius Castus vixit annis undecim. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant. Nato pater. « Aux dieux mânes. Publius Julius Castus a vécu onze ans. Il repose ici. Que tes os demeurent en paix ! Un père à son fils. » Sur une pierre taillée en caisson, au milieu du ruisseau formé par les eaux de la cascade. Les deux premières lettres de la 6e ligne sont peu lisibles.

N° 6.

D M S
IVLIVS AN
ESTIVS VIX
ANIS LXVI

Dis manibus sacrum. Julius Anestius vixit annis sexaginta septem « Monument aux dieux mânes. Julius Anestius a vécu 77 ans. » A Bir-Meçaoud, près du caravansérail d'Oum-el-Bouagui, route d'Aïn-Beïda.

N° 7.

NAMPVLO
SA-MARITA
DVLCISSIMA
V A XXV
H S E

Nampulosa marita dulcissima vixit annis viginti quinque. Hic sita est. « Nampulosa, épouse tendrement aimée, a vécu 25 ans. Elle repose ici. »

Cette inscription, qui nous donne le nom d'une femme Numide, a été trouvée, par M. Dolly, sous-chef du bureau arabe civil, dans un jardin du village de Bérégli. A la 1re ligne, l'O est traversé perpendiculairement par l'L ; à la 2e ligne, les lettres RI forment un seul sigle ; à la 3e ligne, chacun des S est lié avec l'I qui le précède ou qui le suit, de manière à présenter à peu près la figure d'un caducée. Dans une de mes tournées j'ai eu l'occasion de vérifier la copie de M. Dolly.

Rapproché des mots *Namgidde*, *Namgedde* et *Nampamo*, qui forment des noms propres sur les épitaphes recueillies dans notre province par MM. Léon Renier et Pigalle, le nom de *Nampulosa* offre une évidente analogie de composition, qui le rattache à la langue punique. Il a comme eux une partie commune, *Nam*, dont le sens a été expliqué par Saint-Augustin, au sujet du plus ancien martyr de l'église d'Afrique qui s'appelait *Namphamo* « *boni pedis homo, secundi pedis homo.* » (V. l'*Histoire des lang. sémit.*, par M. Ern. Renan).

N° 8.

DIS MANIBVS ✻
PVOLVMNIVS
MENDIANVS
VA LXXXXI
O·T·B·Q ✻

N° 9.

DIS MANIBVS
P ✻ VOLVMNIVS
FELIX ✻ V ✻ A ✻ XXXVIIII
H ✻ S ✻ E
O ✻ T ✻ B ✻ Q

N° 10.

LICINIALF
DILECTA
V·A·C·
H ✻ S·

Ces trois épitaphes ont été découvertes au village du Kroub, par notre honorable confrère, l'abbé Ferrié, qui m'en a remis une copie. Les deux premières sont gravées en caractères de la belle époque ; l'autre présente un specimen de l'écriture des bas temps, et vient grossir la liste des centenaires que nous avons trouvés dans les nécropoles de la Numidie, notamment autour de Constantine. J'ai vérifié sur place le fac-simile de M. Ferrié.

N° 8. — *Dis manibus* ❋ *Publius Volumnius Mendianus vixit annis nonaginta uno. Ossa tibi benè quiescant!* ❋ « Aux dieux mânes. Publius Volumnius Mendianus a vécu 91 ans. Que tes os reposent en paix ! »

Longueur de la pierre, 1m 30 ; largeur, 0m 60 ; épaisseur 0m 15.

N° 9. — *Dis manibus. Publius Volumnius Felix vixit annis triginta novem. Hic situs est. Ossa tibi benè quiescant.* « Aux dieux mânes. Publius Volumnius Félix a vécu 39 ans. Il est enterré ici. Que tes os reposent en paix ! » Long. 1m 30, larg. 0m 50, épaiss. 0m 22.

N° 10. — *Licinia, Licinii filia, Dilecta vixit annis centum. Hic sita.* « Licinia, fille de Licinius, Dilecta a vécu 100 ans. Elle est enterrée ici. »

Long. 1m, larg. 0m 50, épaiss, 0m 15.

N° 11.

CORNELIVS
NARSALVS
ANNOS VI
LXV
H E

Cornelius Narsalus annos vixit sexaginta quinque. Hic est situs. « Cornelius Narsalus a vécu 65 ans. Il repose ici. » Pierre servant de marche devant l'entrée du presbytère de Guelaa-

bou-Sba; long. 2m 70, larg. 0m 58, épaiss. 0m 25. Copie de M. le curé Hellenbron.

N° 12.

C FLAVIVS
PAX TVA
LXV
H SE

Caïus Flavius Passius (?) vixit annis sexaginta quinque. Le premier mot de la 2e ligne est incomplet. Long. 1m 95; larg. 0m 47. Au même endroit, copie de M. Hellenbron.

N° 13.

FORENSIS
ROGATI FIL
MONIMENTVM
FECIT SIBI
POSTIFRIAVF
I S

Copié au même endroit par M. Hellenbron. La lecture des deux dernières lignes est douteuse. Long. 0m 64, larg. 0m 43, épaiss. 0m 60.

N° 14.

FVFIA
MARCIOSA
VA XXX

Fufia Marciosa vixit annis triginta. Copié par le colonel Breton, à Taçadan, village voisin du Ferdjioua, dans l'intérieur de la grande mosquée.

N° 15.

D MS
FITTAVFERIV
SIS VA CXV
ARVEDERA PATRI
DIGNISSIMO
FECIT

Dis manibus sacrum. Fittav Feriusis vixit annis centum et quindecim. Arvedera patri dignissimo fecit. « Aux dieux mânes. Fittav Feriusis a vécu 115 ans. Arvedera a fait élever ce monument à son excellent père. » Sur un grand cippe rectangulaire tiré des ruines qui avoisinent l'Oued-Dekri et offert au Musée par M. Gassiot. Dans la niche cintrée qui couronne le monument, on distingue un homme à demi-couché sur un lit.

N° 16.

MAEMORIE
C·IVLIVS
VICTORI
NVS SOLA
CIVS VIXXI
T AN ❋ VI ❋

Memoriæ. Caius Julius Victorinus Solacius vixit annis sex. « A la Mémoire.—Caius Julius Victorinus, surnommé Solacius, a vécu 6 ans. »

Sur un caisson en pierre blanche tiré des déblais du Coudiat-Ati. Hauteur 0m 35, longueur 0m 64, largeur 0m 34. — On remarquera l'orthographe vicieuse des mots *maemorie* et *vixxit*.

N° 17.

D M
MPVBLICIVS
M F QVIR VINDEX
INNOCENS FILIVS
V A III

Dis manibus. Marcus Publicius, Marci filius, quirinâ (tribu), Vindex. Innocens filius vixit annis tribus. « Aux dieux mânes. — Marcus Publicius, fils de Marcus, de la tribu Quirina, surnommé Vindex. Pauvre enfant, il a vécu trois ans. »

Pierre tombale extraite par les soins de M. Milhès, conseiller municipal, des premières assises du barrage qui fut construit à l'entrée du Roumel avant l'invasion arabe.

N° 18.

DIS MANIBV
M MINCIVS
VICTOR
V A LV
H S E

Dis Manibus. — Marcus Minucius Victor vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est. « Aux dieux mânes. — Marcus Minucius Victor a vécu 55 ans. Il repose ici. »

L'N et l'V de *Minucius* forment un monogramme.

N° 19.

MEMORIAE
CXHIRRIVS MA
TIALIS FILIVS

CARISSIMVS
HIC POSITVS
EST VA II

Memoriae. — Caius Hirrius M(ar)tialis, filius Carissimus hic positus est. (Vixit annis) septem. « A la Mémoire. Caius Hirrius Martialis, fils tendrement aimé, a été déposé ici. Il a vécu 7 ans. »

Sur un caisson de calcaire jurassique. Hauteur 0m 28, larg. 0m 26. Je ne puis pas me rendre compte de la lettre qui a été gravée contre le C de la 2e ligne; elle ressemble à un X.

N° 20.

L SITTIVS L F
Q MAXSI
MVS VIX
ANNIS LXI
H SE

Lucius Sittius, Lucii filius, Quirinâ (tribu), Maxsimus vixit annis sexaginta uno. Hic situs est. « Lucius Sittius, fils de Lucius, de la tribu Quirina, surnommé Maximus, a vécu 61 ans. Il repose ici. » Sur une longue dalle, au Musée. — A la 2e ligne, l'X est représenté par XS.

N° 21.

D M
C IVLIO
AGATHAN
GELO VA XXX
H S E

Dis manibus. Caio Julio Agathangelo. Vixit annis triginta. Hic situs est. « Aux dieux mânes. A Caius Julius Agathangelus. Il vécut 30 ans. Il repose ici. — Les trois X forment un seul sigle. — Au Musée.

N° 22.

ANTONIVS
IVLIO MODESTO
PATRI VA
LXX

Antonius Julio Modesto patri; vixit annis septuaginta. « Antonius à son père Julius Modestus, qui vécut 70 ans. » —Au Musée, sur une pierre un peu fruste et mal gravée. Haut. 0m 36, larg. 0m 27.

N° 23.

ANTONIVS · ·
NVARIVS V A
LXXX H S E

Antonius (Ja)nuarius vixit annis octoginta. Hic situs est. « Antonius Januarius a vécu 80 ans. Il repose ici. » — Au Musée de Constantine.

N° 24.

GEMINIA
POTA VA
XXXXHSE
OTBQ

N° 25.

SITTIA P F
MONNA
V A XXX
H S E

N° 24. — *Geminia Pota vixit annis quadraginta. Hic sita est. Ossa tibi benè quiescant!* « Geminia Pota a vécu 40 ans. Elle repose ici. Que tes os demeurent en paix! » — Au *mechta* des Oulad-Djelila. Hauteur 0m 75, larg. 0m 50.

N° 25. — *Sittia, Publii filia, Monna vixit annis triginta. Hic sita est.* « Sittia, fille de Publius, surnommée Monna, a vécu 30 ans. Elle repose ici. » — Au Musée. Cippe grossier. Hauteur 0m 53, largeur 0m 40.

N° 26.

DIS MAN
FORTVNA
TA VA
LXVI

N° 27.

D M
LOCTAVIVS
CRESCESVA
XXXVI HS
OTBQ

N° 28.

D M
LVCILIA
MALIA
NAVALI
VAN LXIII

N° 29.

C . . . . . VS
. . . VASVS
VADIVS

N° 26. — *Dis manibus. Fortunata vixit annis sexaginta sex.* « Aux dieux mânes. — Fortunata a vécu 66 ans. »

N° 27. — *Dis manibus. Lucius Octavius Cresces (Crescens)*

vixit annis triginta sex. Hic situs est. Ossa tibi benè quiescant! « Aux dieux mânes.—Lucius Octavius Crescens a vécu 36 ans. Il repose ici. Que tes os demeurent en paix! »

N° 28. —*Dis manibus. Lucilia Mala Navalis vixit annis sexaginta tribus.* « Aux dieux mânes. — Lucilia Malia Navalis a vécu 66 ans. » Ces quatre épitaphes sont gravées sur un rocher, à Aïn-Phouwa (territoire des Phuensiens). Elles sont toutes surmontées d'une rosace enveloppée dans un cercle. C'est à M. Vicrey que j'en dois la communication.

Il ne reste du n° 29 que le mot *Vadius*, qui est le surnom du défunt.

N° 30.

D M
CORNELI
VS ❋ CRESC
ENS ❋ V ❋ A ❋
CVII

Dis manibus. Cornelius Crescens vixit annis centum et septem. « Aux dieux mânes. — Cornelius Crescens a vécu 107 ans. »

Sur une pierre élégante trouvée à Arsagal, près du sentier qui conduit à la grotte dite *R'ar ez-Zemma*. Le frontispice de l'inscription est composé d'une rosace à trois branches, comprise dans un demi-cercle, avec un vase de chaque côté. Deux poissons, dessinés tête à tête, complètent l'ornementation de ce cippe. — Copie de M. Vicrey.

N° 31.

D M
DECRIA
OTIATA
.ALXXV
.SE

N° 32.

D M
EOSTIMVS
LICENS
°A° LXXX

N° 31. — *Dis manibus. Decria Otiata* (*vixit*) *annis septuaginta quinque,* (*hic*) *sita est.* » Aux dieux mânes. — Decria Otiata a vécu 75 ans. Elle repose ici. » — Pierre fruste à Arsagal.

N° 32.—*Dis manibus. Eostimus Licens* (*vixit*) *annis octoginta.* « Aux dieux mânes.— Eostimus Licens a vécu 80 ans. » — Sur un galet brut, à Arsagal. Copies de M. Vicrey.

N° 33.

D M
QVINNI
VS FERINVS
....IVN
VS..MTV
NILVCVS
.....
.....
.....
.....
VIVVS PO
SVIT VIRO
SVO

D ✻ M
MENA
RIAI
PETTIO
FELICIS
V A XXX

Ces deux épitaphes, que le temps n'a point épargnées, ont été copiées par M. Vicrey sur une stèle octogonale engagée dans le mur de la zaouia d'Ain-Phouwa.

N° 34.

FRVCTV
CRESCEN
DNVS CON
IVGI POSV

Fructus Crescendinus conjugi posuit. « Fructus Crescendinus

a élevé (ce monument) à son épouse. » Epitaphe sculptée sur un fragment de tombe en caractères qui rappellent l'époque byzantine. Les E y sont représentés par des C barrés au centre. Le D de la 3e ligne est retourné et forme un monogramme avec l'I qui le suit. On peut voir cette pierre, si curieuse au point de vue de la paléographie, dans un mur de l'auberge de M. Muller, au 25e kilom. de la route de Sétif.

N° 35.

D M
NONIAMUS
TIAVALXXXV
H S E

N° 36.

·MFVLVIVS PERE
GRINVS V·A L
H S E

N° 35. — *Dis manibus. Nonia Mustia vixit annis octoginta quinque. Hic sita est.* « Aux dieux mânes. — Nonia Mustia a vécu 85 ans. Elle repose ici. »

Cippe orné d'une rosace à six feuilles.

N° 36. — *Marcus Fulvius Peregrinus vixit annis quinquaginta. Hic situs est.* « Marcus Fulvius Peregrinus a vécu 50 ans. Il repose ici. »

Cippe arrondi par le sommet.

N° 37.

D M
IVLIAFOR
TVNATA V
ALXXXX

Dis manibus. Julia Fortunata vixit annis nonaginta. « Aux dieux mânes. — Julia Fortunata a vécu 90 ans. »

Cette inscription, ainsi que les deux précédentes, a été re-

levée par M. Maréchal, capitaine du Génie, dans les jardins des Beni-Ziad, entre Constantine et Mila.

N° 38.

D ❋ M
FABRICIA
APRILIA V
A V M V IIII
H S E

N° 39.

D M
IVLIANVS Λ
NVLΛ V Λ
XXX H S E

N° 38.—*Dis manibus. Fabricia Aprilia vixit annis quinque, mensibus novem. Hic sita est.* « Aux dieux mânes. — Fabricia Aprilia a vécu 5 ans et 9 mois. Elle repose ici. » — Sur un caisson en pierre blanche, provenant des décombres qui entourent l'hypogée de Précilius. Haut. 0m 50, larg. 0m 37.

N° 39. — *Dis manibus. Julianus Anula vixit annis triginta. Hic situs est.* « Aux dieux mânes. — Julianus Anula a vécu 30 ans. Il repose ici. » — Sur une pierre fruste, au Musée. Haut. 0m 53, larg. 0m 35. Les A sont dépourvus de la barre transversale.

N° 40.

D M
GVRCV
LIO V A
XX

N° 41.

D M
IVLIA ·
RESTVTA ·
V · A · XIII ·

N° 40. — *Dis manibus. Gurculio vixit annis viginti.* « Aux dieux mânes. — Gurculio a vécu 20 ans. » — Sur une dalle, dans la maison de M. le Vicaire-Général.

N° 41 — *Dis manibus. Julia Restuta vixit annis tredecim.*

« Aux dieux mânes. — Julia Restuta a vécu 13 ans. » — En caractères de la basse époque; sur une tombe du Coudiat-Ati.

N° 42.

SEMPRONIA
EXTRICATA
V A LVIII
H S E

N° 43.

M L HERMA
VIXIT ANIS
LXV
H S E

N° 42. — *Sempronia Extricata vixit annis quinquaginta octo. Hic sita est.* « Sempronia Extricata a vécu 58 ans. Elle repose ici. » — Sur un cippe extrait du sommet du Coudiat-Ati; caractères de la belle époque.

N° 43. — *Marcus Lucius Herma vixit an(n)is sexaginta quinque. Hic situs est.* « Marcus Lucius Herma a vécu 65 ans. Il repose ici. »

N° 44.

D M
CALEDIA
GRATTIA •
V I X
AN LX

Dis manibus. Caledia Grattia vixit annis sexaginta. « Aux dieux mânes. — Caledia Grattia a vécu 60 ans. » — En caractères de la basse époque, sur une tombe du Coudiat-Ati. Les A représentent des *lambdas*, et l'M ressemble à deux *lambdas* juxta-posés.

N° 45.

NNI
RVIR
CIANI
XVIIII
S E

Fragment d'épitaphe, qui a été trouvé rue des Zouaves, près des bains maures.

N° 46.

D ✻ M
ARRIA QVI
NTIA · · ·
· V · · A ·
XXXV
O T B Q

Dis manibus. Arria Quintia vixit annis triginta quinque. Ossa tua benè quiescant! « Aux dieux mânes. Arria Quintia a vécu 35 ans. Que tes os reposent en paix ! » Au Musée. Haut. 0m 40, larg. 0m 31.

N° 47.

✻
D · M · S
C·CVRICASTI
V·A·LXXI
H · S · E

Dis manibus sacrum Caii Curii Casti. Vixit annis septuaginta uno. Hic situs est.

« Monument élevé aux mânes de Caïus Curius Castus. Il a vécu 71 ans. Il repose ici. » Tombeau trouvé à Bougie par M. Pelletier.

N° 48.	N° 49.
D M	*D M*
FIDIVSSERENVS	*IVM*
TERNISSIMVS	*SATVA*
	NINAV

Dis manibus. (Au)fidius Serenus (fra)ternissimus? Fragment de tombe, au Musée ; l'écriture est incorrecte.

Fragment d'une épitaphe de la basse époque. Les A ressemblent à des *lambdas*. Au Musée.

N° 50.	N° 51.
	D M
POMPE	AEMILIA
IVSIPITI	GRATA
VAXXXV	VA XXX
HSE	HSE

N° 50. — *Pompeius Ipiti vixit annis triginta quinque. Hic situs est.* « Pompeius Ipiti a vécu 35 ans. Il repose ici. » Sur une pierre de la rue Ali-Mouça.

N° 51. — *Dis manibus. Aemilia Grata vixit annis triginta. Hic sita est.* « Aux dieux mânes. Aemilia Grata a vécu 35 ans. Elle repose ici. » Pierre tombale ramassée dans les décombres de l'hypogée de Precilius. Les A ne sont point barrés par le milieu.

N° 52.

FORTVNATA
VIX ANIS
XXXX HSE

N° 53.

IVS · L'L'
THIASVS · V · A ·
XL · H · S · E
V

N° 52. — *Fortunata vixit annis quadraginta. Hic sita est.* L'épitaphe du n° 53 contient des abréviations dont je n'ai point su me rendre compte : à la fin de la 1re ligne deux L munis chacun d'une apostrophe; à la 5e ligne un V majuscule isolé. Ces deux pierres ainsi que les douze qui suivent proviennent des défrichements opérés par M. Bruyas dans la partie occidentale du Coudiat-Ati, à 50 mètres de la pyramide Damrémont.

N° 54.

D M
· AVFICI
A MATA
NICA V
A XXXV

N° 55.

M S
· VLIVS R
VSTICVS
V A VIII
H S E

N° 54. — *Dis manibus. Auficia Matanica vixit annis triginta quinque.* « Aux dieux mânes. Auficia Matanica a vécu 35 ans. »

N° 55. — *(Dis)manibus sacrum. Julius Rusticus vixit annis octo. Hic situs est.* « Monument aux dieux mânes. Julius Rusticus a vécu 8 ans. Il repose ici. »

N° 56.

QVINTV
LVS NVMI

SIVS ARA
TOR V·A·
XVI·H·S

Quintulus Numisius Arator vixit annis sexdecim. Hic situs. « Quintulus Numisius, surnommé Arator, a vécu 16 ans. Il repose ici. » Sur une stèle rectangulaire qui mesure 0m 52 sur 0m 31.

N° 57.

Q ❋ LVTA
TIVS P
RINCIP
INVS VA
XC

Quintus Lutatius Principinus vixit annis nonaginta. « Quintus Lutatius Principinus a vécu 90 ans. » En caractères peu soignés; le P de la 2me ligne et l'R de la 3me sont retournés. Haut. 0m 55, larg. 0m 24.

N° 58.

VALERI
AE CON
CORDIAE
V A LXXX

N° 59.

D M
CECILIA
MATTRO
NAVAXLI
H S E

N° 58. — *Valeriae Concordiae. Vixit annis octoginta.* « A Valeria Concordia. Elle a vécu 80 ans. »

N° 59. — *Dis manibus. Cecilia Mattrona vixit annis quadra-*

ginta uno. Hic sita est. « Aux dieux mânes. Cecilia Mattrona a vécu 41 ans. Elle repose ici. »

N° 60.

AMVSS VSA·L·
PRIMVS VAXX

En caractères peu distincts, sur une pierre tendre.

N° 61.

NTILLAEI
·EDVLCISS
XXXX

N° 62.

CA
V A CXXV
H S E

Fragments de pierres funéraires. Le n° 62, qui mesure 0m 54 sur 0m 24, mérite d'être conservé à cause de la formule « a vécu 125 ans » qui se lit à l'avant-dernière ligne.

N° 63.

LACCIVS
MASCEL
VAL
HSE

N° 64.

LIVLIVS
LFAS
VALXX

N° 63. — *Lucius Accius Mascel vixit annis quinquaginta. Hic situs est.* « Lucius Accius Mascel a vécu 50 ans. Il repose ici. » Je range dans la liste des noms numidiques le mot *Mascel*, ainsi que le mot *Masambla* qui figure au Musée sur un beau cippe, assez maltraité par le temps, et dont la lecture est à peu près celle-ci :

D M S
AVRELIVS

MASAMBLA
· · · · · · VIX
ANOS · · · VII
· · · · · · CARIS

N° 64. — *Lucius Julius, Lucii filius, As? vixit annis septuaginta.* « Lucius Julius, fils de Lucius, As (?) a vécu 70 ans. » Écriture très-imparfaite.

N° 65.

DM
MANI
LIA❀
GARGI

Dis manibus. Manilia Gargilia... Sur un cippe en forme d'autel, ramassé dans un sillon du jardin de M. Bruyas, au Coudiat-Ati. La pierre est cassée au-dessous de la 4e ligne.

N° 66.

D M
DIONISI
VS VALXI
H S E

N° 67.

D M
PVBL
VENERIA
VAV

N° 66. — *Dis manibus. Dionisius vixit annis quadraginta uno. Hic situs est.* « Aux dieux mânes. Dionisius a vécu 41 ans. Il repose ici. »

N° 67. — *Dis manibus. Publia Veneria vixit annis quinque.* « Aux dieux mânes. Publia Veneria a vécu 5 ans. » Au Musée.

N° 68.

D M
TERENTIA
LVCIDAE
NEPOS
IVCVNDV
LAVAXXVI
H S E
C IVLIVS MA·
TIALISCONIV

Dis manibus. Terentia, Lucidae nepos, Jucundula, vixit annis viginti sex. Hic sita est. Caius Julius Martialis conjux. « Aux dieux mânes. Terentia, petite fille de Lucida, surnommée Jucundula, a vécu 26 ans. Elle repose ici. Caius Julius Martialis son époux. » Sur une magnifique stèle ornée de moulures et haute de 1m 30. Sur l'un des côtés, l'*urceus ;* au côté opposé, la patère. Au Musée. Il faut peut-être *conjugi.*

N° 69.

D ❀ M
ADMIS
VAXX
H ❀ S ❀ E

Dis manibus. Admis vixit annis viginti. Hic situs est. « Aux dieux mânes. Admis a vécu 20 ans. Il repose ici. » Encastré dans un des nouveaux bâtiments de la Casba, près des citernes.

N° 70.

D M
GEMINIA

PTOLEMAIS
V ✻ A ✻ LXV
OTBQ

Dis manibus. Geminia Ptolemais vixit annis sexaginta quinque. Ossa tua benè quiescant. « Aux dieux mânes. Geminia Ptolemais a vécu 65 ans. Que tes os reposent en paix ! » Sur une stèle brisée ; au Musée.

N° 71.

D M
ICLESIL
ANVSVI
XIT AX··

N° 72.

ANTONIVS
IVLIO MODESTO
PARI V·A
LXX

Ces deux épitaphes qui font partie de la collection de la place Négrier, sont d'une très-mauvaise écriture. Celle de droite peut être restituée ainsi : Antonius à son père Julius Modestus qui a vécu 70 ans. Il manque un T au mot *patri*.

N° 73.

VETTIA SEX
BALINE VA
XXIX H S

Sur une pierre brisée du Musée, assez lisible.

N° 74.

CIVLIO·C·F
FUSCO
AVO X

N° 75.

DISM SAC
M IVLIVS
TITVS
VAXXXXII

N° 76.

S BRVAN
DVS VA
XV

Les trois pierres ci-dessus ont été déposées récemment au Musée. La première est encadrée; elle contient à la 3e ligne un monogramme compliqué et très-mal gravé dans lequel il faut peut-être reconnaître l'abréviation des mots *vixit annos* ou *annos vixit* (ANVO ou AMO).

N° 77.

D ❋ M
❋ IVNIA
❋ SITTIOLA
V ❋ A ❋ XVIII
❋ H ❋ S ❋ E

Dis manibus. Junia Sittiola vixit annis octo decim. Hic sita est. « Aux dieux mânes. Junia Sittiola a vécu 18 ans. Elle repose ici. » Épitaphe gravée en caractères élégants sur une grande dalle trouvée près du Bardo. On a extrait du même endroit une petite pierre encadrée d'une baguette et fort maltraitée par le temps, sur laquelle j'ai lu, en quatre lignes, ce fragment d'une inscription votive :

a *b* *c* *d*

VRISSOBRI — CIMIVS CA—RARIVS VO—VIT LIBESAN

N° 78.

MEMORIAE GEN
❀ C·CAELI·C·FIL·QVIR
CRESCENTIS

N° 79.

D M
L VIBIVS SA
BINVS VAL
SEOT

N° 80.

D M
CAESER
NIA PECI
LIA P·

N° 81.

D M
IVLIA MON
NVLA VA
XXXI HSE

N° 82.

D M
I V L V S
G V D V L V S
V A LXV

N° 78. — *Memoriae gentis Caii Caelii, Caii filii, Quirinâ (tribu), Crescentis.* « A la mémoire de la famille de Caius Celius, fils de Caius, de la tribu Quirina, surnommé Crescens. » Cette épitaphe est gravée en caractères élégants, sur une pierre plus large que haute, qu'on a retirée d'un monceau de ruines, à une petite distance de l'auberge de M. Barabino (route de Sétif). Je l'avais publiée dans l'*Annuaire* de 1857 (p. 142), d'après une copie de M. Menot; mais en la relevant moi-même, il y a quelques semaines, je me suis aperçu qu'il fallait lire à la 2e ligne : C. CAELI.C.FIL.QVIR. au lieu de C.CAECILI.C. FIL.QVIR.

N° 79. — *Dis manibus. Lucius Vibius Sabinus vixit annis quinquaginta. (Hic)situs est. Ossa tua benè quiescant.* « Aux dieux

mânes. Lucius Vibius Sabinus a vécu 50 ans. Il repose ici. Que tes os restent en paix, ! » Écriture très-inégale ; au Musée.

N° 80. — *Dis manibus. Caesernia Pecilia p?* Fragment d'épitaphe; au Musée.

N° 81. — *Dis manibus. Julia Monnula vixit annis triginta uno. Hic sita est.* « Aux dieux mânes. Julia Monnula a vécu 31 ans. Elle repose ici. » Au Musée.

N° 82. — *Dis manibus. Julius Gudulus vixit annis sexaginta quinque.* « Aux dieux mânes. Julus Gudulus a vécu 65 ans. » Inscription trouvée au Coudiat-Ati par M. Bruyas.

N° 83.

MPOMPEIVS
MF PRIMVS
V A LXXX
H S E

Marcus Pompeius, Marci filius, Primus, vixit annis nonaginta. Hic situs est. « Marcus Pompeius, fils de Marcus, surnommé Primus, a vécu 90 ans. Il repose ici. » — Gravé sur un cippe taillé en forme de cintre. Au Musée.

N° 84.

M M
L SACRICI VIC
TORIS VA LIVIC
TORIA FILIA PATRI
CARISSIMO PO
SVIT

Manibus Lucii Sacricii Victoris; vixit annis quinquaginta uno.

Victoria filia patri carissimo posuit. « Aux mânes de Lucius Sacricius. Il a vécu 51 ans. Sa fille Victoria a élevé ce monument à son père chéri. » C'est à 600 mètres des jardins de Bkirat, rive droite du Roumel, que j'ai aperçu cette épitaphe sur un caisson de calcaire à demi enterré. J'ai trouvé aussi, au milieu du pavage extérieur de la maison mauresque qui est noyée dans la verdure de cette oasis, un morceau de marbre blanc sur lequel on lit, en trois lignes : POLLICI — CASPP — CVNIA.

Presque tous les rochers environnants portent des épitaphes, mais la nature poreuse de la pierre s'est opposée à leur conservation. La seule que j'aie pu déchiffrer porte ces mots :

N° 85.

Q CECI
LIA SA
TRM
VA·L·HS

A cette liste, qui a déjà une certaine étendue, j'ajouterai plusieurs documents lapidaires que j'ai relevés aux Beni-Ziad, d'après les indications de M. Zagrewski. On donne le nom de Beni-Ziad à une population cantonnée dans les nombreux jardins qui garnissent les pentes d'un coteau adhérent au système montagneux du Chettaba (*Aquartillae*, selon M. Léon Renier) (1). En avant des jardins, sur une petite esplanade, se dressent les murs du *castellum* qui veillait à la sécurité des colons romains. J'ai parcouru cette contrée, au mois d'octobre dernier, en compagnie de M. Ginsburg, l'un des membres les plus savants de notre Société. En moins d'une journée, en visitant seulement quelques-uns des jardins qui doivent leur existence à une source abondante sortie du rocher

(1) Voir le *Recueil des inscript. rom de l'Algérie*, p 281.

j'ai recueilli un peu plus de cinquante épitaphes, dont quelques-unes méritent d'être enregistrées, non-seulement à cause de la longévité extraordinaire des anciens habitants du pays, mais parce qu'on y trouve un certain nombre de Numides naturalisés Romains.

Tout le territoire qui s'étend du Djebel-Zouaoui à Djar-el-Hamzaoui, s'appelait autrefois la République du château de Mastar, comme il appert d'une dédicace à Septime-Sévère, martelée presque en entier, mais au bas de laquelle j'ai pu heureusement lire les mots : RESPVBLICA CASTELLI MASTAR.

Quoique le martelage de la ligne suivante ait enlevé la fin de l'ethnique, on peut rétablir ainsi la dénomination du lieu : *Respublica Castelli Mastarensis.* « La République du Château de Mastar. »

Cette citadelle, bâtie sur la route qui conduit de Constantine à Milah, n'était pas éloignée de deux *castellum* que nos Annuaires ont fait connaître, celui des Phuensiens, à l'Ouest, et celui des Uzélitains, au Nord-Ouest. En attendant que je complète l'exploration de ce pays, si riche, si salubre et si pittoresque, qu'on croirait qu'il a été réservé pour le succès de la colonisation, je transcrirai ici les épitaphes des hommes qui l'ont fait prospérer avant l'arrivée de l'islamisme, ce dogme funeste de l'oisivité et de l'immobilisme.

N° 86.

D M
L ❀ GRANIVS
NEPTVNALIS
V ❀ A ❀ CX
H.S.E

N° 87.

D M
Q SEM
PRONI
VSIANVA
RIVS VACI
H S E

N° 88.

VACI
HSE

N° 86. — *Dis manibus. Lucius Granius Neptunalis vixit annis centum et decem. Hic situs est.* « Aux dieux mânes. Lucius Granius, surnommé Neptunalis a vécu 110 ans. Il repose ici. » Sur une stèle rectangulaire, sculptée avec une certaine élégance et surmontée d'un cône en spirale. Hauteur 0m 94, largeur 0m 48.

N° 87. — *Dis manibus. Quintus Sempronius Januarius vixit annis centum et uno. Hic situs est.* « Aux dieux mânes. Quintus Sempronius, surnommé Januarius, a vécu 101 ans. Il repose ici. »

Sur une grande pierre, haute de 0m 70 et large de 0m 35.

N° 88. — *.vixit annis centum et uno. Hic situs est.* « .a vécu 101 ans. Ci-gît. » Fragment d'épitaphe.

N° 89.

VALERIA
HONORAT
AVALXXXXII
H SE OTBQ

Valeria Honorata vixit annis nonaginta duobus. Hic sita est. Ossa tua benè quiescant. « Valeria Honorata a vécu 92 ans. Elle repose ici. Que tes os restent en paix ! »

Sur une pierre tombale, mesurant 0m 55 sur 0m 40. Les lettres AV de la 3e ligne forment un monogramme.

N° 90.

D M
C POMP
ONIVS
DECEM
BERVALXXX
H S E

Dis manibus. Caius Pomponius December vixit annis octoginta. Hic situs est. « Aux dieux mânes. Caius Pomponius, surnommé December, a vécu 80 ans. Il repose ici. » Écriture incorrecte.

N° 91.

D M	D M
. AEVI	PELAV
. LVCI	IVS N
LIA VA	AMPV
XXXV	LVS VA
H❀S❀E	LV HSE

Dis manibus. (N)aevi(a) Lucilia vixit annis triginta quinque. Hic sita est. « Aux dieux mânes. Naevia Lucilia a vécu 35 ans. Elle repose ici. »

Dis manibus. Pelavius Nampulus vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est. « Aux dieux mânes. Pelavius Nampulus a vécu 55 ans. Ci gît. »

Les deux inscriptions sont gravées côte à côte sur une stèle cintrée, haute de 0m 40.

N° 92.

ON
Q TANIVS NA
MPHAMOVA
LXXXV HS E

N° 93.

L·CALCIL
IVS BIR
ZILVA
LXXXV
HSE

N° 92. *Quintus Tannonius Namphamo vixit annis octoginta quinque. Hic situs est.* « Quintus Tannonius, surnommé Nam-

phamo, a vécu 85 ans. Ci-gît. » La gravure des lettres n'est pas sans élégance. Hauteur du cippe 1m 10, largeur 0m 53.

N° 93. — *Lucius Calcilius Birzil vixit annis octoginta quinque. Hic situs est.* « Lucius Calcilius, surnommé Birzil, a vécu 85 ans. Ci-gît. »

Caractères de la basse époque gravés sur une pierre à peine taillée.

N° 94.

CAVRONIVS
MELICIOVIXIT
ANIS LXXXXV
H O T B Q

Caius Avronius Melicio vixit annis nonaginta quinque. Hic ossa tibi benè quiescant! « Caius Avronius, surnommé Melicio, a vécu 95 ans. Que tes os reposent ici en paix ! »

Sur une pierre tombale de 0m 90 sur 0m 31.

N° 95.

· · N · · VIA
LF MASAG
A V FXLV

Épitaphe mal dessinée, sur une dalle grossière. Je ne l'ai copiée que pour enregistrer le mot *Masac*, qui a l'apparence d'un nom numidique et que nous placerons à côté des mots *Mascel* et *Mazamba*, qui ont été remarqués au Musée et dans la collection de M. Bruyas. A l'appui de cette conjecture, je citerai une observation de M. Et. Quatremère (*Journal des Savants*, juillet 1838): « Nous avons vu que dans les noms numides un grand nombre commençaient par la syllabe *mas*, qui se changeait quelque fois en *mis*. Nous trouvons chez les écri-

vains anciens, le nom des deux grandes tribus qui composaient l'empire numide, les *Massyliens* et les *Massésyliens*, et les noms propres de *Massinissa*, *Massiva*, *Massugrada* (1). Or, dans la langue des Berbères, le mot *mes* désigne un *fils*. N'est-il pas naturel de croire que les Berbères mettaient souvent en tête des noms de leurs tribus, le mot qui signifiait *les fils de?*... C'est ainsi que les mots *benou* et *weled* (*ouled*), qui ont le même sens, précèdent toujours les noms des tribus arabes. Que ce nom ait également été placé en tête des noms d'hommes, la chose, à coup sûr, n'a rien d'étonnant. Les Arabes sont aussi dans l'usage de désigner un homme en supprimant son véritable nom, et en mettant le mot *ebn* (en vulgaire *ben*), *fils*, devant le nom de son père ou de son aïeul. »

N° 96.

D M
LVALERI
VS AGRIA
NVSVALXXV
H S E

Dis manibus. Lucius Valerius Agrianus vixit annis septuaginta quinque. Hic situs est. « Aux dieux mânes. Lucius Valerius, surnommé Agrianus, a vécu 75 ans. Ci-gît. » Sur un beau cippe.

(1) Ajoutons à cette liste les noms de *Masati* (tribu de la Maurétanie); *Masgaba*, fils de Massinissa ; et *Mastar*, ancien nom du district des Beni-Ziad. M. de Slane écrit dans son *Histoire des Berbères, tome 4. p. 500 :* « Il faut supposer que le mot dont la syllabe *mas* ou *mis* est suivie, représente le nom porté par la mère de l'individu ainsi désigné. Autrement, on ne saurait expliquer pourquoi le fils de *Gula* se nommait *Massinissa* (le fils d'*Issa*) ; pourquoi trois fils de ce dernier roi étaient désignés par les noms de *Misagenes*, *Micipsa* et *Masgaba*, pourquoi enfin le fils de Jugurtha portait le nom de *Masintha* »

N° 97.

L TANNONIVS
MVNTANUS
VALVHSE

N° 98.

L GARGILIV
S MVSTIOLVS
V A XXXXIHSE

N° 99.

DMS
VALERIA
MVSSIA
MATRIRA
RISSIME
VANLXXX
H S E

N° 97. — *Lucius Tannonius Muntanus vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est.* « Lucius Tannonius, surnommé Muntanus, a vécu 55 ans. Il repose ici. »

Ecriture nette, sur une tombe de 1m 40 sur 0m 53.

N° 98. — *Lucius Gargilius Mustiolus vixit annis quadraginta uno. Hic situs est.* « Lucius Gargilius Mustiolus, a vécu 41 ans. Ci-gît. » Sur une pierre haute de 0m 60.

N° 99. — *Dis manibus sacrum. Valeria Mussia matri rarissim(a)e. Hic sita est.* « Monument aux dieux mânes. Valeria Mussia à sa mère d'une tendresse rare, qui a vécu 70 ans. Elle repose ici. »

Sur une stèle en forme d'autel, ornée de moulures plates et surmontée d'un coussinet. Haut. 1m 40, larg. 0m 52.

N° 100.

D M
CALLONI
A MVSTIA
V A
H S E

N° 101.

D M
NONIA
MVSTIA
VA LXXX
H E S

N° 100. — *Dis manibus. Callonia Mustia vixit annis... Hic sita est.* « Aux dieux mânes. Callonia Mustia a vécu... Elle repose ici. » Le nombre des années est resté en blanc.

N° 101. — *Dis manibus. Nonia Mustia vixit annis septuaginta. Hic sita est.* « Aux dieux mânes. Nonia Mustia a vécu 70 ans. Ci-gît. » Sur un cippe taillé avec soin; au-dessus de l'inscription une rosace entourée d'un cercle. Haut. 1m 10, larg. 0m 38. (Voir le N° 35.)

N° 102.

D M
Q IVLIVS ❋ Q·FIL
MARTIALIS NEPOS
V·A·XXI·H·SE

N° 103.

Q FABIVS
MAXIMVS
V A XXXXI
H S E

N° 104.

❋
VARRON
IVS SODALIS
V A XVIHSE

N° 102. — *Dis manibus. Quintus Julius, Quinti filius, Martialis nepos, vixit annis viginti uno. Hic situs est.* Haut. 0m 64, larg. 0m 42.

N° 103. — *Quintus Fabius Maximus vixit annis quadraginta uno. Hic situs est.* Haut. 1m 15, larg. 0m 50.

N° 104. — *Varronius Sodalis vixit annis sex decim. Hic situs est.* Sur une pierre ornée d'une rosace à huit feuilles, comme les deux précédentes. Haut. 0m 99, larg. 0m 40.

N° 105.

D M
CJVLIVS
FATALIS
V A LXX
H S E

N° 106.

D M
VARRON
IVS LIXER
CATVLVS
VAXXVHSE

N° 107.

D M
AVRELIVS
DATVS VXT
ALXXXXHSE

N° 108.

D M
L CORNE
LIVS CR
ESCENS
V A LXXV

N° 109.

POMPONIA
RVSTICA
V A LXXV
H S E

N° 105. — *Dis manibus. Caius Julius Fatalis vixit annis septuaginta. Hic situs est.* Stèle rectangulaire avec moulures aux deux extrémités ; au sommet, un coussinet et deux oreillons. Haut. 0m 98, larg. 0m 45.

N° 106. — *Dis manibus. Varronius Lixer Catulus vixit annis viginti quinque. Hic situs est.* Haut. 0m 52, larg. 0m 35.

N° 107. — *Dis manibus. Aurelius Datus vixit annis nonaginta. Hic situs est.* « Aux dieux mânes. Aurelius Datus a vécu 90 ans. Ci-gît. » Haut. 0m 43. On remarquera l'abréviation VXT (*vixit*).

N° 108. — *Dis manibus. Lucius Cornelius Crescens vixit annis septuaginta quinque.* Haut. 0m 60, larg. 0m 42.

N° 109. — *Pomponia Rustica vixit annis septuaginta quinque. Hic sita est.* Haut. 1m 30, larg. 0m 42.

N° 110.

C ANTONI
VS MACER
VICSIT A XXV

N° 111.

M FVLVIVS PERE
GRINVS VAL
H S E

N° 112.

D M
L NAEVIVS
VRBANVS
VA LXVII
H S E

N° 113.

SVTORIAMF
PRIMA VIX
A XXII
H S E

N° 114.

MAEDINIVS
QETVS VA
XIX H S

N° 110. — *Caius Antonius Macer vicsit* (vixit) *annis viginti quinque.* Haut. 0m 65, larg. 0m 30.

N° 111. — *Marcus Fulvius Peregrinus vixit annis quinquaginta. Hic situs est.* Haut. 0m 55, larg. 0m 50. (Voir le N° 36.)

N° 112. — *Dis manibus. Lucius Nævius Urbanus vixit annis sexaginta septem. Hic situs est.* Epitaphe gravée en caractères de la belle époque, sur une stèle en forme d'autel et garnie de moulures sur les quatre faces. Haut. 1m 08, larg. 0m 40.

N° 113. — *Sutoria, Marci Filia, Prima, vixit annis viginti*

duobus. Hic sita est. La gravure de la seconde ligne est exécutée de telle façon que les lettres de *vixit* sont séparées par des points. — Cippe de 1m 10 sur 0m 44.

N° 114. — *Marcus Ædinus Q(ui)etus vixit annis novem decim. Hic situs est.* Sur une tombe grossièrement taillée. Il manque un V et un I au mot *Quietus.*

N° 115.

LANTONIVS
Haut. 1m. *IANVARIVS*
VALNNNVIS
LXXX HSE

Lucius Antonius Januarius vixit annis octoginta. Hic situs est. « Lucius Antonius a vécu 80 ans. Il repose ici. » La gravure de cette épitaphe est tellement imparfaite qu'on peut à peine distinguer les caractères qui terminent la troisième ligne, à partir de l'L.

N° 116.

IVLIAQVS
INTILIANVSV
ALXXXVIII HS
E O B Q

Cette inscription remonte à l'époque byzantine et paraît avoir été tracée par un lapicide peu familiarisé avec la langue latine. On y lit : « Juliacus Intilianus a vécu 88 ans. » Les L sont remplacés par des *lambda* et les A sont dépourvus de la barre transversale.

N° 117.

MAVTRONI
VS NEPOS VAXV
H SE

Marcus Autronius Nepos vixit annis quindecim. Hic situs est. L'écriture est incorrecte; les O ne sont pas en proportion des autres lettres.

Ayant eu l'occasion de retourner au Djebel-Zouaoui pendant l'impression du présent article, j'ai gravi la rampe difficile qui mène à la mosquée des Beni-Ziad, afin d'estamper la pierre sur laquelle est mentionné le nom ancien de la localité : mais une pluie d'orage me força de renoncer à cette opération. J'ai du me contenter de relever à la hâte les quatorze épitaphes suivantes que m'indiquèrent les jardiniers dans les haouches avoisinants; et, comme rien n'est indifférent en matière d'épigraphie, pas même les débris d'inscriptions, je crois faire une chose utile en les mettant sous les yeux de nos lecteurs, telles que je les ai recueillies.

N° 118.

LIVS H
ONORAT
V SVĀ

N° 119.

ARRIAPF
MAIIA
VALXX

N° 120.

ILIA
SECVN
DAVALXXXV

N° 121.

FORTIS
V A L
H S E

N° 122.

FVLVIA
IVLIA·D
V A XIII

N° 123.

Q MVS
E TIMVIS
ANNS
LXXXXV

N° 124.

VAVCONIVS
TAIN PII
EVRAVAXXII

N° 125.

D M
I V M
ONIVS
SODALIS
H S E

N° 126.

D M
CAT...
MAXIMA
VA XXXV
H S E

N° 127.

D M
S N PEIA
FELICIO
S A V A
LXXXXV
H S E

N° 128.

IFM
CAFRE
M C I M
V A
LXXIII
H S E

N° 129.

VERVS V
A·LXXVHES

N° 130.

MASTIA
VA LX
H S E

N° 131.

MSINIVSCRES
CENS VALXXXI
H S E

Le N° 131 a été copié sur un cippe très-simple. La deuxième lettre de la première ligne est douteuse ; je l'ai prise pour un S.

Morcelli ne mentionne dans son *Africa Christiana*, ni le château de Mastar, ni celui des Phuensiens, situé à l'autre extrémité du Chettâba (voir l'*Annuaire de 1854-1855*) : ce qui prouve que les centres de population groupés autour, n'étaient que de simples *pagus*, compris dans le ressort d'un évêché, peut-être de l'évêché d'Arsagal, qui est le moins éloigné (voir l'*Annuaire de 1854-1855*); à moins qu'on ne trouve plus rationel de rattacher la commune des Mastarensiens au diocèse de Tiddis, dont le siège a été retrouvé par MM. Léon Renier et Creuly, sur le plateau de Khreneg, rive droite du Roumel. Cette petite ville fait face au Djebel-Zouaoui, et j'évalue à cinq kilomètres la distance qui les sépare.

A. CHERBONNEAU,

Secrétaire de la Société Archéologique de la province de Constantine.

INSCRIPTIONS

TROUVÉES DANS LES ENVIRONS DE LAMBÈSE

PENDANT LES MOIS DE MARS ET D'AVRIL 1858.

N° 1.

D. M.
IVCCIA....
POSIA V...
X AN XXX
5... TVCCIAV
ICTORIAF
ILIE RA
RISSIM
E FEC.

Sont réunies en une seule les lettres A et N de la quatrième ligne. — Cette inscription est très-mal conservée; nous ne garantissons l'exactitude ni de la troisième, ni de l'avant-dernière lettres de la septième ligne. — La forme des F, et la hauteur démesurée des T, semblent indiquer une époque assez basse.

« *Diis manibus. Tuccia....., vixit annis XXX. Tuccia Victoria, filie rarissime* (ou peut-être *karissime?*) *fecit.* »

N° 2.

D. M. S.
C. IVLIVS
VESTALIS
VET ❋ VIX
AN ❋ LIII

Très-bien conservée; la pierre a la forme d'un parallélipipède rectangle, et l'inscription est entourée d'un cadre moulé.

« *Diis manibus sacrum. Caïus Julius Vestalis veteranus; vixit annis LIII.* »

N° 3.

D. M.
I. MANILIO T. F
PAP. SECVNDO
THEVESTE....
5... ... ANN LXX
RVTILIA VICTORIA
CONIVGI PIISSIMO
AC DE SE BENE
MERENTI FECIT
10... H. S. E.

Inscription bien conservée; la forme prétentieuse des T, et celle de l'L de la cinquième ligne indiquent une époque assez basse. Les cinq dernières lignes sont écrites en lettres bien plus petites que celles des cinq premières.

« *Diis manibus. Julio Manilio Titi filio Papiriâ (tribu) Secundo. Theveste..... vixit annis LXX. Rutilia Victoria conjugi piissimo ac de se benè merenti fecit. Hic situs est.* »

N° 4.

D. M. S.
VALERIAE MANILI
AE CARAE ADQ. DVL
CISSIMAE MVLIERI ET
5... INCOMPARABILI
ADFECTV MEREN
TI CONIVGI QVAE V. A.
XXXVIII. FL. IMPE
TRATVS. VET. MARI
10... TVS EIVS EX I-S MILLE
N- FEC. ET SI QVI
PRAETERIENS LE
GERIS PETO DICAS
MANILIA DVLCIS
15... SIT TIBI TERRA
LEVIS.

Sont réunies en une seule lettre :

A la deuxième ligne : N et I de MANILIAE.
A la quatrième ligne : M et A de DVLCISSIMAE
L et I, R et I de MVLIERI.
A la septième ligne : V et A de QVAE.
A la neuvième ligne : M et A de MARITVS.

A la troisième ligne, le premier A de CARAE, ainsi que les O des cinquième et septième lignes sont très-petits et enclavés dans le C qui les précède.

« *Diis manibus sacrum. Valeriæ Maniliæ caræ atque dulcissimæ mulieri, et, incomparabili adfectu, merenti conjugi ; quæ vixit annis XXXVIII. Flavius Impetratus Veteranus maritus ejus ex sestertium mille nummum fecit, et, si qui prœteriens legeris, peto dicas : Manilia dulcis, sit tibi terra levis !* »

N° 5.

D M
L· MANI II· F
GAL· HISPANI
7 LEG VII GE
5... ..... FEL·
7 LEG III AVG
IX· H· PR·V·A· XXX...
IM.....US CAE
CILIANVS FIL· PA
10... TRI KAR· FECIT·

Cette inscription est mal conservée, et il nous a été assez difficile de la relever lettre par lettre ; nous n'osons pas nous lancer dans les sentiers scabreux de son interprétation, qui d'ailleurs, nous le pensons, n'offrira aucune difficulté sérieuse aux archéologues. Dans le cas où les nombreux amateurs d'épigraphie voudraient exercer leur sagacité, nous allons leur donner les détails suivants pour faciliter leur travail.

Sont réunies en une seule lettre :

Ligne deuxième : les lettres N et I.
Ligne troisième : les lettres H et I.
Id. les lettres A, N et I.
Ligne sixième : les lettres A et V.

Dans la partie pointillée de la cinquième ligne se trouvent des lettres douteuses ; un M surmonté d'un I ou d'un R, ensuite un A et un N formant monogramme suivis d'un E ou peut-être d'un I. Ce groupe de lettres conjointement avec le GE de la ligne précédente forme sans doute en abrégé le mot GEMINAE ou peut-être GERMANICAE, surnom de la légion

romaine qui avait son quartier général à *Legio septima gemina* ou *germanica*, aujourd'hui la ville de *Léon* en Espagne.

A la septième ligne, le nombre XXX indiquant le nombre d'années, est formé par un monogramme de la manière suivante : une barre inclinée de haut en bas allant de gauche à droite, traversée par trois autres barres de droite à gauche. Il y avait peut-être même une quatrième barre dont nous ne pouvons affirmer l'existence à cause du mauvais état de conservation de la pierre.

A la huitième ligne, l'espace pointillé compris entre M et V, est rempli par un monogramme de cinq lettres dont les trois dernières sont superposées : A, N, I, L, I ; ce qui ferait MANILIVS.

Le K de la dixième ligne est d'une forme bizarre et dépasse de beaucoup les autres lettres de la même ligne.

Les cinq inscriptions qui précèdent ont été relevées par nous entre Batna et Lambèse, à 500 mètres à gauche de la route, à la hauteur de l'endroit appelé la Grand'Halte. Elles ont été découvertes, dans le courant de mars 1858, par des sapeurs du génie chargés d'y extraire des pierres de taille pour les constructions militaires de Batna.

Des ruines considérables existent dans l'endroit précité : ce sont, d'après ce que nous a écrit là-dessus le savant M. Renier, les restes d'un vaste établissement analogue à ce que l'on appellerait de nos jours bâtiment de l'intendance militaire.

Plusieurs inscriptions ont déjà été relevées par nous au même endroit ou dans les environs ; elles se trouvent consignées dans l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantantine* pour 1856-1857 (pages 167, 168 et 169). Une erreur commise par nous en transcrivant l'inscription qui y figure sous le N° 7, page 168, nous fait un devoir de rapporter ici cette même inscription rectifiée.

N° 6.

DEO
MARTI MILITIAE
POTENTI STATVAM
IN HONOREM LEG
5... III AVG VALERIANAE
GALLIENAE VALERIANAE
SATTONIVS IV
CVNDVS ❋ PP. QUI
PRIMVS LEG. RENO
10... VATA ❋ APVT AQVI
LAM VITEM POSV
IT VOTVMDEDIT
DEDICANTE
VETVRIO VETV
15... RIANO ❋ VC ❋ LEG
AVGGG PR. PR.

A la cinquième ligne nous avions lu VALERINAE au lieu de VALERIANAE, les lettres A et N formant un monogramme très-difficile à apercevoir. C'est M. L. Renier qui a pressenti l'erreur et qui nous a demandé à ce sujet des explications qu'il nous a été impossible de donner plus tôt. Comme nous ne sommes plus habitant de Lambèse, des renseignements complets et positifs étaient indispensables avant de procéder à une rectification quelconque.

A. MOLL,
Capitaine du Génie.

Tébessa, le 15 mars 1859.

INSCRIPTIONS ROMAINES

DÉCOUVERTES

A TÉBESSA ET DANS LES ENVIRONS

PENDANT LES ANNÉES 1858 ET 1859.

I. — Monuments publics et religieux.

N° 1.

Borne milliaire trouvée à Aïn-Chabrou.

D. N.
FLAVIO
CLAVDIO
CONSTAN
TINO PIO
FELICE
AVG
VII

Domino nostro, Flavio Claudio Constantino pio felice Augusto. VII.

N° 2.

Borne milliaire trouvée à côté de la précédente. Les deux formaient sans doute les piédroits d'une porte de gourbi

arabe. Il n'est plus possible de distinguer une seule lettre des cinq premières lignes; ma copie ne commence qu'à partir de la sixième.

..... ET IM
PP DD NN C
OSTANTIO
ET MAXIMI
O INVICTIS
AVGG.....
....
..... M
..... O
..... SS.

N° 3.

A Cherryia, chez le Kaïd Gaba, dans le pays des Nememchas.

..... SINE TEMPORV
..... SOLO AMMINISTP
.... TA A PATRIAS

N° 4.

NVICTISSIMORVM
ANTE CAELIO CENSO
A VICTOR FF. LL PP. S

N° 5.

ANI ET VALENTINIANI PEN
R FVIFASCALI P
ROPRIO SVM TV. FECERV

Le N° 3 est gravé sur un fragment de pierre rectangulaire.

N° 6.

A Tébessa, dans une maison arabe de la rue de la Casbah.

VOTIS X MVLTIS XX.

N° 7.

Fragment de borne milliaire trouvé dans le *Bahiret-el-Arneb*, sur la route de Gafsa, à vingt-cinq kilomètres environ de Tébessa.

IMP CAESA...
DIVI NERVAE FIL
NERVA TRAIA
NVS AVG GER
MANICVS.....
..... XIMVS TRIB..
... III COSIII....
... ATR.....
.....

N° 8.

IVNONI
ADIAB PARTHMAX...
ADIANI ABNEPDI...
RTHI MAX BRIT MAX...
RES PVBL T.....

Les lettres T et H de la quatrième ligne sont réunies en une seule.

N° 9.

IOVI
IMP CAE.....
..... IONIN....
MAVREL.....

N° 10.

DVLCE.....
...INIPII....
NER.. AE AD...
TRIB.... TXVII...
RO.....

Les lettres T et R de la quatrième ligne forment un monogramme.

N° 11.

MINERVAE
RITT MAX.... DIVIM

Dans la deuxième ligne l'espace entre X et D est rempli par trois lettres illisibles qui nous ont paru être EHI, ou peut-être IMI.

N° 12.

OM
EPTIM
ANTON
I. ANTO

N° 13.

OPTIM
DIVI
PDIVI
EVER

N° 13. — La dernière lettre de la première ligne est le jambage d'un M dont la fin se trouvait sur une pierre juxtaposée, qu'il nous a été impossible de retrouver.

N° 14.

.....ORVM SATVI....
.....MVS CONSVLAR...
.....CIENTE SVA PECV....

Les inscriptions N°s 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, ont été trouvées dans le *Bahirel-el-Mchentel*, à trente kilomètres de Tébessa, un peu au Sud du chemin direct de *Tébessa* à *Krenchela*. Des fûts de colonnes, des chapiteaux corinthiens artistement travaillés, des fragments de toutes sortes épars sur le sol, témoignent d'un établissement considérable en cet endroit.

Une partie de ces matériaux a servi à la construction d'une tour byzantine dans les murs de laquelle sont encastrées les inscriptions 9 et 10. Les quatre principaux groupes de ruines séparés l'un de l'autre de cinq à six cents mètres environ, ont reçu les noms arabes suivants : 1° *Ksar-bel-Kassem* (c'est le nom de la tour byzantine précitée) ; 2° *El-Blibà ;* 3° *El-Met-Kèdess ;* 4° *Aïn-Khiar*.

Une voie romaine aboutit à cet endroit et continue dans la direction de Krenchela. Cette voie, à très-peu d'interruptions près, peut être suivie jusqu'à Théveste en passant par le *Trik-el-Careta*. La distance parcourue est un peu plus grande que celle du chemin arabe direct, c'est-à-dire trentre-trois ou trente-quatre kilomètres.

Nous pouvons conclure de cette considération, que les ruines signalées sont celles de l'ancienne ville de *Tymphas*, qui est placée dans l'*Itinéraire d'Antonin* à vingt-deux milles de Théveste (*It.* t. IV. c.), sur la route de Théveste à Lambèse.

Le fragment d'inscription N° 8, par sa dernière ligne RESPVBL. T... (*respublica Tymphadensium ?*) semble prêter une grande probabilité à notre hypothèse à laquelle des fouilles ultérieures donneront une certitude épigraphique. Il ne nous appartient pas de proposer la moindre observation sur lesdites inscriptions : qu'il nous suffise de faire remarquer encore qu'à l'exception du N° 14, toutes par la forme des lettres et les épithètes rappellent la puissante famille des *Sévère*.

N° 15.

Colonne milliaire sur la route de Théveste à Carthage.

.....
VL... IA.... AVG
..... IO... R...
PC... F.....
5... .....
.....
.....
.....O
EX SENTIO.....
10... CAECILIANO LE...
AVG. PRO. PR....
IIII

La partie inférieure de cette inscription était enterrée; c'est là ce qui explique comment elle a pu se conserver. Quant aux huit premières lignes qui sont restées au-dessus du sol, elles sont presqu'illisibles, et ce n'est que sous toutes réserves que nous rapportons les quelques lettres isolées qui ont été copiées. A trois kilomètres de là nous avons lu sur une autre borne les mots :

IMP CAES
.....REII

N° 16.

Dans le *Bahiret-el-Arneb*, sur le chemin de Gafsa, à vingt kilomètres de Tébessa :

I O M
PRO SALV
TE M VL
PI OVINTI
ANI DOMI
NI MEI
(Espace vide.)
PROCVLVS
SERVVS FECI.

Jovi optimo maximo. Pro salute Marci Ulpii Joventiani Domini mei..... Proculus servus feci.

N° 17.

A *Mrakib-Thalha*, ruines situées à six kilomètres à l'Ouest du caravansérail d'Oum-el-Bouagui, sur une pierre noire, rectangulaire, de 0m 70 de haut. et 0m 40 de larg.

D. N FL CLAV
DIO IVLIANO
PF INVICTOA
VG VLPIVS
5... MARISCIA
(Sic.)
NVS..... VCCO
NS PAN NU
MINI EIVS
DICATISSIM
10... VS OFFEREN
TE ORDINE

Nous garantissons l'exactitude de la cinquième ligne. A la septième ligne A et N forment un monogramme ; les lettres N et S du commencement de la même ligne sont douteuses, et

il faudrait peut-être lire HISPAN, ce qui ferait *Hispanus*. D'après cela, il en résulterait l'explication suivante :

Domino nostro Flavio Claudio Juliano pio felici Augusto, Ulpius Marcianus Tucco Hispanus numini ejus dicatissimu offerente ordine.

Les ruines, à l'endroit où nous avons relevé cette inscription, sont assez considérables. Nous y avons remarqué entre autres des mosaïques d'un dessin beau et varié ; le temps ne nous a pas permis d'en prendre copie.

N° 18.

Sur une pierre trouvée dans l'enceinte byzantine de Théveste. Les lettres ont 0m 35.

L E N ·

II. — Monuments funéraires.

N° 19.

D M S
Q...S PRIMVSVAX.....

N° 20.

.... M
QV N
CEN...
SEVE
RVS
VIXAN
XXXI

N° 21.

D M S
..... EGRILIA
MAXIMA
VIXIT AN LXXV.

N° 22.

D M S
L EGNATINA
PVLI VA XVIIII
NDVAIARIAN
CVALERIESIICIS

Pierre ne présentant plus que les traces d'une épitaphe presqu'illisible. Je doute qu'on parvienne à déchiffrer les deux dernières lignes.

Les inscriptions N°s 19, 20, 21 et 22, ont été trouvées au même endroit que le N° 17, c'est-à-dire à six kilomètres à l'Ouest du caravansérail d'Oum-el-Bouagui.

N° 23.

A Tébessa dans les ruines de la basilique.

D M S
PTVI S... IVS
.....
VIX AN XXV
FILIE PIISSIME.

N° 24.

D M S
IVLIA I FIL
VENVSTA
VIX AN .....
PIA SANC
TA.

Diis manibus sacrum. Julia, Juliæ filia, Venusta, vixit annis..... pia, sancta.

N° 25.

D M S
..... IANA
RIA V·A·V
M V D II
.....
..... VA
..... III
..... AE
.....

Diis manibus sacrum... Januaria (?) *vixit annis V, mensibus II.....*

N° 26.

D M S
IELIVSVE
NVSTVS
QF GE...
VS VALIII
M V

Lelius (?) *Venustus, Quinti filius Geminus* (?), *vixit annis LIII mensibus V.....*

N° 27.

D M S
BONA SVIS MORIBVS V
RBANA ET SANCTA
ERAT CVM SVO CAIO L

5... AITI DCNA CONI VAXT L
ADOROMEMOR... A
VTRIVSQ. NOSTRAS
IT QVAERINDAITVAE
MEMORIAE RARISVNTI
10... VTTS BI NOSTRAE BENAEII
IARISADTEETIN BONO
IAMVS MVLTIS ANNIS C
ELEBREMVS HOC NOS
REDI II VSQVSPOSTECA
15... BANIS ITVA BONAE AMA
....NNOCE.....
R...VFRAIT. O.....
A PUID.. LC.....
FRASNOBIII.....
20... .....VERVGIV ..... II NON
..... ATIS I VA F
..... F
TO..... SA
PAENA.....
25... VOTASII.....
DTVAAOCA.....
ISCTETHOSCS.....
ADITAVERSORV... MAECO
ETSALVTOTEBREADVL
30... CISSIMAOVI PNIEGRAF
VXST..... NANSOBITIII
VRAE... DIDIST
..... E
..... TOR.

Cette inscription a été découverte par nous dans les ruines de la basilique, en février 1859. Nous en avons pris à la hâte une première copie: c'est celle que nous reproduisons ci-

dessus. Quelques jours après, lorsque nous sommes retournés sur les lieux pour faire l'estampage de la même inscription, nous avons trouvé la pierre cassée en mille morceaux. Vandalisme inqualifiable! Quelques lettres douteuses n'ont laissé que des traits verticaux.

N° 28.

D M S
CVIBIVS
ACHI· LES
V A XVIIII MVI
D XXIIII RELI
QVIAE FVNERIS
CARIHAGINI
ENSIS HOCREQVI
ESCVNT SOLO
I.... IVS FAVST...
ANVS AMICO
OPTIMO·

Diis manibus sacrum. Caïus Vibius Achilles vixit annis XVIIII Mensibus VI, Diebus XXIIII. Reliquiæ funeris Carthaginiensis hoc requiescunt solo: Julius Faustianus amico optimo.

Pierres tumulaires découvertes par la démolition de la tour N° 6 de l'enceinte byzantine:

N° 29.

D M S
C IVLIVS
FORTIS VA
LXX. H SE
AGRILIA DONA
.... ONIVGI F

N° 30.

D M S
PETRONIVS
SECVRVS
V A XXII H S
AVENTIVS
AVGVSTALIS
HERES FECIT.

N° 29. — *Diis manibus sacrum. Caïus Julius Fortis vixit annis LXX. Hic situs est. Agrilia Donata Conjugi fecit.*

N° 30. — *Diis manibus sacrum. Petronius Securus vixit annis XXII. Hic situs. Aventius Augustalis heres fecit.*

N° 31.

D M S
P.. ETVS AVCEN
DVS PI VIX AN
XXX ME VI.

Diis manibus sacrum. Paëtus Aucendus Pius vixit annis XXX, mensibus VI.

N° 32.

D M S
CORNELIVS
IANVARIANV
... VIXIT ANNIS
XVIIII M VIIII D XX
CESELEA GALLA
F K F.

Diis manibus sacrum. Cornelius Januarianus vixit annis XVIIII, mensibus VIIII diebus XX. Ceselea Galla filio Karissimo fecit.

N° 33.

.....
..... NA
VAXVI D XVII. CASSIVS
ALLATOR. PATER. RUTILIA H
... ORATA MATER. PARENT
ES FILIE PISSIME FECERV
H S E

..... na vixit annis XVI, diebus XVII. Cassius Allator pater, Rutilia Honorata mater, parentes filiæ piissimæ fecerunt. Hic sita est.

N° 34.

POMPONIA
FORTVNATA
VA XV POMP
ONIVS CORONTA
SORORI CARIS
SIMAE FECIT·

Pomponia Fortunata vixit annis XV. Pomponius Coronta sorori carissimæ fecit.

N° 35.

D M S
.... IA FORTV
.... TA VALVI
H S E
M V N P P·

Diis manibus sacrum. ..... Fortunata vixit annis LVI. Hic sita est.....

M et V de la dernière ligne forment un monogramme.

N° 36.

D M S
..... IVIVS (douteux.)
H S E
.... ANVS ET VENVS
.... ATRI RARISSIMO.

Diis manibus sacrum. ..... Hic situs est. Faustianus et Venustus, patri rarissimo.

A la quatrième ligne l'A et l'N forment un monogramme.

N° 37.

D M S
.....ATIA FO
TVNATA
V A XXIIII.

Diis manibus sacrum. ..... Fortunata vixit annis XXIIII.

N° 38.

D M S
A CORNELI
VS LONGI
NVS VI A
.....
SE VIVO FEC
ET CONIVGI
AEVO PRAE
FINITAE FEC.

Diis manibus sacrum. Acilius Cornelius Longinus vixit annis..... Se vivo fecit et conjugi ævo præfinitæ fecit.

Le nombre d'années n'est pas indiqué; l'espace qui devait les renfermer a été laissé vide par le lapicide au moment de l'exécution du monument, et à la mort de Cornélius Longinus, son héritier a négligé de compléter l'inscription.

N° 39.

D M S
POMPEIA MAR
GARITA MORVM
AC PVDICITIA NO
VA SANCTA PIETATE
GIGNITA V.... LVI
MENVI. D. V. A. COR
NELIUS LONGINVS
CONIVGI RARISSI
MAE FEC. H. S. E.

Diis manibus sacrum. Pompeia Margarita morum ac pudicitia nova sancta pietate gignita, vixit annis LVI, mensibus VI, diebus V. Acilius Cornelius Longinus conjugi rarissimæ fecit. Hic sita est.

N° 40.

..... VS VETERANVS
..... R NATESVAE ME...
..... EPVLCRVM FECIT.

N° 41.

A Cherryia, chez le Kaïd Gaba, épitaphe encastrée dans les murs du fort byzantin.

D M S
C. IVLIVSMET
THVN. VIX
IT ANNIS
XX....
PATER FECIT.

N° 42.

Au même endroit que les inscriptions N°s 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

D M S
OCTAVIVS FAZA....
VA XXXVI. SVBITORA...
VS.....
DOLORETV QVIE.....
OC.....

N° 43.

.... LA FOR
TVNATA
TINERIA
V A LXXI
PIAEMA
TRI.

N° 44.

.....
L. HERENNIVS
EVASIVS PV....
A II MVTSA.....
INVS PVRPVREV...
..... S.. IVSPOS
H S E.

On pourrait peut-être hasarder l'explication suivante, pour le N° 44 :

Lucius Herennius Evasius pius vixit annis LI, mensibus V. Titus Saturninus Purpureus heres ejus posuit. Hic situs est.

N° 45.

Dans les ruines qui couvrent les bords de l'Oued-Rfana, à quatre kilomètres de Tébessa :

N° 45.

D.....
..... II
..... A LI II
..... A LXXX
MVS... VS.....
.... EGIIIAVI..C
..... RINAMA
..... I SS I
..... FECIT.

N° 46.

D M S
CORONATVS
ADIVTTABVL.
V. A. L.
FILI FEC.

Diis manibus sacrum. Coronatus adjutor tabularii vixit annis L. Filii fecerunt.

N° 47.

D M S
PHIRONIVS VIC
TOR V A XIII
VALERIA VICTO
RINA MATER
..... PIISSIIMA
FECIT.

N° 48.

AVE
SEVSA
D MS
VIXIT
ANNIS
XXVII.

N° 47. — *Phironius Victor, vixit annis XIII. Valeria Victorina mater..... piissima fecit.*

A la première ligne du N° 47, l'H et l'I sont liés.

N° 48. — *Ave Seusa. Diis manibus. Vixit annis XXVII.*

Les S du N° 48 sont barrés par un trait oblique de haut en bas et de droite à gauche.

Exploration du Bahiret-el-Arneb. — Ruines trouvées sur le chemin de Tébessa à Gafsa.

1° *A El-Gosset-Mta-el-Arneb.*

N° 49.

D M S
GESSIA
SECVNDA
VIXIT AN
NIS LXXV
IVL SILVA
NVS FILI
VS FECIT·

Diis manibus sacrum. Gessia Secunda vixit annis LXXV. Julius Silvanus filius fecit.

N° 50.

D M S
P. DONATAVIXI
T AN LXX.

N° 51.

D M S
L. CAP... O... V
VIX ANNIS IX.

N° 51. — *Diis manibus sacrum. Lucius Capiliosus vixit annis IX.*

N° 52.

D M S
SECVDVS (*Sic.*)
VIXIT AN
NIS LXX FIL
FECERVNT·

Diis manibus sacrum. Secundus vixit annis LXX. Filii fecerunt.

N° 53.

D M S
L· CAPITIO
SVS V· A·
LXXXVIIII
FILI PATRI
CARISSI
MO FE
CERVNT·

Diis manibus sacrum. Lucius Capitiosus vixit annis LXXXVIIII. Filii patri carissimo fecerunt.

N° 54.

D M S
IVL· MAXIMA
VIXIT ANNIS
XXIII· M· II· DXVI·
C· IVL· SALASV
S FILIE KARIS
SIME FECIT·

Diis manibus sacrum. Julia Maxima, vixit annis XXIII, mensibus II, diebus XVI. Caius Julius Salasus filiæ carissimæ fecit.

N° 55.

.....
PRON
EQ RO
GATIA
NVS
FILIVS

N° 57.

DIS MM FVI
IANVARIA
V. A. LII.

N° 56.

D M S
Q..... VA
LXXX.....
P P.....
E X HS....

N° 58.

D M S
IVL· MAXIMA
BONAE MAR····
VIVENT SILVA···
LE····· IEL MA
····· ·· VII

Cette épitaphe est presque illisible.

N° 59.

D M S
C IVL SALASVS IV
NIOR VIX· ANIS
XX XXV ET
MESES II ET DIE
(Sic)
S V···· ECIT ILIM
ARITA IV··· IAC
A·· INA···

Diis manibus sacrum. Caius Julius Salasus Junior vixit annis XXXXV et menses II et dies V. Fecit illi marita.....

L'espace vide à la quatrième ligne est un défaut de la pierre.

N° 60.

D M S
FLAVIA
SALVILIA
VIX ANIS
LXXXX ❋ FEC
RVNT FILI
PROMERIT

Diis manibus sacrum. Flavia Salvilia vixit annis LXXXX. Fecerunt filii.....

N° 61.

D M S
L. SIXS.... VS
MARMAIVS
VIXSIT AN
NIS LXVII
SIXSTIIIA MA
IOR COIV....
PIO. FECIT
H. S. E.

Diis manibus sacrum. Lucius Sixtilius Marmaius, vixit annis LXVII. Sixtilia Major conjugi pio fecit. Hic situs est.

2° *A Elma-el-Abiod.*

N° 62.

D M S
FELICITANVS
VIXIT ANNIS XI
.....

N° 63.

D M S
HIRC
VS V
AN
II M
N XI
CALLIP
PVS FI
LIO D
VLCIS
SIM
O FEC
H S E

N° 64.

.....
.....
VS FOR....
ATVS PI...
VIXIT AN..
S LV HS..
FILI PPPP.

N° 65.

D M S
DATIVA
V AN
III M X
CALLIP
PVS FI
LIAE
DVLC
ISSIM
E FEC
H S E

N° 62. — *Diis manibus sacrum. Felicitanus vixit annis XI.....*[1]

N° 63. — *Diis manibus sacrum. Hircus vixit annis II, mensibus XI. Callippus filio dulcissimo fecit. Hîc situs est.*

A la huitième ligne du N° 63, F et I sont liés; à la neuvième L et I forment un seul sigle.

N° 65. — *Diis manibus sacrum. Dativa vixit annis III, mensibus X. Callippus filiæ dulcissimæ fecit. Hîc sita est.*

N° 66.

D M S
CREPIR
EIA ROGATA
PIA MATER
VIX AN LII
H FF
H S E.

N° 67.

D M S
ANNETV
S FORTV
NATVS F
ECIT TV
MVLVM
VXORI
SVAE D
VLCISSI
MAITITT (*Sic.*)
ORIM. VI
XIT ANNI
S XXXX.

N° 69.

D M S
FLAVIA GE
MELLINA V
A III M X FL
SECVNDVS
FILIE D FE
... H S E.

N° 68.

D M S
AELIA MAIΘI
V A XXVIIII M V
FL SECVNDvS CO
IV S HARISSIME (*Sic.*)
FECIT. H. S. E.

N° 67. — *Diis manibus sacrum. Annetus Fortunatus fecit tumulum uxori suæ dulcissimæ..... vixit annis XXXX.*

N° 68. — *Diis manibus sacrum. Ælia Major vixit annis XXVIIII, mensibus V. Flavius Secundus conjugi suae Karissimae (ou rarissimae?) fecit. Hîc sita est.*

N° 69. — *Diis manibus sacrum. Flavia Gemellina vixit annis III, mensibus X. Flavius Secundus filiae dulcissimae fecit. Hîc sita est*

N° 70.

D M S
FLAVIVS D
ONATVS PI
VS PATER V
A LV H S E.

N° 71.

D M S
MANNILIVS
FORTUNA
TVS VIXIT AN
NIS LX
H S E.

N° 72.

D M S
.... LVS EMERI
.... S VIXIT AN
.... S LXXXV.
H. S. E.

N° 70. — *Diis manibus sacrum. Flavius Donatus pius pater vixit annis LV. Hîc situs est.*

N° 71. — *Diis manibus sacrum. Mannilius Fortunatus vixit annis LX. Hic situs est.*

N° 72. — *Diis manibus sacrum..... Emeritus vixit annis octoginta quinque. Hic situs est.*

N° 73.

DIS. M. S.
THEREBA PIA
VIXIT ANNIS
LV. AELIVS MA
AMON PIE VX
QRI MONI (*Sic.*)
MENTVM FECIT
H. S. E.

Diis manibus sacrum. Thereba Pia vixit annis LV. Ælius..... piae uxori monimentum fecit. Hic sita est.

3° *A Ksar-el-Birsgaun et environs.*

N° 74.

D M S
MESSI
VS SILA
NUS
VIXIT
ANNIS
LXXVI
FILIA
PATRI
KARIS
SIMO
FECIT
✤ BB ✤

Diis manibus sacrum. Messius Silanus vixit annis LXXVI. Filia patri Karissimo fecit. Bonis benè.

N° 75.

FELICISSIM
VIXIT AN
VIII VENIRIA
ALVMNE SV
AE POSVIT·

..... *vixit annis VIII. Veneria alumnae suae posuit.*

La pierre de ce monument funéraire est à peu près brute. L'inscription est mal conservée et les lettres sont tellement mal faites qu'on serait presque tenté de croire qu'elles ont été exécutées par les faibles mains de la nourrice elle-même.

N° 76.

D M S
VENERIA
VIXIT ANN
LXXV SEVIVA
5... ET SIBI ET MA
RITO SVO
KARISSIMO
AMANTISSI
MO FECIT·
10... FORTVNATVS
ET MATAVTA FILI
PATRI ET MATRI KA
RISSIMIS TITVLO
SCVLPSERVNT·

Diis manibus sacrum. Veneria vixit annis LXXV. Se vivâ et

marito suo Karissimo amantissimo fecit. Fortunatus et Matauta filii patri et matri Karissimis titulo sculpserunt.

A la fin de la quatrième ligne V et A forment un monogramme. Les caractères des quatre dernières lignes sont plus petits que ceux des lignes précédentes.

N° 77.

D M S
CATILIA....
IATA VIX ANN
XXI. C FAVSTV
S.....
.....

Diis manibus sacrum. Catilia..... vixit annis XXI. Caius Faustus.....

N° 78.

D M S
KATET.... A
IDONA.....
FILIO.....
RISSIM
FECIT.....
IX... ET...
HI NAS
V A LXXX

N° 79.

..... NLI
V A XXXV
ET PAETVS P
S.... M
RITVS EIVS
FECIT.

N° 80.

.....
NLTHESV....
VIX ANNIS
..... NSVI....
BENE.....
LEG XX VA
EX PROVINCIA
BRITANNIA
SVPER SORORI
CARISSIME MO
NIMENT FECIT.

N° 81.

DIS M
OPTESIVS
CASTVS VIX
IT ANIS XXX
.... FORTVNPA
TIRI FECIT. (*Sic.*)

N° 82.

D M
M ANNIVS
M F PAP SER
ANVS THEVE
STINVS V A XV
M XI M ANNI
VS OCTAVIANVS
FILIO CARISSIMO
FECIT. H. S. E.

Diis manibus. Marius Annius Marci filius Papiriâ Seranus Thevestinus vixit annis XV mensibus XI. Marcus Annius Octavianus filio carissimo fecit. Hic situs est.

N° 83.

D M S
CORNELIA C. F
TERT..... A
XXXVIII
M. ANNIVS
OCTAVIANVS
CONIVGI PIISSI
MAE FECIT.
H. S. E.

Diis manibus sacrum. Cornelia, Cornelii filia, Tertullia vixit annis XXXVIII. Marcus Annius Octavianus conjugi piissimae fecit. Hic sita est.

Monuments funéraires trouvés en différents endroits.

1. — A El-Hammam près d'Occous.

N° 84.

D M S
SARRON· VIX
ANNIS LXXXX·

Diis manibus sacrum. Sarronius vixit annis LXXXX.

N° 85.

D M S
IANVARIA
VIXIT ANIS
XXV· IRSO
SATVR FECIT
SORORI SVE·

Diis manibus sacrum. Januaria vixit annis XXV. IRSO Saturus fecit sorori suae.

N° 86.

.... MSAC
L VICTO.....
XIT ANNIS....
PIA MR POS.....

II. — Dans les jardins de Tébessa.

N° 87.

D M S
APVL
MISS
VIT AN
XXVI
H S

N° 88.

. . . . . .
. . . RELIQVIILII
. . . . . NEPOTE
C SALVSTIVS FIL
. . . . TI COIVGI SEM.
. . . . . AN

N° 89.

D M S
L MINVC. . .
VS SATVR
VS VIX A
CXXVII
L MINVCI
FELIX POP

N° 89. — *Diis manibus sacrum. Lucius Minucius Saturus vixit annis CXXVII. Lucius Minucius Felix, patri optimo posuit.*

N° 90.

SAC
FRVCTVS
LIB ∞
OPTIOI
IARIO
PET

N° 91.

HIC REQS MARCEL
LVS INPACE
VIXIT ANNIS
LXX.

Hic requiescit Marcellus in pace. Vixit annis LXX.

Cette inscription évidemment chrétienne est surmontée d'une croix. Au-dessous de la dernière ligne se trouve un dessin grossier qui a quelque ressemblance avec un oiseau; on a voulu représenter sans doute un pigeon, emblême du Saint-Esprit. — Ecriture de la basse époque.

N° 92.

D M S
IANARIA AV...
SERVA VIXIT AN
NIS XXXV M V
DIES II APOLLON
IVS MARITVSS
V P F.

Diis manibus sacrum. Januaria Augusti serva vixit annis XXXV, menses V, dies II. Apollonius maritus suâ pecuniâ fecit.

N° 93.

FL. IANVARI
VS ADIVTOR
OFFICI CORN
ICVLARIORV
M HOMVLLIVS
SATVRNINVS
MIL LEGIII AVG
CON..... FECIT.
(Douteux.)

Dans le Bahiret-el-Mchentel (pays des Nememchas), à l'endroit appelé *Soma-Tasbent.*

N° 94.

DIS
MANIBVS
AVMASGARIS MAGARSAE FILIO
TASCVRI FIAVI FAVSII FIIIA
CONI··· ET IIII· COCCIIVS II SEVIRVS
PIISSIMO PATRI VIX ANNIS LXXX·
H S E

Les deux dernières lettres de la cinquième ligne, V et S, forment un monogramme et ressemblent à un U dont le deuxième jambage est un peu recourbé en dehors.

Soma est une expression arabe qui signifie *tour.* L'inscription ci-dessus se trouve en effet sur la face Nord d'un monument de douze à treize mètres de hauteur, ayant à peu près la forme d'une tour à deux étages (Voir la pl. XVII).

Nous avons reproduit le dessin de cet édifice curieux qui est situé dans le Bahirel-el-Mchentel, à trente kilomètres environ de Tébessa. C'est sans contredit le tombeau d'un *Numide romanisé.* Il nous avait semblé que cette inscription devait se traduire de la manière suivante :

Diis manibus. Aumasgaris Magarsae filio Tasgure Flavii Fausti filia conjux et filii Cocceius et Severus piissimo patri. Vixit annis LXXX. Hic situs est.

Depuis, à la suite d'une conversation que nous avons eue avec le savant général Creuly, des doutes se sont élevés dans notre esprit sur l'exactitude de deux mots : *Aumasgaris et Cocceius.* Ces difficultés ne pourront être levées que par un estampage. Aussitôt que nos occupations nous le permettront,

nous nous empresserons de faire cet estampage et de l'adresser à la Société Archéologique de Constantine.

Dans le courant de l'année qui commence nous nous proposons d'explorer sérieusement tous les environs de Théveste dans un rayon de quatre-vingt à cent kilomètres. Nous ferons tous nos efforts pour déterminer l'emplacement des principaux centres dont les itinéraires font mention. Nos recherches seront dirigées principalement vers la découverte des villes suivantes : *Ubaza Castellum*, *Majores*, *Aquae Caesaris*, *Mercurium*, *Ruglata*, *Altaba*, *Justi*, *Mercimeri*, *Marcomatia* et *Vegesela*.

Tébessa, février 1860.

A. MOLL,

Capitaine du Génie.

INSCRIPTIONS

RECUEILLIES

PENDANT LA PUBLICATION DU VOLUME

N° 1.

Aux Beni-Ziad, près de l'entrée d'un gourbi appelé *Dar-el-Râchi*. La pierre rectangulaire sur laquelle se lisent encore les quelques mots ci-dessous, est en calcaire blanc ; un cadre à double moulure entoure l'inscription, dont la plus grande partie a été martelée avec soin dans l'antiquité. La face principale mesure en hauteur 0m 82 et en largeur 0m 63 ; les lettres ont 0m 06 de haut.

..... DIVISEVE..
PII..... DIVIANTO.
NIMAGNIPII.....
..... SEVERO.....
.....
.....
.....
.....
..... RESPV....
BLICA CASTELLI MASTAR
.....
.....
DD

La fin de la première et de la deuxième ligne a été enlevée par une cassure de la pierre ; c'est la seule lésion dûe au hasard. Les autres mutilations sont l'œuvre des hommes, ainsi que je l'ai dit à la page 157. Je tenais à reproduire la physionomie de ce monument, à marquer le nombre des lignes et surtout la place des mots que le marteau a respectés, afin d'en rendre la restitution plus aisée. Avec les éléments qui nous restent et parmi lesquels subsistent les mots SEVERI, d'une part, et de l'autre, SEVERO, je proposerai la lecture suivante :

Imperatoris Caesaris divi Severi pii filio, divi Antonini magni pii nepoti, Marco Aurelio Severo Antonino pio felici Augusto, Parthico maximo Britannico maximo, pontifici maximo, tribunitiae potestatis..., imperatori..., consuli..., patri patriae. Respublica castelli Mastarensium. Locus datus decreto Decurionum.

La dédicace a été écrite en l'honneur de Caracalla. C'est par erreur que je l'attribuais à l'empereur Septime Sévère, lors de mon premier voyage au Djebel-Zouaoui. Une inscription qui paraît être contemporaine de celle-ci, a été exhumée des ruines de la colonie des Uzélitains, aujourd'hui El-Oudjel, à seize kilomètres à l'Ouest des Beni-Ziad. Je l'ai copiée en 1854, dans la maison de campagne du capitaine Massarli-Ali. Voici la lecture complète qu'en a donnée M Léon Renier dans son *Recueil*, sous le N° 2456 :

Imperatori Caesari, divi Septimii Severi pii Arabici Adiabenici Parthici maximi Britanici maximi filio, divi Marci Antonini pii Germanici Sarmatici nepoti, divi Antonini pii pronepoti, divi Hadriani abnepoti, divi Trajani Parthici adnepoti, Marco Aurelio Severo Antonino pio felici Augusto Parthico maximo, Britanico maximo, pontifici maximo, tribuniciae potestatis XV, imperatori II, consuli III, patri patriae Res publica Uzelitanorum (1).

(1) Dans l'*Annuaire* pour 1853, p 89, M. le général Creuly a publié cette inscription d'après une copie qu'il avait prise à El-Oudjel.

N° 2.

OIKOC KOIMHC
FONTEIORVM

Les inscriptions bilingues sont rares à Constantine. On ne connaissait que celle qui est gravée en grec et en latin sur un dé de piédestal formant la base d'un pilier à la porte Djabia. (Voir le *Recueil* de M. Léon Renier, N° 1820, et l'*Annuaire pour 1853, pl. XV bis.*) Celle-ci provient des démolitions de la rue Desmoyens; elle forme deux lignes dont l'extrémité droite a été brisée; il ne reste même qu'un jambage de l'M. à la deuxième ligne. La pierre sur laquelle je l'ai copiée, était ornée d'une moulure qui encadrait la légende; mais elle a été cassée à droite et dans sa partie inférieure. En longueur elle mesure 0m 72; sa largeur n'est que de 0m 33. Les caractères de la première ligne ont 0m 06, ceux de la seconde ont 0m 09. L'M et l'H de KOIMHC sont liés; on remarquera la forme lunaire des *sigma* (C).

Cette pierre servait évidemment de frontispice à une chapelle funéraire où étaient inhumés les membres de la famille des *Fonteius;* car OIKOC KOIMHC, qu'il faut lire OIKOC KOIMHCEÔC, signifie *maison pour le sommeil* (*éternel*). Du mot KOIMAÔ, *coucher*, *endormir*, qui veut dire à la voix moyenne *reposer*, *dormir*, viennent les substantifs KOIMHSIS, *sommeil*, au figuré, *mort*, et KOIMHTHRION, *lieu pour dormir*, *cimetière*. On lit aussi dans les écrivains grecs l'expression OI KOIMÔMENOI avec le sens de *morts*. Les latins employaient *domus* comme synonime de OIKOS dans le style des épitaphes. Nous avons au musée un monument funéraire sur lequel on lit : *Marcus Laetorius Hispanus domum fecit.* Mais on compte un certain nombre de tombeaux qui portent *domus aeterna.* La traduction de la légende serait donc : « *Maison de repos pour les Fonteius.* »

Il existe dans la collection épigraphique de la place Négrier, une pierre semblable à celle qui nous occupe, tant pour les moulures, que pour le galbe des lettres. On y lit en caractères de 0m 10 de haut, le nom FONTEIO.., que je puis, sans invraisemblance, rattacher à la même famille.

N° 3.

S P F T CORNELIVS QVINTILIVS
CORNELII
SEVERIANVS
PATERNVS
QVINTILIANVS
FIL D

Sur la troisième colonne de la seconde nef de Djama-el-Kbir, à droite de la porte principale. L'inscription était recouverte depuis plusieurs siècles par une épaisse chemise de plâtre que les maçons berbères avaient appliquée contre la colonne à l'aide de cordes végétales, dans le but de lui donner la même grosseur qu'aux autres piliers de la salle. Le fût est simplement posé sur le sol, mais à l'envers ; il mesure deux mètres en hauteur et son diamètre est de 0m 50. A la cinquième ligne, les lettres A N V du mot *Quintilianus* sont contractées en un seul sigle.

N° 4.

AEMILIAE MEM
ARCELLAE VXOR
V A XXX

N° 5.

.. LODIVS
.. DVS V
A XXV
H S E

N° 6.

V
CLODIA
INOSA

J'ai relevé le N° 4 sur une pierre du canal qui amène à Constantine les eaux du Djebel-Ouahache. Le N° 5 fait partie d'un escalier dans une maison de la promenade. Le N° 6 se trouve sur un fragment de pierre au musée.

N° 7.

M ❋ LAETO
RIVS ❋ HIS
PANVS DO
MVM FECIT

Marcus Laetorius Hispanus domum fecit.

Voici le mot *domus* pris dans le sens de *demeure éternelle, lieu de repos, tombeau.*

La pierre sur laquelle on lit cette inscription en beaux caractères d'un centimètre seulement, a été trouvée par M. Xicluna, rue Leblanc, à une assez grande profondeur. Elle a pris place dans le musée, il y a quelques mois. C'est une espèce de dé d'autel en calcaire bleuâtre, dont les côtés varient de 0^{m} 50 à 0^{m} 60. La façade antérieure représente un bas-relief compris entre deux colonnettes et d'une exécution qui n'est pas irréprochable. Au centre du tableau est un petit autel qui contient l'épitaphe. A gauche de cet autel se tient un personnage en habit de deuil et vu de face. Une pièce d'étoffe, semblable au haik des habitants de l'Afrique, entoure sa tête et son corps. Il offre des libations aux dieux mânes.

Sa main droite vide une patère sur l'autel (1), tandis que la gauche soutient une corne d'abondance d'où sortent des fruits.

A. CHERBONNEAU,

Secrétaire de la Société Archéologique de la province de Constantine.

DÉCOUVERTE DE STÈLES NUMIDIQUES.

Les plantations du cimetière chrétien ont donné lieu à une découverte importante, dont l'honneur revient à la municipalité de Constantine, si zélée pour la conservation des monuments historiques. Dix-huit stèles numidiques ont été retirées presque en même temps, par les soins de M. Vicrey, d'une tranchée ouverte pour recevoir des arbres, à vingt mètres de la porte d'entrée. Huit de ces pierres sont à peu près intactes et portent des légendes de deux ou de trois lignes, avec des personnages dans l'attitude de la prière. Les autres sont plus ou moins mutilées. D'après les renseignements fournis par M. le duc d'Albert de Luynes et M. le docteur Judas, ce sont des épitaphes et des proscynèmes ou actes d'adoration. Nous espérons être en mesure d'en publier le fac simile et la traduction dans l'*Annuaire pour 1860.*

(1) *Libare pateris altaria.* Virg.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PL. 1. — Epitaphe de Novatus, évêque de Sétif, de l'an 403 à l'an 440; dessin du général CREULY. (Voir l'explication dans le mémoire intitulé : *Questions de Chronologie et d'Histoire*, p. 1.

PL. 2. — Ruines de Théveste; dessinées par le capitaine MOLL. Plan de détail de la ville ancienne. — Citadelle byzantine. — Le cirque. — Enceinte byzantine de la ville. — Les jardins. — La basilique. — Le temple de Minerve. — L'arc de triomphe. — Les cinquante tours comprises dans l'enceinte byzantine. — Les vingt-cinq bastions. — L'aqueduc prenant la direction de la porte Salomon. — Les huit ponts. — Deux anciens camps. — La première nécropole. — La deuxième nécropole. (Voir le *Mémoire historique sur Tébessa...*, par le capitaine MOLL, p. 28, 39, 40, 45, 54, 75.

PL. 3. — Plan du temple de Minerve dessiné par le capitaine MOLL. — Le sanctuaire. — Le portique qui entourait le temple (*fig. II.*) — Les trois voûtes qui soutenaient le naos (*fig. III; coupe suivant C D*).

PL. 4. — Vue générale du temple de Minerve, dessinée par le capitaine MOLL.

PL. 5. — Détails du temple de Minerve. — Colonnes. — Piédestaux. — Décoration des plafonds. (Voir p. 48, 49 et 53.)

Pl. 6. — Détails du temple de Minerve. — Entablement. Pilastres. — Corniche. — Architrave. — Attique.

Pl. 7. — Arc de triomphe de Caracalla. Vue générale. — Dessin du capitaine Moll. (Voir p. 54 et suivantes.)

Pl. 8. — Arc de triomphe de Caracalla. — Détails de la base et du piédestal. — Détails de l'entablement et du chapiteau. (Voir p. 56, 57, 58 et 59.)

Pl. 9. — Arc de triomphe de Caracalla. — Détails du plafond de la corniche vue en dessous. — Détail du plafond de l'entrecolonnement. (Voir p. 58 et 59.)

Pl. 10. — Itinéraire des voies romaines, suivies dans le courant de l'année 1857, par le capitaine Payen, chef du bureau arabe de Batna.

Pl. 11. — Cimetière romain trouvé à Lambèse, par le capitaine Moll. — Coupe suivant *a. b.* indiquant les trois étages de tombes.

Vers la fin de 1856, des soldats du 99e de ligne étaient occupés à extraire de la pierre de taille sur le plateau qui domine le village de Lambèse, entre le ravin de Bartholi et le temple d'Esculape, à cinq cents mètres environ au Sud-Est de la deuxième porte de Thamugas. Ils y découvrirent un groupe de soixante-dix à quatre-vingt tombes romaines (groupe E sur la Pl. XI). Ces tombes étaient en pierre de taille, elles avaient moyennement deux mètres de longueur, cinquante à soixante centimètres de largeur et de profondeur, mesure prise intérieurement. Des recherches ultérieures ont fait découvrir divers autres groupes ainsi qu'un certain nombre de tombes isolées, dont les emplacements respectifs sont indiqués sur le plan. L'intervalle entre ces groupes de

tombes isolées, en pierre de taille, est rempli par un triple étage de tombes en briques : ces dernières, en coupe transversale, avaient la forme triangulaire pour la plupart ; quelques-unes seulement étaient quadrangulaires. L'ensemble était enveloppé par un mur de cinquante centimètres d'épaisseur environ, de forme rectangulaire, ayant soixante mètres de longueur et cinquante de largeur. Beaucoup de ces tombes contenaient encore leur squelette. La plupart avaient environ deux mètres de longueur intérieure, comme nous l'avons dit plus haut ; mais il y en avait quelques-unes de longueurs différentes, depuis un mètre jusqu'à deux mètres trente centimètres. — L'une de ces dernières contenait un squelette de deux mètres un centimètre de longueur. Nous n'y avons trouvé ni médailles, ni inscriptions. Quelques-unes seulement étaient taillées avec soin et avaient des cannelures sur leurs faces latérales ; toutes les autres sont grossièrement taillées à la pointe seulement. Ce cimetière est d'origine chrétienne ; cela nous paraît probable, mais nous ne nous permettons aucune conjecture sur la date précise à laquelle il peut remonter. Ce dernier sujet est au-dessus de notre compétence.

PL. 12. — Plan du camp d'El-Kseur. — Coupe du mur. — Plan de l'entrée.— Elévation d'une partie du mur d'entrée. Dessin de M. PELLETIER. (Voir p. III.)

PL. 13. — Ruines de Ziama. — Plan du mur d'enceinte (côté du midi). — Plan d'un reste de monument. — Tombes du cimetière romain. — Coupe d'une tombe. Dessin de M. PELLETIER. (Voir la planche VIII de l'*Annuaire* pour 1856-1857.)

PL. 14. — Statue d'un empereur romain trouvée à Philippeville. Dessin de M. MEURS, architecte en chef des bâtiments civils.

PL. 15. — Bas-relief servant de seuil à un gourbi, à Aïn-Phowa (*Pagus Phuensium.*) Dessin de M. VICREY. — Fragment d'un candélabre en bronze offert au musée par M. VICREY. Dessin de M. GOUVET.

PL. 16. — Porte de Salomon à Tébessa. — Koubba de Sidi-Djaballah, près de cette ville. Dessin du capitaine MOLL.

PL. 17. — Tombeau d'Aumasgaris chez les Nememchas. Dessin du capitaine MOLL. (Voir la description du monument et l'explication de l'épitaphe à la p. 199.)

TABLES

DES TROIS PREMIERS ANNUAIRES

PUBLIÉS

Par la Société depuis l'année 1853.

1853.

Coup-d'œil sur les antiquités de la province de Constantine.
Notice sur les vestiges de l'occupation romaine dans le cercle de Philippeville, par M. DE MARCILLY, capitaine du Génie.
Inscriptions latines de Constantine, par M. CREULY, colonel du Génie.
Note sur des objets antiques trouvés à Philippeville, par M. FOURTIER, trésorier-payeur.
Deux villes numido-romaines, par M. CREULY.
Indication de la route de Tuggurt à Tombouctou (traduit de l'arabe), par M. CHERBONNEAU.
Constantine et ses antiquités, par LE MÊME.
Note sur les poteries des conduites d'eau romaines à Constantine, par M. CREULY.
De quelques inscriptions tumulaires recueillies en Algérie, et des lumières qu'elles peuvent fournir sur la durée de la

vie moyenne des Romains dans ce pays, par M. Foy, chef de bataillon du Génie.

19 planches d'inscriptions, de monuments et de cartes.

1854.-1855.

Essai sur la littérature arabe au Soudan, par M. A. Cherbonneau.

Lettre de M. Ch. Tissot sur les inscriptions de l'amphithéâtre d'El-Djem (Régence de Tunis).

Exploration archéologique du Chettâba (près de la ville de Constantine), par M. A. Cherbonneau.

Lettre de M. Ch. Tissot sur les inscriptions de Sidi-Medien (Colonia Vallis), régence de Tunis.

Lettre de M. Ch. Tissot sur l'épitaphe d'un chevalier de Malte.

Note sur Borj-el-Arif (régence de Tunis), par M. Ch. Tissot.

Extrait d'une lettre de M. Léon Renier sur une inscription chrétienne trouvée à Constantine.

Note sur une ancienne citerne de Tubusuptus (Tiklat), aux environs de Bougie, par M. Meurs.

Sur une inscription arabe trouvée à Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Essai sur le Madr'asen, mausolée africain, par M. F. Becker.

Les ruines de Carthage d'après les écrivains musulmans, par M. A. Cherbonneau.

Inscriptions latines trouvées à Kreneg (province de Constantine), par M. J. Marchand.

Inscriptions inédites du Musée de Constantine (place du Caravansérail), par M. J. Marchand.

Notice sur des inscriptions latines découvertes récemment dans la province de Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Inventaire du mobilier de l'église de Cirta, en 303 de J.-C.,

traduit de l'*Africa Christiana* de Morcelli, par un membre de la Société.

Sur une borne milliaire trouvée à Tunis, par M. Ch. Tissot.

Le mausolée du roi Aradion, par M. A. C...

20 planches d'inscriptions et de monuments.

1856.-1857.

Lettre du docteur Judas à M. Cherbonneau sur les inscriptions numidico-puniques, libyennes ou berbères et palmyréniennes, insérées dans les deux premiers *Annuaires* de la Société.

Le tombeau de Præcilius, par M. Bache.

Note de la rédaction sur cet article.

Lettre du capitaine Payen à M. C... sur quelques inscriptions de l'Auress.

Documents historiques sur l'ancienne église de Constantine, traduits de l'*Africa Christiana* de Morcelli, par un membre de la Société.

Lettre du lieutenant-colonel Lapasset.

Lettre du capitaine d'Yanville sur l'inscription du Col de Fdoulès.

Notice archéologique sur le Madrazen, par M. Foy, chef de bataillon du Génie.

Inscriptions arabes de la province de Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Liste des inscriptions latines recueillies dans la province de Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Note sur des fouilles faites à Lambèse, aux sources d'Aïn-Drinn et d'Aïn-Boubennana, par M. Moll, capitaine du Génie.

Quelques inscriptions trouvées à Lambèse dans le courant de 1857, par le même.

Notice sur l'emplacement de plusieurs villes romaines de la subdivision de Batna, par M. le capitaine PAYEN, chef du bureau arabe de Batna.
Fac-simile de l'épitaphe de Matronica.
Inscription de Kasbat
Explication des planches.
12 planches de mouuments et d'inscriptions.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE..... II
Liste alphabétique des membres titulaires de la Société archéologique de la province de Constantine (1858-1859)..... III
Membres du bureau..... IV
Commission de surveillance pour l'impression des mémoires..... V
Membres honoraires..... V
Membres correspondants..... VI
Sociétés correspondantes..... VI
Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du Ve siècle, par le général CREULY.... 1
Mémoire historique et archéologique sur Tébessa (Théveste) et ses environs, par M. MOLL, capitaine du Génie..... 26
Inscriptions inédites de la subdivision de Batna, par le capitaine PAYEN..... 87
Description de quelques lampes funéraires du Musée de Constantine, par M. CHERBONNEAU..... 104
Lettre sur le camp de Kseur, près de Bougie, par M. PELLETIER..... 111
Inscriptions latines découvertes dans la province de Constantine depuis 1858, par M. CHERBONNEAU.— Première partie : Inscriptions religieuses et administratives..... 114
Deuxième partie : Inscriptions funéraires..... 129

Inscriptions trouvées dans les environs de Lambèse, pendant les mois de mars et d'avril 1858, par le capitaine MOLL..... 170
Inscriptions romaines découvertes à Tébessa et dans les environs, pendant les années 1858 et 1859, par le capitaine MOLL.
I. — Monuments publics et religieux..... 176
II. — Monuments funéraires..... 183
Inscriptions recueillies à Constantine pendant la publication du volume, par M. CHERBONNEAU..... 209
Découverte de dix-huit monuments numidiques (proscynèmes et épitaphes)..... 214
Explication des planches..... 215
Tables des trois premiers *Annuaires* publiés par la Société depuis l'année 1853..... 219

RECTIFICATIONS.

Page 16, ligne 11, *au lieu de* connaître, *lisez* : reconnaître.
— 20, — 28, — habent — habens.
— 157, — 23, — oisivité — oisiveté.

PL. I.

EPITAPHE DE NOVATUS

Évêque de Sétif, de l'an 403 à l'an 440.

HICIACETANTIS
TESSCSQVENOVA
TVSTERDENOSETVII
SEDISQVIMERVITANNOS
RICISSII DII X KALSEP TB PRCCCCI

$\frac{1}{10^e}$

Dessin du Gal de Creuly.

Lith. Bastide, Alger

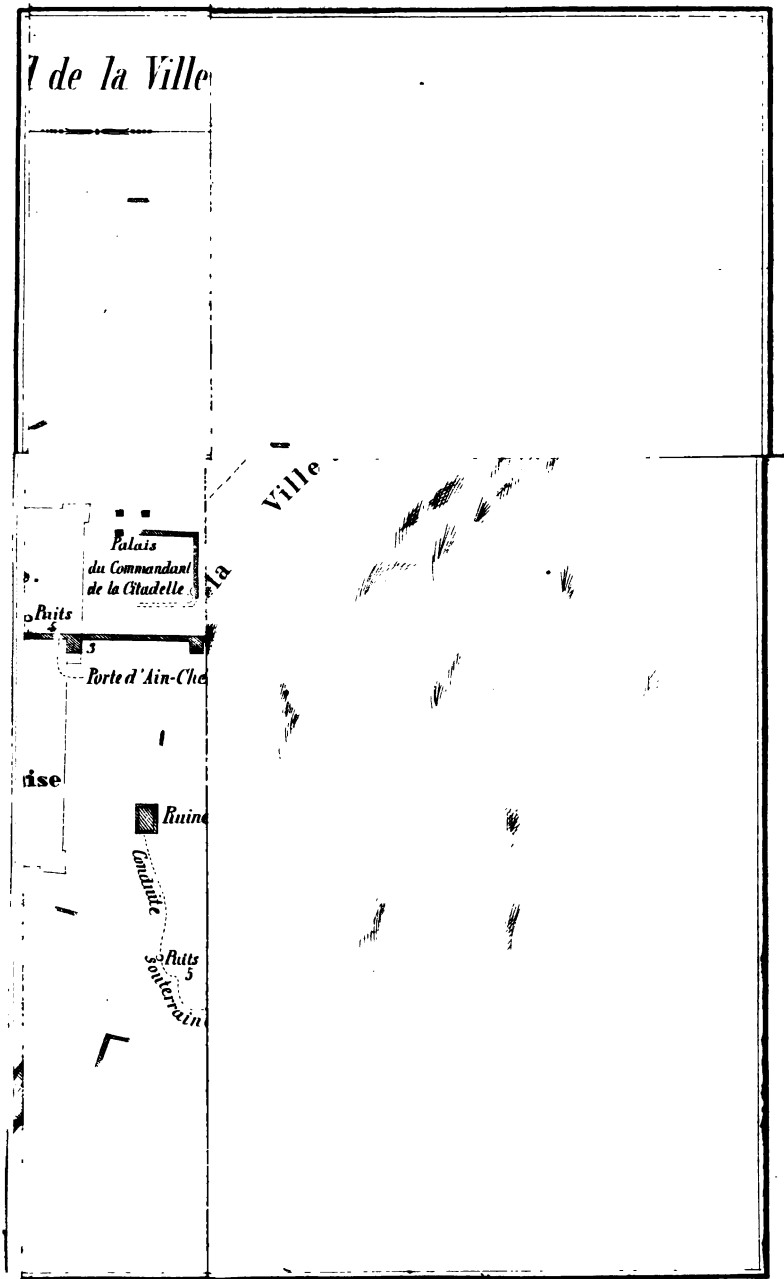

Lith. Bastide a Alger.

PL. III.

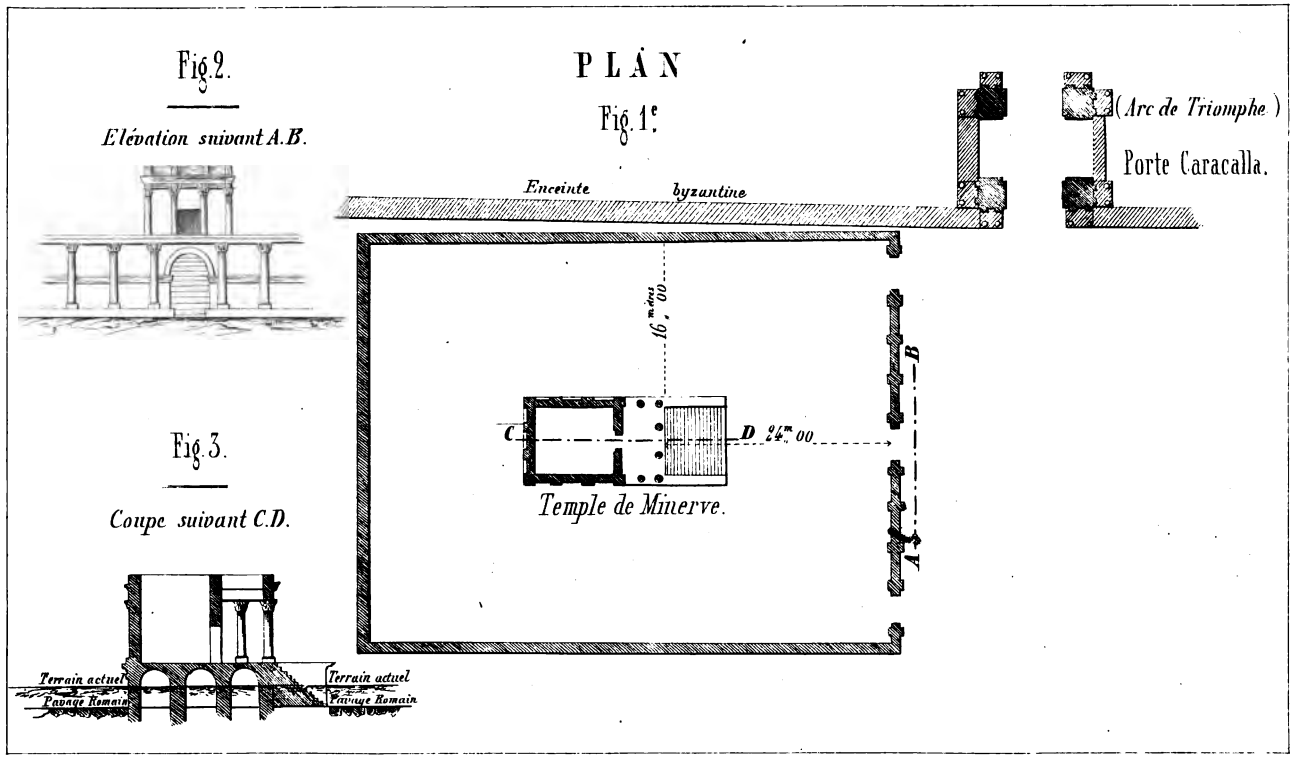

Lith. Bastide, Alger.

PL. IV.

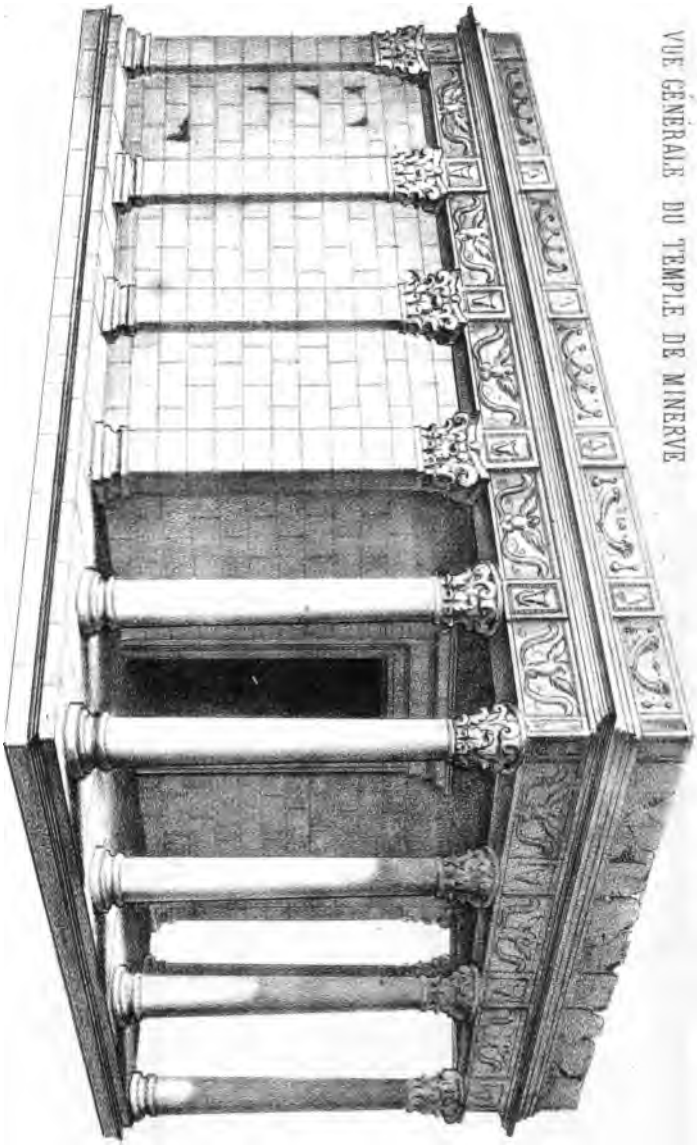

VUE GÉNÉRALE DU TEMPLE DE MINERVE

Lith. Bastide, Alger.

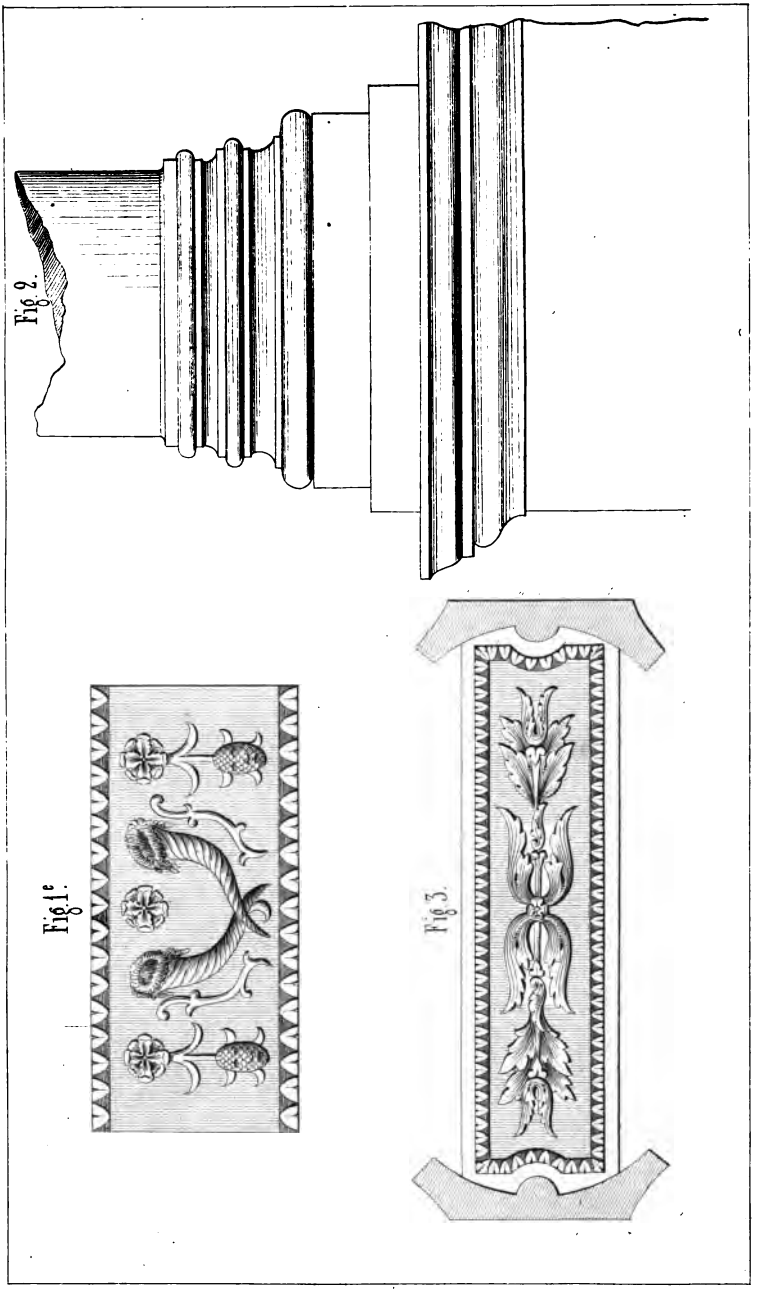

Lith. Bastide, Alger.

TEMPLE DE MINERVE

(Détails.)

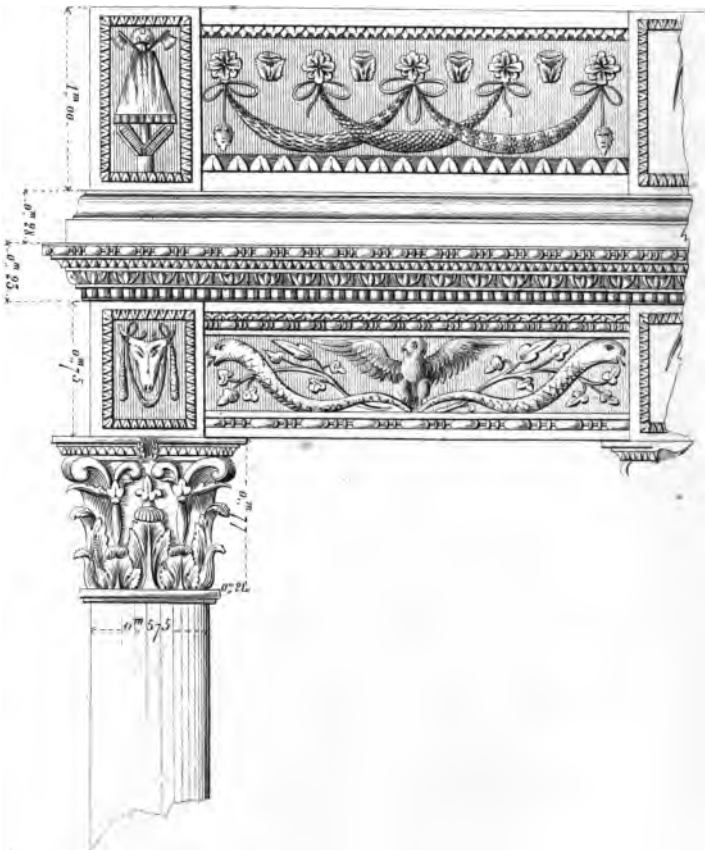

Lith. Bastide Alger.

ARC DE TRIOMPHE DE CARACALLA

(vue générale)

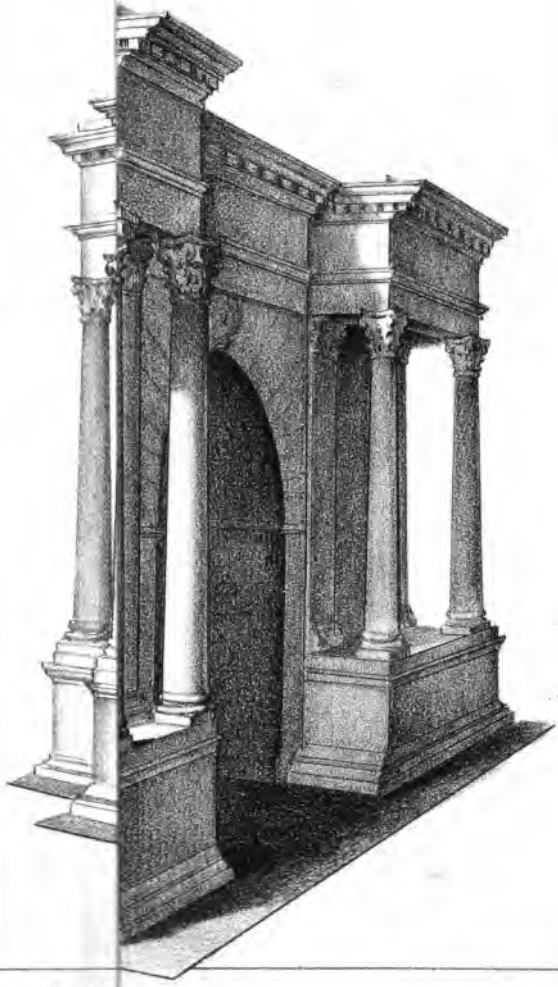

Lith. Bastide.

...tablement et du Chapiteau.

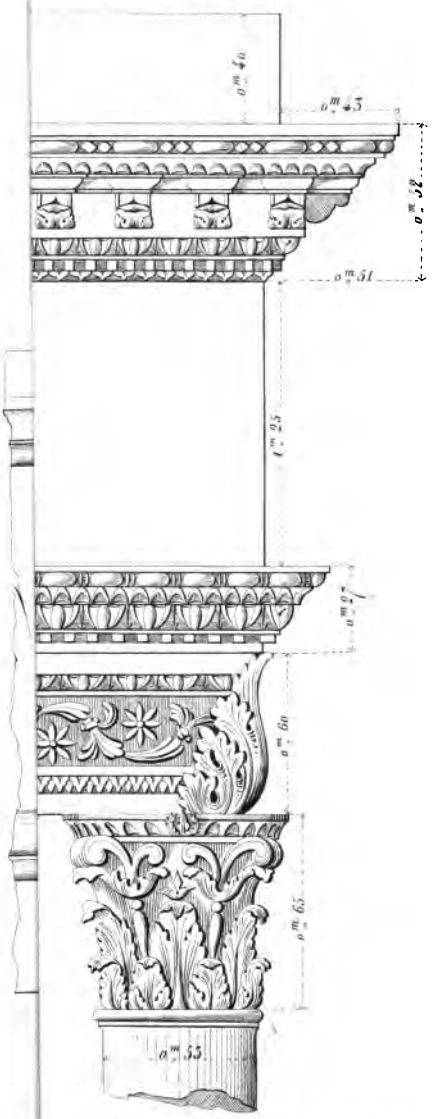

Lith. Bastide, Alger.

ARC DE TRIOMPHE DE CARACALLA

Détail du plafond de la Corniche vue en dessous.

Fig. 1.

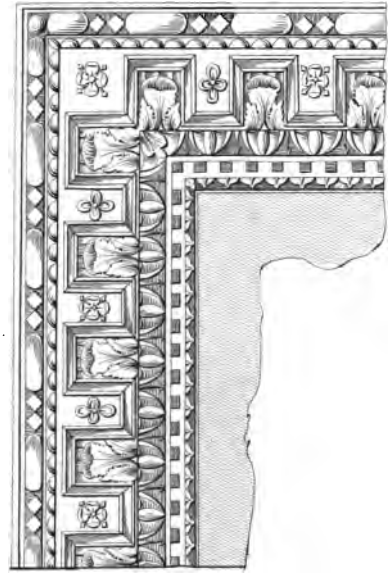

Détail du plafond de l'Entrecolonnement

Fig. 2.

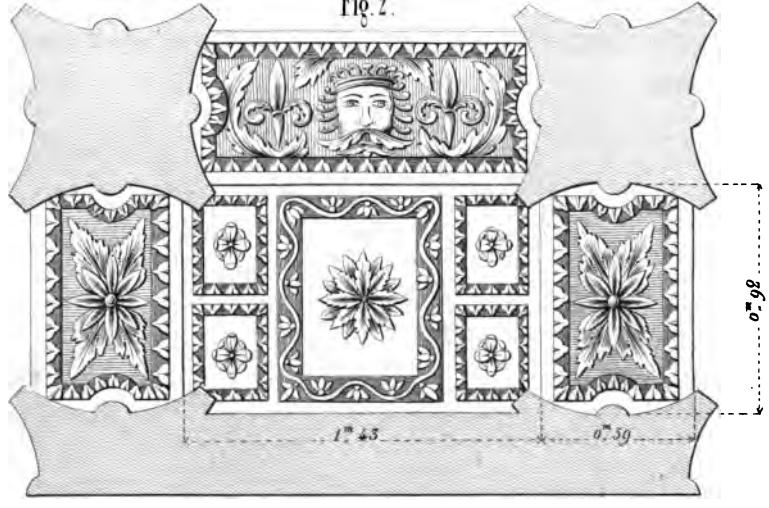

Lith. Bachelin Alger.

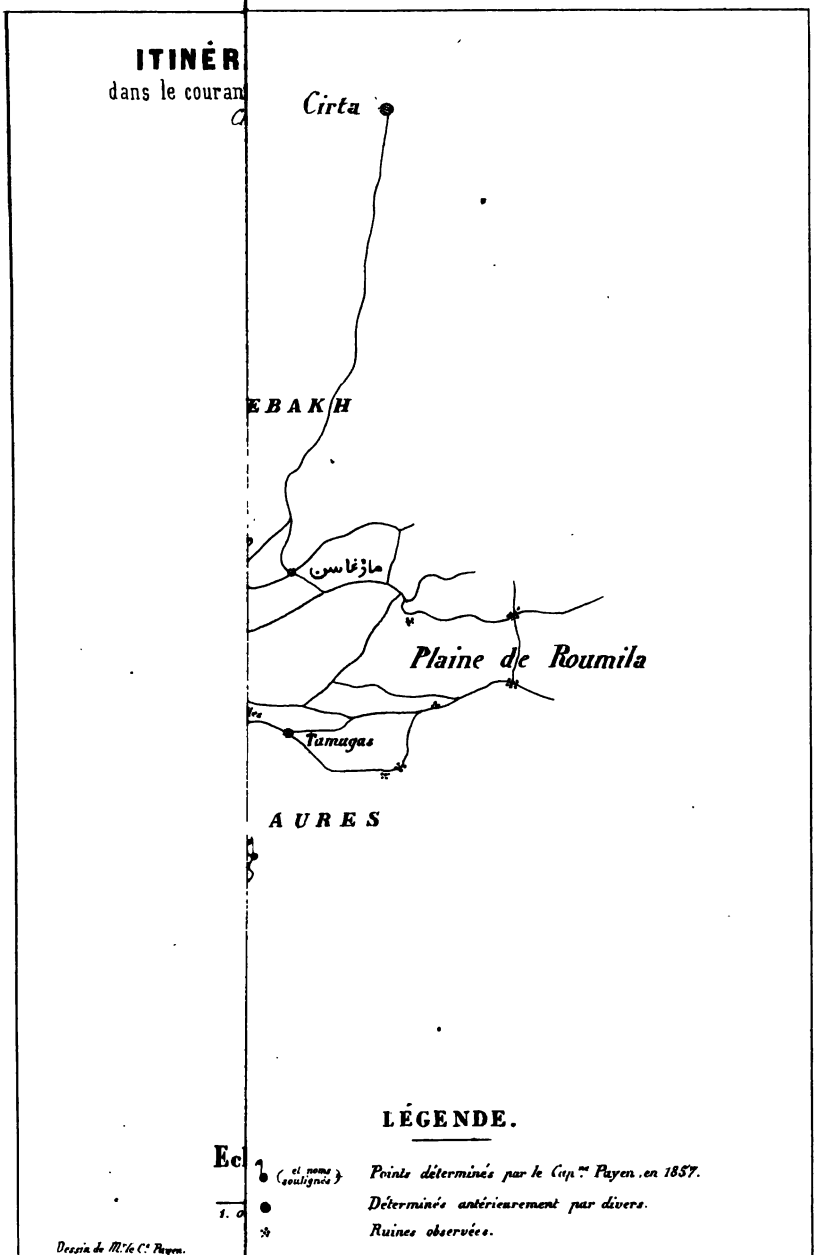
ITINÉR
dans le couran
Cirta
EBAKH
مازغاسن
Plaine de Roumila
Tamugas
AURES
LÉGENDE.
(et noms soulignés) Points déterminés par le Cap.ne Payen, en 1857.
Déterminés antérieurement par divers.
Ruines observées.
Dessin de M.r le C.e Payen.
Lith. Bastide, Alger.

PL. XI.

Cimetière romain trouvé à Lambese par le Capne Moll.

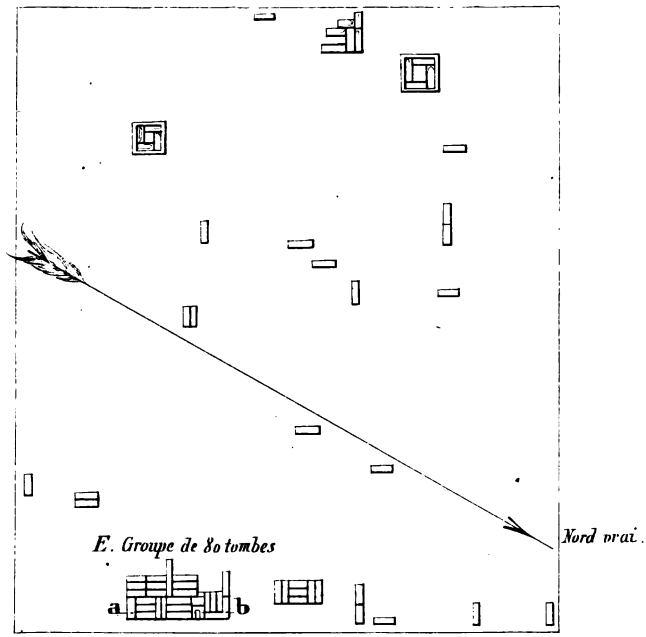

Echelle 0.001e p. 6 mes.

Coupe suivant **a. b.**

Indiquant les 3 étages de tombes.

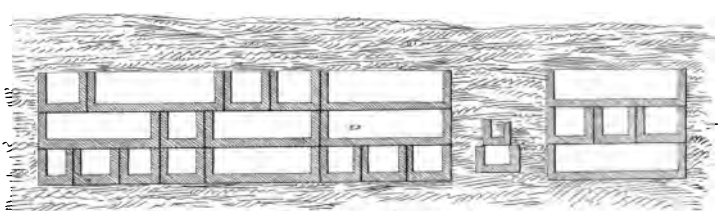

Echelle 0. 01e p. 1. me.

Lith. Basset, à Alger

PLAN du Camp d'El Kseur.

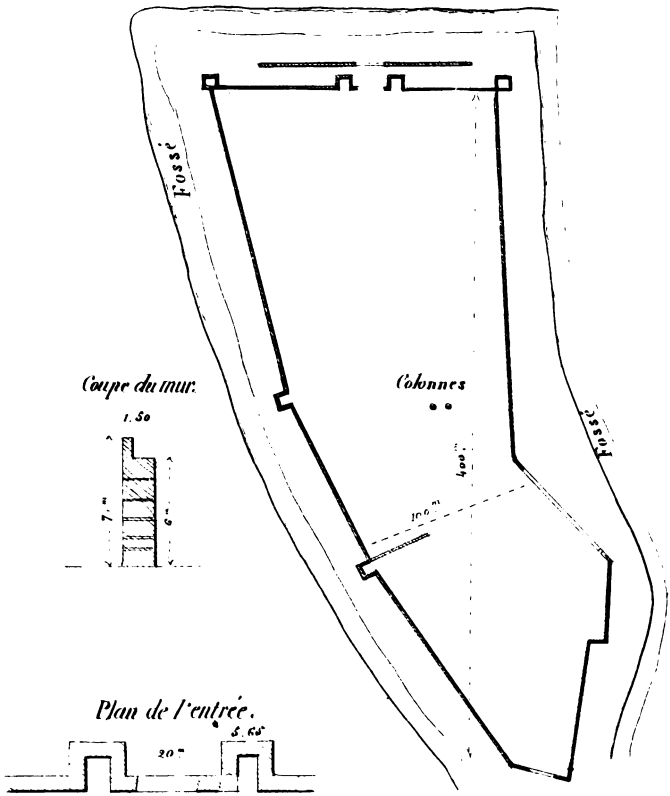

Elévation d'une partie du mur d'entrée.

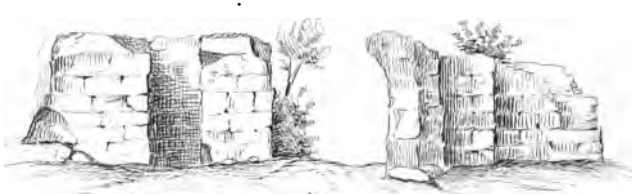

Dessin de M. Pellétier.

Lith. Bastide, à Alger.

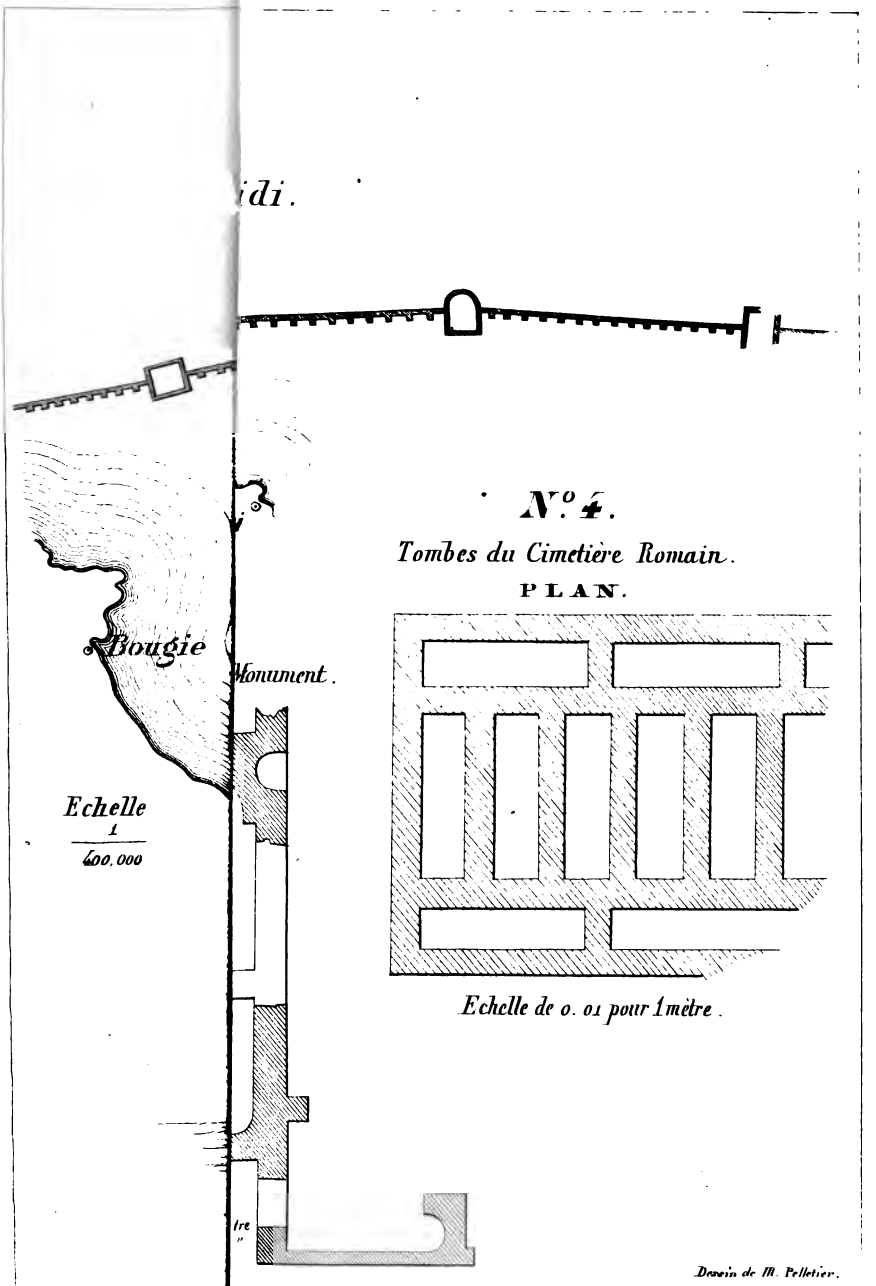
idi.
Bougie
Monument.
Echelle
1
400.000
N°. 4.
Tombes du Cimetière Romain.
PLAN.
Echelle de 0. 01 pour 1 mètre.
tre
Dessin de M. Pelletier.
Lith. Bastide, Alger.

Statue trouvée à Philippeville.

Dessin de Mr. MEURS.

AÏN PHOWA.

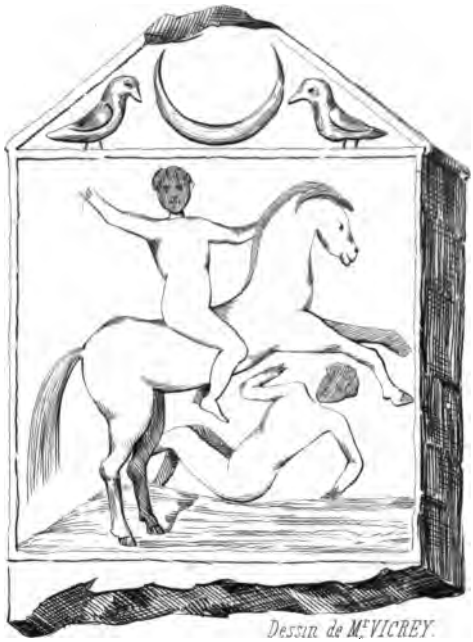

servant de seuil à un Gourbi.

Offert par Mr VICREY au Musée de Constantine.

Echelle 1/4 grandeur.

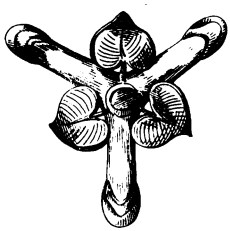

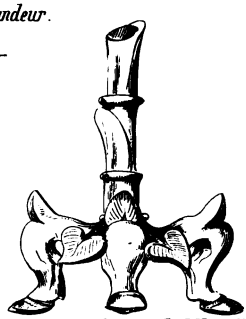

Dessin de Mr GOUVET.

Lith. Bastide à Alger.

RUINES DE THEVESTE

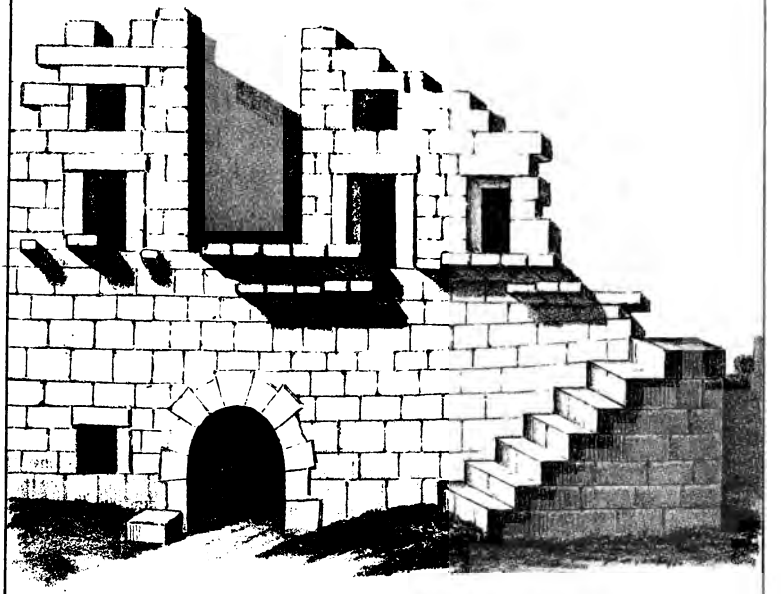

Porte Salomon (*Vue intérieure*)

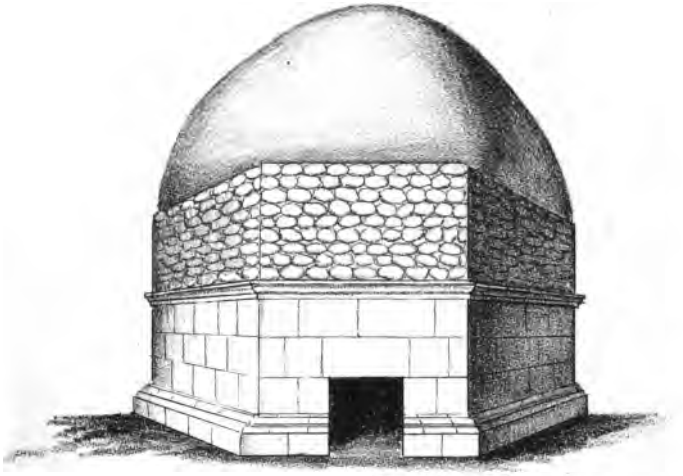

Qoubba de Sidi Djéballah.

Fig. 1.

Tombeau numide
du pays des Nemenchas.

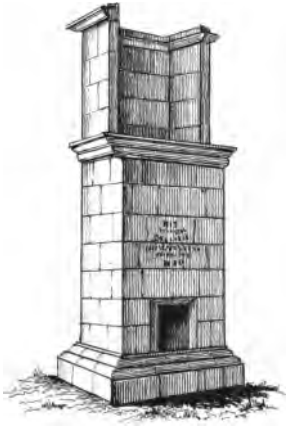

Fig. 2.

Fac simile de l'inscription
de la Fig. 1.

DIS
MANIBVS
AVALASGARISMAGARSAEFIIIO
TASCVRIFIAVITAVSIIFIII
CONI ETIIIICOCCIIVSIISEVIRV
PIISSIMOPATRIVIXANNISLXXX
H S E

Fig. 3.

Tombeau chrétien
à Theveste.

Lith. Bastide. Alger.